



ÉCOLE DES SCIENCES INFIRMIÈRES ET DES ÉTUDES DE LA SANTÉ

GUIDE DE L'ÉTUDIANTE ET DE L'ÉTUDIANT 2025-2026

- BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES
- DIPLÔME EN SCIENCES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

École des sciences infirmières et des études de la santé
Winnipeg, Manitoba
Le 28 juin 2021
Le 20 juillet 2022
Le 28 juin 2023
Le 20 juin 2024
Le 24 juin 2025

GUIDE DE L'ÉTUDIANTE ET DE L'ÉTUDIANT

2025-2026

ÉCOLE DES SCIENCES INFIRMIÈRES ET DES ÉTUDES DE LA SANTÉ

1 TABLE DES MATIÈRES

ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

SECTION I: MISSION ET PHILOSOPHIE	4
1.1 Mission.....	4
1.2 Vision	4
1.3 Valeurs	4
1.4 Philosophie	6
1.5 Cadre conceptuel servant de guide au développement et à la mise en œuvre du programme d'études.	8
1.6 Les buts terminaux du programme	9
1.7 Références	11
SECTION II : CORPS PROFESSORAL POUR LES PROGRAMMES EN SCIENCES INFIRMIÈRES	13
SECTION III : DESCRIPTION DES PROGRAMMES	15
3.1 Description du baccalauréat en sciences infirmières	15
3.2 Description du Diplôme en sciences infirmières auxiliaires	15
SECTION IV : ADMISSION.....	16
4.1 Conditions d'admission :.....	16
4.2 Exigences linguistiques	16
4.2.1 Exigences linguistiques en anglais	16
4.2.2 Profil linguistique en français.....	17
4.3 Exigences non académiques pour les programmes de santé	17
4.4 Frais de scolarité et dates à retenir	17
SECTION V : PROFESSIONNALISME	18
5.1 Code de vie	18
5.2 Code de conduite au Centre de simulation.....	20
5.3 Code de conduite dans les laboratoires	22
5.4 Honnêteté et intégrité des étudiants et étudiantes	23
5.5 Inaptitude professionnelle	23
5.6 Immatriculation à titre d'étudiant	28

5.7	Communication :	28
5.8	Guide de traitement des plaintes.....	29
SECTION VI : POLITIQUES ET PROCÉDURES		32
6.1	Académiques	32
6.1.1	Statut d'inscription.....	32
6.1.2	Rendement de l'étudiant	35
6.1.3	Calcul de la moyenne pondérée cumulative (MPC).....	36
6.1.4	Seuil de rendement.....	37
6.1.5	Travaux en retard.....	38
6.1.6	Évaluations.....	38
6.1.7	Assiduité des étudiants	39
6.1.8	Examens finaux différés	40
6.1.9	Permission de suivre des cours à d'autres universités	40
6.2	Pratique clinique	40
6.2.1	Processus liés au retrait de stage.....	40
6.2.2	Manque de pratiques sécuritaires en milieux cliniques	41
6.2.3	Conséquence d'un échec dans le cadre d'une rotation clinique	41
6.2.4	Utilisation de médias sociaux et de dispositifs électroniques	41
6.2.5	Code vestimentaire professionnel	42
6.2.6	Conflits d'intérêts en milieu cliniques.....	44
6.2.7	Offre de cadeaux.....	44
6.2.8	Signalement d'un événement indésirable	44
6.2.9	Voyages étudiants et frais.....	46
6.2.10	Recommandations aux étudiants pour voyager en sécurité.....	46
6.2.11	Sécurité interpersonnelle.....	47
SECTION VII : COLLATION DES GRADES		49
7.1	Exigences de diplomation du Baccalauréat en sciences infirmières	49
7.2	Exigences de diplomation du Diplôme en sciences infirmières auxiliaires	49
7.3	La mention « Distinction »	49
7.4	Date de la collation des grades	49
SECTION VIII : LISTE ET DESCRIPTION DES COURS		50
8.....		50
8.1	Séquence des cours au Baccalauréat en sciences infirmières (Ancien programme)	50
8.2	Description des cours au Baccalauréat en sciences infirmières (ancien programme).....	51
8.3	Séquence des cours au Baccalauréat en sciences infirmières (Nouveau programme dès septembre 2024)	57
8.4	Description des cours au Baccalauréat en sciences infirmières (nouveau programme dès septembre 2024)	58
8.5	Séquence des cours au Diplôme en sciences infirmières auxiliaires	64
8.6	Description des cours au Diplôme en sciences infirmières auxiliaires.....	65
8.7	Liste de manuels.....	69
SECTION IX : LES SERVICES DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE.....		70
9.1	Le Centre étudiant Étienne-Gaboury (local 1102)	70

9.2	Le Café rencontre (local 1102)	71
9.3	Service d'animation culturelle (local 1237).....	71
9.4	Le Radio Réveil FM (local 1101).....	71
9.5	Le Réveil (local 1239).....	71
9.6	Le Théâtre Chiens de soleil.....	71
9.7	Sportex (local 0340) Centre d'entraînement.....	72
9.8	Service de perfectionnement linguistique (local 2411)	72
9.9	Bibliothèque Alfred-Monnin (local 2110).....	72
9.10	Registrariat (local 1113)	73
9.11	Service d'orientation pédagogique (local 1118)	73
9.12	Service de soutien au bien-être et à la santé mentale (counseling) (local 1132)	74
9.13	Services d'accessibilité aux études (local 1119).....	74
9.14	Bureau international (local 1111)	74
9.15	Service des technologies de l'information (local 1441)	75
9.16	Bureau de logement et programme de résidences (480 rue Aulneau)	76
9.17	Guide de survie.....	76
ANNEXE A.....		77

SECTION I: MISSION ET PHILOSOPHIE

1.1 Mission

L'École des sciences infirmières et des études de la santé offre une formation pédagogique et pratique de qualité en français pour le développement des compétences spécifiques en tenant compte des besoins de la société. Cette formation répond au besoin d'une clientèle d'expression française et diverse. L'innovation et la recherche dans l'enseignement des sciences infirmières et des études de la santé ainsi que le partenariat et le mentorat par un corps professoral dévoué, sont les fondements pour favoriser l'épanouissement des étudiants et promouvoir l'identité professionnelle des futurs diplômés.

1.2 Vision

Une École de sciences infirmières et des études de la santé reconnue pour son positionnement stratégique et sa poursuite de l'excellence dans :

- La formation des étudiants d'expression française dans les programmes;
- L'innovation technologique et pédagogique dans l'enseignement des programmes de formation; et
- La recherche en sciences infirmières.

L'école est ainsi reconnue de par sa contribution dans la communauté ainsi que sur les scènes provinciales, nationales et internationales pour la qualité de ses programmes, pour son expertise, pour son leadership, et sa valorisation des partenariats, source d'innovation.

1.3 Valeurs

- Le respect;
- L'actualisation personnelle et professionnelle;
- L'engagement mutuel et proactif;
- L'intégrité;
- Le professionnalisme;
- L'excellence.

Le respect

Le sentiment qui porte à accorder à soi-même et aux autres une considération, une reconnaissance de la valeur de la personne et une acceptation de la totalité de la personne. En ce sens, nous nous engageons à :

- Se respecter soi-même et les autres;
- Accepter la diversité au niveau de la langue, la culture, l'ethnie, l'identité sexuelle et le genre, les orientations et expressions, la religion, la spiritualité, les choix de vie et les valeurs de l'autre ainsi que les décisions et préférences de chacun;
- Faire preuve de discrétion dans les relations étudiants/professeurs;
- Encourager le dialogue et célébrer ce qui nous rassemble;
- Reconnaître et apprécier ses collègues dans leur expertise, leur expérience, leur complémentarité et leur contribution.

L'actualisation personnelle et professionnelle

La réalisation du plein potentiel des étudiants se produit lorsque l'environnement dans lequel ils se retrouvent est favorable à l'épanouissement et à la croissance personnelle et professionnelle. L'actualisation est ancrée dans la Philosophie et le Cadre conceptuel de l'ESIES :

« Inspiré par les affirmations de sa mission, de sa vision et ses valeurs, l'ESIES a élaboré, en collaboration avec le personnel enseignant, une philosophie et un cadre conceptuel qui reflètent les programmes. De fait, l'intégrité des programmes en sciences infirmières, adhère à la philosophie de l'École des sciences infirmières et des études de la santé et au cadre conceptuel selon lequel les soins infirmiers représentent la raison d'être de la profession et la formation fait partie intégrale de la profession. Les soins infirmiers visent la promotion de la santé, le maintien, le rétablissement ou l'amélioration de l'état de santé, du bien-être et de la qualité de vie de la personne, la prévention de la maladie et des blessures, la réadaptation et les soins en fin de la vie ».

Dans cette mesure, nous nous engageons à :

- Outiller les étudiants afin qu'ils assument leurs responsabilités;
- Fournir des opportunités de réflexion personnelle et professionnelle;
- Offrir un encadrement à nos étudiants afin d'assurer leur succès tout au long de leur cheminement;
- Donner la priorité aux étudiants et être à l'écoute de leurs besoins;
- Promouvoir une culture de curiosité, de pensée critique et d'apprentissage continu, tout en célébrant la diversité.

L'engagement mutuel et proactif

Promouvoir l'implication des étudiants, des collègues et des collaborateurs en capitalisant sur les expertises de chacun afin de renforcer les compétences, de bien collaborer, de participer à l'innovation et ensemble de contribuer au sentiment d'appartenance à l'École et à la vitalité de l'Université de Saint-Boniface.

Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Établir des relations de travail basées sur la confiance;
- Croire en la capacité des collègues/collaborateurs/ étudiants;
- Cultiver l'ouverture d'esprit, le dialogue et le partage d'information;
- Travailler à l'atteinte des buts et objectifs en commun;
- Développer des partenariats dans les domaines de la recherche, l'enseignement et la pratique.

L'intégrité

L'ouverture, l'honnêteté, la confiance, l'authenticité et l'imputabilité englobent notre responsabilité à l'égard des étudiants, des collègues et de tous nos partenaires.

Chaque jour nous nous engageons à :

- Communiquer de manière ouverte, respectueuse, transparente et honnête avec les étudiants, les collègues et tous les partenaires;
- Avoir le courage de nos opinions;

- Assumer la responsabilité de nos actions;
- Partager les informations nécessaires au bon fonctionnement des programmes.

Le professionnalisme

Le savoir-être est essentiellement une façon d’agir, une façon de se comporter, et ce, selon les énoncés de la Philosophie et du Cadre conceptuel de l’École. Ce savoir-être est influencé par l’environnement dans lequel les étudiants, collègues/ collaborateurs se retrouvent et les tâches ou le travail à accomplir.

Dans le contexte des professions des sciences de la santé, nous nous engageons à :

- Être un modèle de comportement professionnel;
- Développer le savoir-être et le savoir-agir chez les étudiants;
- Faire cheminer les étudiants pour qu’ils soient en mesure de construire leur identité professionnelle et de la manifester.

L’excellence

L’atteinte des meilleurs résultats possibles pour assurer la qualité dans les programmes de formation, dans l’enseignement, dans la recherche et dans le service à nos étudiants, aux employés et à la communauté.

Nous nous engageons à créer une culture où le corps professoral, les étudiants, les collaborateurs, le personnel d’appui et les Leaders pourront :

- Réaliser leur plein potentiel;
- S’engager pleinement dans leur travail et/ou leur apprentissage;
- Maximiser les opportunités de perfectionnement continu;
- Innover et être créatif;
- S’appuyer les uns les autres;
- Suivre les normes des Ordres professionnels; ainsi que les normes et codes provinciaux pour tous les programmes
- Être fiers d’être diplômé ou employé de l’ESIES et de l’USB.

1.4 Philosophie

La philosophie de l’École des sciences infirmières et des études de la santé s’inscrit [à la mission, à la vision et aux valeurs](#) de l’Université de Saint-Boniface

L’École reconnaît que les Aides en soins de santé font partie de l’équipe infirmière. La discipline infirmière est en constante évolution pour répondre aux besoins de santé de la population, aux changements dans la société et à la restructuration des services de santé.

La pratique infirmière a pour but de promouvoir, maintenir et restaurer la santé des individus et des groupes, de prévenir les maladies et les blessures, et d’accompagner la personne en fin de vie. Les clients sont des individus de tous âges, des familles, et des communautés, à tous les stades de leur développement.

Au cœur de la discipline infirmière la santé est une expérience dynamique. Elle est perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie (Charte d'Ottawa, 1986). De concert avec les autres disciplines de la santé, l'infirmier travaille en collaboration avec la clientèle pour la prise en charge de sa santé (aspect physique, psychosocial ou spirituel) selon ses capacités et les ressources disponibles (Potter et Perry, 2024).

Les programmes de sciences infirmières se basent sur des données probantes et les théories des sciences infirmières à tous les niveaux de la formation. Le centre d'intérêt de la profession est le paradigme infirmier, formé de quatre concepts centraux dont la personne, l'environnement, le soin et la santé, et les relations entre eux (Potter et Perry, 2024). Ce métaparadigme, en lien avec l'ensemble des savoirs (connaissances), du savoir-être et du savoir-faire, mène au développement des compétences nécessaires à la pratique infirmière (Association des infirmiers et infirmières du Canada, 2021; College of Registered Nurses of Manitoba, 2019; College of Licensed Practical Nurses of Manitoba, 2022; Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires, 2019).

Les programmes de formation visent à développer chez l'étudiant une pensée critique, une pratique réflexive, la capacité de résolution de problèmes, des habiletés de communication professionnelle, des habiletés de travail d'équipe, le leadership, un intérêt à participer à la formation continue et aux activités de recherche, et le désir d'exercer son influence politique en matière des soins de santé. Les diplômés des programmes auront acquis la capacité de travailler de manière autonome ou en collaboration, quel que soit le milieu de pratique.

Nous adhérons aux principes d'apprentissage des adultes (Knowles, 1984a, 1984b). Nous responsabilisons les étudiants quant à leur cheminement au sein des programmes d'études, tout en les soutenant dans leurs efforts d'apprentissage. Nous encourageons et facilitons leur participation active dans leur apprentissage en utilisant différentes méthodes d'enseignement. Nous tenons compte des études et des expériences antérieures de notre clientèle étudiante. Nous reconnaissons que chaque étudiant est à un stade différent dans son cheminement et faisons le nécessaire pour l'encadrer et assurer son succès (par exemple, récents diplômés des écoles secondaires, adultes qui poursuivent une deuxième carrière, nouveaux arrivants, marginalisés/ en quête d'équité). Ces formations de base préparent les étudiants à passer les examens professionnels et à poursuivre des études supérieures.

1.5 Cadre conceptuel servant de guide au développement et à la mise en œuvre du programme d'études.



Le schéma représente le cadre conceptuel sur lequel les programmes de formation en santé sont fondés. Les quatre concepts centraux du métaparadigme sont en relation continue les uns avec les autres. La dégradation de la couleur entre les quatre concepts démontre que c'est une relation toujours en mouvement. Le cadre conceptuel des programmes en sciences infirmières incorpore des concepts/théories avancés dans les écrits contemporains (Pépin, Kérouac, et Bourbonnais, 2024; Chin et Kramer, 2021; Potter et Perry, 2024)

Définitions des concepts du métaparadigme

Les soins infirmiers

Les **soins infirmiers** sont la raison d'être de la profession. Les **soins infirmiers** sont dynamiques et visent la promotion de la santé, le maintien, le rétablissement ou l'amélioration de l'état de santé, du bien-être et de la qualité de vie de **la personne**, la prévention de la maladie et des blessures, la réadaptation et les soins en fin de la vie.

Les **soins infirmiers** comprennent les rôles associés aux quatre champs d'activités de la profession : la pratique infirmière, la recherche, la gestion, l'éducation. La définition des soins infirmiers du Conseil international des infirmières (2019) inclut entre autres les rôles associés à la participation à l'élaboration de la politique de santé et à la gestion des systèmes de santé et des patients.

La formation des infirmiers est une composante des soins infirmiers. Les savoirs infirmiers (Carper, 1978; White, 1995; Chinn et Kramer, 2021) guident l'apprentissage des étudiants tout au long du programme de formation :

- Savoir empirique : processus de recherche
- Savoir personnel : la connaissance de soi et de l'autre
- Savoir éthique : la capacité de faire des choix éthiques dans des situations de pratique
- Savoir esthétique : l'art de saisir le sens des expériences humaines
- Savoir sociopolitique : la connaissance de l'interaction qui existe entre la profession et la société

La personne

La **personne** ou le client qui bénéficie des soins dispensés par les infirmiers peut être un individu, une famille, un groupe, une communauté ou la population. **La personne** est un partenaire dans l'élaboration du plan de soin; il y a une collaboration avec le personnel. Les soins à la personne doivent prendre en compte son environnement. L'interaction entre la personne et son environnement a un impact sur la santé ainsi que sur les soins prodigués.

L'environnement

Les infirmiers prennent en considération l'ensemble des facteurs de **l'environnement** qui peuvent avoir une incidence sur **la personne**. Ces facteurs qui sont des déterminants sociaux, écologiques et structurels de la santé, constituent un élément fondamental de la formation et de la pratique infirmière. Ces déterminants de la santé permettent aux infirmiers d'agir sur les iniquités et l'exclusion sociale pour promouvoir la santé des populations diverses.

Les déterminants sociaux comprennent : le niveau de revenu et le statut social; les réseaux de soutien social; l'éducation et l'alphabétisme; l'emploi et les conditions de travail; les environnements sociaux; les environnements physiques; les habitudes de santé et la capacité d'adaptation personnelle; le développement de la petite enfance; le patrimoine biologique et génétique; les services de santé; le sexe; la culture (Organisation Mondiale de la Santé, 2009; Santé Canada, 1994). Les déterminants écologiques comprennent les systèmes naturels de la planète et les déterminants structurels comprennent les "normes, politiques, institutions et pratiques culturelles qui définissent la distribution (ou la mauvaise distribution) des déterminants sociaux de la santé (traduction libre, Crear-Perry et al., 2021, p. 231).

L'ensemble de **la personne**, du niveau de **santé** et des **soins infirmiers** agit sur **l'environnement**.

La santé

Les infirmiers s'intéressent à **la santé** dans toutes ses dimensions, y compris le niveau de mieux-être, de bien-être et de qualité de vie que connaît **la personne**. La santé n'est pas un état statique. Elle est en mouvement perpétuel et subit les influences de l'environnement, de la personne, et des soins. L'expérience de santé de la personne peut apporter un changement à l'environnement et aux soins.

Les programmes cherchent à développer chez l'étudiant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. La pratique de l'infirmier se centre sur le soin prodigué à la personne qui, en interaction continue avec son environnement, vit des expériences de santé. Une fois la formation complétée, l'infirmier débutant doit maintenir un développement professionnel continu pour être en mesure de relever les défis dans le domaine des soins de santé.

1.6 Les buts terminaux du programme

Les objectifs terminaux du programme de sciences infirmières énoncent clairement les résultats escomptés et ils sont issus de la mission, la vision et les valeurs de l'École des sciences infirmières qui, elles, découlent de la mission et la vision de l'Université de Saint-Boniface. Ces objectifs ont pour but de produire des diplômées et diplômés aptes à :

1. Prodiquer des soins de santé de manière autonome, professionnelle et éthique, selon les normes professionnelles et le champ d'exercice de la pratique infirmière, et en respectant le code déontologique ainsi que les normes propres aux milieux dans lesquels la pratique infirmière est exercée.
2. Exercer la profession infirmière sur la base de données probantes visant la promotion de la santé, la prévention de maladies, la prise en charge de maladies, le rétablissement du fonctionnement optimal et le soulagement de la douleur à toutes les étapes de la vie, et ce, dans divers milieux de pratique.
3. Rendre compte et se tenir responsables des soins qu'ils et elles prodiguent et veiller à protéger le public.
4. Reconnaître leurs limites et demander conseil auprès de praticiens expérimentés.
5. Fournir des soins infirmiers compétents, culturellement sécuritaires et éthiques dans divers milieux de pratiques à des clients à toutes les étapes de la vie.
6. Faire preuve de pensée critique, de flexibilité, de créativité et de bon jugement clinique dans des circonstances imprévisibles et complexes.
7. Travailler en collaboration avec les membres d'équipes interprofessionnelles afin de répondre aux besoins des clients.
8. Élaborer et mettre en pratique des stratégies de communication efficaces visant à favoriser un environnement de travail de qualité pour l'équipe de soins de santé.
9. Servir de modèle de praticiens ou de praticiennes qui exercent leur profession de manière proactive et qui tiennent compte des besoins changeants de la société en matière de soins de santé.
10. S'engager dans un processus d'apprentissage à vie, y compris l'autoréflexion continue afin d'optimiser leur développement personnel et professionnel et de maintenir leurs compétences.
11. Examiner les déterminants de la santé à toutes les étapes de la démarche infirmière.
12. Faire appel aux caractéristiques d'un leader efficace pour influencer positivement sur la santé de la population et les politiques en matière de santé.
13. Faire usage de technologies propres aux soins de patients, de systèmes informatiques et de communication afin d'assurer une pratique infirmière qui est sécuritaire et efficace.
14. Évaluer et appliquer l'amélioration de la qualité de soins en milieu clinique, la gestion de risques, la recherche dans le domaine infirmier et les lignes directrices sur les meilleures pratiques pour assurer des services infirmiers de qualité.
15. Respecter les idéaux de justice sociale, d'inclusion et d'équité en faisant preuve de respect, de compétence culturelle et de sécurité culturelle.

16. Tenir compte des normes professionnelles et des questions d'ordre légal, juridique, éthique et moral dans la prise de décisions relatives à la santé et à la prestation de soins de santé.

1.7 Références

- Association des infirmières et infirmiers du Canada (2021). Les soins infirmiers réglementés au Canada: le portrait 2021 par J. Almost. <https://www.cna-aiic.ca/fr/soins-infirmiers/les-soins-infirmiers-reglementes-au-canada>
- Astle, B. J. et Duggleby, W. (2024). *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing*. (7e éd.). Toronto, ON: Elsevier Canada
- Carper, B. A. (1978). Fundamental patterns of knowing in nursing. *Advances in Nursing Science*, 1(1), 13-24. Récupéré de [https://journals.lww.com/advancesinnursingscience/Citation/1978/10000/Fundamental Patterns of Knowing in Nursing.4.aspx#pdf-link](https://journals.lww.com/advancesinnursingscience/Citation/1978/10000/Fundamental_Patterns_of_Knowing_in_Nursing.4.aspx#pdf-link)
- Chinn, P. L, et Kramer, M. K. (2021). *Knowledge development in nursing: Theory and Process*. (11e éd). St-Louis, MI: Elsevier.
- College of Licensed Practical Nurses of Manitoba (2021). Entry-level competencies for the Practical Nurse in Manitoba. Winnipeg, MB: auteur. Récupéré de <https://www.clpnm.ca/practice-guidance/competencies/>
<https://www.clpnm.ca/wp-content/uploads/2022/07/Entry-Level-Competencies-2022.pdf>
- College of Registered Nurses of Manitoba (2019). Entry-Level Competencies for Registered Nurses in Manitoba. Winnipeg, MB : auteur. Récupéré de <https://www.crnmb.ca/rns-nps/practice-support/>
https://www.crnmb.ca/uploads/document/document_file_92.pdf?t=1568320210
- Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (2019). Compétences d'entrée pour les infirmiers et infirmières auxiliaires autorisé (es)s. Burnaby, BC : auteur Récupéré de <http://www.ccpnr.ca/resources/>
<https://ccpnr.ca/wp-content/uploads/2021/03/CCPNR-ELCs-2019F.pdf>
- Conseil international des infirmières (2019). La définition des soins infirmiers du CII. Récupéré de <https://www.icn.ch/fr/politique-infirmiere/definitions>
- Crear-Perry, J., Correa-de-Araujo, R....(2021). Social and structural determinants of health inequities in maternal health. Cité dans Cadre national de la formation infirmière (ACESI, p. 11).
- Gouvernement du Canada (1986). Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Une conférence internationale pour la promotion de la santé. Ottawa, ON : auteur. Récupéré de <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/pdf/charter.pdf>

Knowles, M. S. (1984). *The Adult Learner: A Neglected Species* (3rd Ed.). Houston, TX: Gulf Publishing

Knowles, M. S. (1984). *Androgogy in Action*. San Francisco: Jossey-Bass.

Organisation mondiale de la santé. (2009). Commission des déterminants sociaux de la santé.
Rapport final. Comblent le fossé en une génération : Instaurer l'équité en santé en agissant sur
les déterminants sociaux de la santé. Récupéré de
https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/A62/A62_9-fr.pdf

Pépin, J., Ducharme, F., et Bourbonnais, A. (2024). *La pensée infirmière* (5^e éd.). Laval, QB: Chenelière
Education.

Santé Canada (1994). Stratégies d'amélioration de la santé de la population: Investir dans la santé
des Canadiens. Gouvernement du Canada. Ottawa, ON : Santé Canada.

White, J. (1995). Patterns of knowing: Review, critique and update. *Advances in Nursing Science*,
17(4), 73-86. doi: <https://doi.org/10.1097/00012272-199506000-00007>

SECTION II : CORPS PROFESSORAL POUR LES PROGRAMMES EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Doyen	
Daniel Gagné , I.A., B.Sc.Inf. (Université du Manitoba), M.Sc.Inf. (Université du Manitoba), PhD (c)	
Coordonnateurs	
Coordonnatrice académique Darcelle Vigier , I.A., B.Sc.Inf. (Université de Washington), M.Sc.Inf. (Université du Manitoba)	Coordonnatrice des curriculums Patricia Bourrier , I. A., B. Sc. Inf. (Université du Manitoba), M. Sc. Inf. (Université du Manitoba)
Coordonnatrice du centre de simulation Barbara Donaldson , RN BN (Université d'Ottawa 2010)	Coordonnatrice des laboratoires Cora-Andrée Martin , I. A. (CEGEP de L'Outaouais), B. Sc. Inf. (Université du Québec en Outaouais), M. en Éducation (Université de Yorkville)
Administratrice des placements cliniques	
Diane Pineau , I.A, (Grace General Hospital)	
Professeurs	
Hagar Outbih , I.A., B. Sc. Inf. (Université du Manitoba)	Cora-Andrée Martin , I. A. (CEGEP de L'Outaouais), B. Sc. Inf. (Université du Québec en Outaouais), Maitrise en Éducation (Université de Yorkville)
Blandine Kapita Kama , B.Sc. Biomédicales (Université de Kinshasa), I.Aux. (ÉMF de Montréal), C.I.A (TÉLUQ)	Jacqueline Avanthay Strus , I.A., IBCLC, B. Sc. Inf. (Université d'Ottawa), M. Sc. Inf. (Université d'Ottawa), PhD (c)
Barbara Donaldson , RN BN (Université d'Ottawa 2010)	Patricia Bourrier , I. A., B. Sc. Inf. (Université du Manitoba), M. Sc. Inf. (Université du Manitoba)
Anne-Lise Costeux , I.A., B.Sc.Inf. (Université du Manitoba), M. Sc.Inf. (Université d'Ottawa)	Julie Savard , I.A., B.Sc. Inf. (Université du Manitoba), M.Sc.Inf. (Université du Manitoba)
Marie- Claude Simpson , B.Sc.Inf. (Université de Saint- Boniface), M. Sc.Inf (en cours- Université du Manitoba)	Katelyn North . I.A, B.Sc. Inf. (Université d'Ottawa), M.Sc. Inf. (Université d'Athasbasca), PhD(c) (en cours-Université de Saskatchewan)
Ashley Hébert , I.A, B.Sc. Inf (Université de Saint Boniface), M. Sc. Inf (en cours- Université du Manitoba)	Shannon Jackson , I.A., B.Sc. Inf (Université d'Ottawa)
Adjoint administratif	Conseiller aux exigences non académiques
Issa Diallo	Carmelle Lacroix



École des sciences infirmières et des études de la santé

Liste du corps professoral

200, avenue de la Cathédrale

Winnipeg, (MB) R2H 0H7

Téléphone : (204) 237-1818, poste 305, Sans frais: (204) 233-5112, poste 305

esies@ustboniface.ca www.ustboniface.ca

	Nom	Téléphone	Bureau
	Issa Diallo	305	1612
	Jacqueline Avanthay Strus	703	1603
	Patricia Bourrier	701	1611
	Barbara Donaldson	506	1601
	Anne-Lise Costeux	709	1608
	Daniel Gagné	712	1607B
	Blandine Kapita Kama	705	1605
	Cora-Andrée Martin	711	1610
	Carmelle Lacroix	447	0606
	Diane Pineau	707	1607 A
	Julie Savard	706	1606

	Marie- Claude Simpson	432	1600
	Darcelle Vigier	710	1609
	Shannon Jackson	726	1634
	Ashley Hébert	501	0130
	Hagar Outbih	704	1604
	Katelyn North	502	0130

SECTION III : DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Programme/ Degré	Années pour compléter	Totale des heures de crédit	Années maximums pour compléter
Baccalauréat en sciences infirmières	4 ans	120 heures	8 ans
Diplôme en sciences infirmières auxiliaires	2 ans	87 heures	4 ans

3.1 Description du baccalauréat en sciences infirmières

Ce programme d'études d'une durée de quatre ans vise à préparer des infirmières et des infirmiers professionnels ayant un jugement critique, du savoir-faire dans les relations interpersonnelles, le désir de se perfectionner toute leur vie et la capacité de travailler efficacement dans divers cadres de soins de santé. Vous pourrez entrer sur le marché professionnel comme infirmières et infirmiers novices à tous les paliers de soins dans les hôpitaux, les organismes communautaires et les services de santé publique. La formation de base vous préparera aussi à passer l'examen d'inscription de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Manitoba et à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières.

Le programme est structuré de façon que vous puissiez obtenir un baccalauréat en sciences infirmières après quatre années d'études

3.2 Description du Diplôme en sciences infirmières auxiliaires

Les infirmières et les infirmiers auxiliaires autorisés sont des professionnels autonomes qui font aujourd'hui partie intégrante de l'environnement des soins de santé. Ils prodiguent des soins de haute qualité aux clients de divers milieux de soins de santé tels que le milieu hospitalier, celui des soins de longue durée et dans la communauté, qui exigent d'eux de plus en plus un rôle de leadership. En tant qu'infirmier ou infirmière auxiliaire, vous utiliserez vos connaissances, vos habiletés et votre jugement

pour prodiguer des soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique, afin de satisfaire aux besoins de patients tout au long de leurs vies.

Ce programme de deux ans menant à un diplôme, offert à l'Université de Saint-Boniface, vise à former des étudiants ayant les connaissances, les habiletés, le sens critique et les attitudes nécessaires à pratiquer en tant que personnel infirmier auxiliaire de façon sécuritaire, compétente et professionnelle au sein de l'équipe de soins de santé. En tant qu'étudiant ou étudiante en sciences infirmières auxiliaires, vous pourrez acquérir des connaissances, des habiletés et le sens critique nécessaires pour analyser, planifier, appliquer et évaluer les soins infirmiers et les interventions pour tous les groupes d'âge confrontés à des défis de santé.

À la fin du programme, vous aurez les compétences requises pour réussir l'Examen d'autorisation d'infirmière auxiliaire au Canada (EAIAC), qui permet de pratiquer au Manitoba. Ce programme est approuvé par l'ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires autorisés du Manitoba, le College of Licensed Practical Nurses of Manitoba (CLPNM).

SECTION IV : ADMISSION

4.1 Conditions d'admission:

Les conditions générales d'admission diffèrent selon la provenance des candidates et candidats. Pour plus de renseignements, consulter [École des sciences infirmières et des études de la santé - Annuaire 2024 - Université de Saint-Boniface \(ustboniface.ca\)](https://ustboniface.ca/annuaire-2024)

4.2 Exigences linguistiques

4.2.1 Exigences linguistiques en anglais

Les programmes des sciences infirmières de l'École des sciences infirmières et des études de la santé sont offerts en français. Cependant, les cours peuvent inclure des manuels obligatoires, des lectures recommandées et des activités qui ne sont disponibles qu'en anglais. De plus, la compétence en anglais est essentielle dans les milieux où les étudiantes et étudiants auront à effectuer leurs stages cliniques.

Avant de s'inscrire, la personne fera dresser son profil linguistique en français et, dans certains cas, en anglais également, afin de se classer dans les cours de langues et ainsi, se diriger vers des mesures d'enrichissement appropriées.

En plus des conditions d'admission générales, une candidate ou un candidat qui n'est pas exempté des conditions d'admission linguistiques en anglais doit fournir une preuve de ses compétences linguistiques en remettant ses résultats obtenus à un des tests d'anglais normalisés reconnus par les organismes de réglementation infirmière. Les résultats minimaux suivants sont exigés pour l'admission :

International English Language Testing System (IELTS) – academic version :

Compréhension orale	7,0
Expression orale	7,0
Compréhension écrite	6,5
Expression écrite	6,5

Les résultats au test IELTS seront considérés durant une période de deux (2) ans après la date de l'examen.

Les candidats et candidates qui ne satisfont pas aux conditions d'admission liées aux compétences linguistiques en anglais seront dirigés vers des cours visant à enrichir leur compétence en anglais. Référez-vous au règlement de *Mesures d'enrichissement des compétences linguistiques en anglais*

Étudiants BSI seulement

Référez-vous à la politique d'*Exigences linguistiques* pour l'exemption des conditions d'admission aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières liées aux exigences linguistiques en anglais.

4.2.2 Profil linguistique en français

Toute personne admise une première fois à l'Université de Saint-Boniface fait dresser son profil linguistique par le Service de perfectionnement linguistique (SPL) avant de s'inscrire à ses cours.

Les résultats à ce profil linguistique permettent de diriger les étudiantes et les étudiants vers les cours de français appropriés et de proposer des mesures d'enrichissement qui serviront à combler les lacunes, le cas échéant.

N. B.: Les résultats obtenus à ce profil linguistique sont valides pour une période de deux ans. En règle générale, il n'est pas permis de passer le profil linguistique plus d'une fois durant cette période. Si le SPL juge qu'un étudiant peut faire dresser son profil linguistique une deuxième fois moins de deux ans plus tard, l'étudiant devra payer des frais de reprise. Normalement, au cours de sa première année d'études, on s'inscrit à un plein cours ou à deux demi-cours de français. Dans certains programmes, le nombre de cours de français à suivre dépend des résultats obtenus au profil linguistique. On ne peut s'inscrire qu'aux cours vers lesquels on est dirigé, selon ses résultats au profil linguistique. La réussite de ce ou ces cours est une condition d'obtention du diplôme.

Pour de plus amples renseignements au sujet du [profil linguistique en français](#), consulter le site Web de l'USB.

4.3 Exigences non académiques pour les programmes de santé

Pour plus de renseignements, consulter le document [Guide des exigences non académiques](#).

4.4 Frais de scolarité et dates à retenir

Veuillez consulter les liens ci-dessous.

[Frais de scolarité](#)
[Dates à retenir](#)

La Semaine d'orientation de début d'année pour les programmes Baccalauréat en sciences infirmières

et Diplôme en sciences infirmières auxiliaires aura lieu du **lundi 25 août au vendredi 29 août 2025**.

L'achèvement de toutes les attentes de la semaine d'orientation est **obligatoire** pour toutes et tous.

1



SECTION V : PROFESSIONNALISME

5.1 Code de vie

L'École des sciences infirmières et des études de la santé (ESIES) est engagée et activement impliquée dans la formation de la relève, l'avancement de la recherche et le partage des connaissances liées aux sciences infirmières et au bien-être des populations.

Le présent code de vie est important, car il reflète les valeurs fondamentales de l'ESIES par le biais de règles de conduite qui nous invitent à agir en tout temps de manière responsable, en ayant des rapports empreints de courtoisie, d'honnêteté et de politesse, en démontrant du respect, en faisant preuve d'ouverture, de collaboration et de professionnalisme et à utiliser, si nécessaire, les instances appropriées.

Principes sous-jacents au code de vie

Offrir un environnement d'études et de travail sain, sécuritaire, respectueux, ouvert et humain

- D'adopter en tout temps un langage et un comportement respectueux de la personne ainsi que de ses valeurs morales, spirituelles et culturelles;
- De véhiculer en continu un comportement exempt d'intimidation, de dénigrement, de menace, d'humiliation ou de harcèlement;
- De présenter une conduite exempte de toute forme de discrimination susceptible de porter atteinte aux droits et libertés de la personne en matière de religion, d'origine ou de liberté d'expression, d'orientation sexuelle, etc.;
- De témoigner du respect envers les ambitions et les choix professionnels et académiques d'autrui;

- De respecter les installations et le matériel de l'ESIES et de l'Université de Saint-Boniface (USB) mis à sa disposition dans le cadre de son travail et de ses études;
- De respecter les règlements, les politiques et autres documents institutionnels en vigueur à l'ESIES et de l'USB;
- De respecter les lois, les politiques et les règlements en vigueur;
- De respecter les codes de conduite, d'éthique ou déontologique des ordres professionnels et des organisations partenaires ou affiliée s'appliquant dans le cadre de ses activités académiques ou professionnelles.

Favoriser les pratiques collaboratrices riches

- S'ouvrir au travail d'équipe et considérer la diversité comme synonyme de complémentarité;
- Reconnaître la qualité du travail d'autrui sans s'en attribuer indûment le mérite;
- Prévenir l'apparition de conflits interpersonnels et les gérer en adoptant des pratiques de communication saines et ouvertes;
- Mentionner clairement ses attentes et fournir régulièrement une rétroaction constructive dans une optique de développement professionnel;
- Favoriser le partage et la réalisation équitables des tâches et des responsabilités lors d'activités collaboratives.

Agir avec professionnalisme et intégrité

- Observer des principes d'intégrité dans leur travail et dans leurs relations avec autrui;
- Agir avec honnêteté;
- Éviter de se placer dans une position de conflit d'intérêts (ou d'apparence conflictuelle) qui pourrait affecter ou mettre en doute leur impartialité ou leur intégrité;
- Reconnaître et ne pas transgresser les limites liées au respect de la confidentialité;
- Éviter d'attribuer indûment une dimension publique à leurs griefs;
- Se responsabiliser quant à leur charge d'étude ou de travail en assumant les tâches qui y sont reliées;
- Adopter une tenue vestimentaire appropriée selon l'activité ou l'évènement. Plus particulièrement, adopter une tenue professionnelle favorisant une relation saine avec autrui dans les lieux de travail, d'études et de stages ou lors d'évènements officiels.

Contribuer au rayonnement ainsi qu'à la bonne réputation de l'ESIES et de la profession

- S'engager, par son travail, sa personnalité, ses talents et ses compétences, à l'atteinte de la mission de l'École;
- Contribuer au rayonnement et à la bonne réputation de l'École lors de toute activité académique ou tout évènement associé;
- N'utiliser en aucun cas les médias de l'information ou les médias sociaux pour véhiculer des propos erronés ou diffamatoires sur l'École ou pour promouvoir des activités non conformes aux valeurs de l'École;
- S'abstenir de dénigrer, d'abaisser, de médire, d'utiliser un langage inapproprié et toute autre pratique risquant à ternir l'image de la communauté universitaire en tout ou en partie lors de toute activité académique ou tout évènement associé à l'École;

- Éviter de s'associer à tout comportement ou activité risquant de nuire à la réputation ou au fonctionnement de l'École ou de ses membres;
- Éviter tout comportement ou activité pouvant porter préjudice à la relation professionnelle et de confiance unissant l'École à ses partenaires;
- Veiller à obtenir le consentement éclairé de l'École avant l'amorce de tout partenariat externe et de toute activité de sollicitation à des fins caritatives associée au nom de l'ESIES ou d'un de ses programmes.

Les comportements attendus :

- i. L'honnêteté et l'intégrité personnelle en tout temps
- ii. La présence assidue au cours et à toute activité reliée
- iii. La ponctualité au cours et à toute activité reliée
- iv. La préparation au cours et à toute activité reliée
- v. La participation active au cours et à toute activité reliée
- vi. Le respect des échéanciers
- vii. Le respect de chaque personne
- viii. Le maintien d'un environnement physique propice à l'apprentissage

Pour conclure, il est attendu que le personnel, le corps enseignant et la communauté estudiantine de l'ESIES connaissent et respectent en tout temps les valeurs et les principes mentionnés au présent code de conduite. Les manquements au respect de ce code de conduite entraîneront des mesures d'avertissement ou des sanctions sur le plan disciplinaire.

5.2 Code de conduite au Centre de simulation

Les comportements attendus des utilisateurs du centre de simulation.

Tous les individus doivent faire preuve d'une conduite et d'une communication professionnelle, comme le stipule la politique de l'USB sur le harcèlement et le harcèlement sexuel. Chacun doit être traité avec respect et faire preuve d'honnêteté, d'intégrité et d'appréciation de la diversité.

- ii. Chacun se conduira de manière à promouvoir l'apprentissage et à préserver la santé, la sécurité et la sécurité psychologique des autres.
- iii. Une tenue professionnelle est exigée et doit être conforme au code vestimentaire clinique (c.-à-d. uniforme et chaussures fermées ; porte-nom et outils d'évaluation nécessaires ; pas d'ongles artificiels ; les cheveux qui pourraient contaminer les zones des patients doivent être attachés ; les bijoux ne doivent pas nuire au rendement au travail ou à la sécurité de soi ou des autres).
- iv. Les étudiants ne sont pas autorisés à entrer dans le Centre de simulation sans la présence d'un membre du corps enseignant, d'un facilitateur. À aucun moment, le Centre de simulation ne peut être laissé ouvert et sans surveillance.

- v. Le contenu de la simulation et les performances des participants doivent rester confidentiels en dehors du cadre de la simulation/du débriefing, conformément à la loi sur les renseignements médicaux personnels. Les personnes qui enfreignent cette politique doivent être signalées.
- vi. Les simulations doivent être traitées comme des situations réelles et les participants doivent arriver préparés et s'engager activement dans l'expérience d'apprentissage.
- vii. Les participants doivent arriver à l'heure. En cas de retard ou d'absence, il convient de contacter le membre du corps enseignant ou l'animateur concerné avant le début de la session.
- viii. Tous les utilisateurs sont tenus de respecter et de maintenir la propreté du Centre de simulation.
 - a. À la fin de chaque session, les espaces de simulation et les salles de contrôle/débriefing doivent être débarrassés de tout matériel et équipement qui ne fait pas partie de l'aménagement standard de la salle.
 - b. L'équipement et les fournitures réutilisables doivent être remis à leur emplacement approprié.
 - c. Les ordures doivent être éliminées de manière appropriée.
- ix. Les mannequins et l'équipement doivent être traités avec soin et respect. Les mannequins doivent être manipulés, positionnés, transférés et drapés comme s'il s'agissait de vrais patients.
- x. Les stylos et les marqueurs ne doivent pas être utilisés sur les mannequins.
- xi. Tout dommage ou dysfonctionnement des mannequins ou de l'équipement doit être immédiatement signalé au coordinateur de la simulation.
- xii. Les aiguilles et les objets tranchants doivent être jetés immédiatement après usage dans des récipients marqués "biohazard".
- xiii. La nourriture et les boissons sont interdites dans les chambres des patients du Centre de simulation.
- xiv. Il est interdit de retirer l'équipement, les ordinateurs, les fournitures ou le matériel du Centre de simulation sans l'autorisation du coordinateur de la simulation.
- xv. Les ordinateurs situés dans les salles de débriefing et de contrôle ne doivent être utilisés qu'à des fins pédagogiques.
- xvi. Les téléphones cellulaires et tous les autres appareils électroniques ne doivent pas être utilisés pendant la simulation clinique, sauf à des fins éducatives et avec l'approbation des animateurs.
- xvii. Le Centre de simulation n'est pas responsable de la perte d'objets personnels. Tous les objets personnels doivent être laissés dans un endroit sûr et rester à l'extérieur des salles de simulation.
- xviii. Toute personne souffrant d'une ALLERGIE AU LATEX doit en informer le facilitateur avant d'entrer dans le Centre de simulation et prendre les précautions nécessaires.

xix. La photographie ou l'enregistrement vidéo à partir d'un appareil personnel est interdit dans le Centre de simulation sans l'autorisation préalable du coordinateur de la simulation ou du membre du corps enseignant concerné.

xx. Les personnes qui causent intentionnellement des dommages à l'installation ou à l'équipement, qui retirent des fournitures ou de l'équipement sans autorisation ou qui font preuve d'un comportement qui ne respecte pas le Code de conduite seront priées de quitter les lieux. Les incidents seront signalés à la Coordinatrice des simulations.

xxi. Toutes les personnes doivent pratiquer une hygiène des mains appropriée en entrant ou en sortant de l'environnement du patient/du Centre de simulation et se conformer aux directives actuelles de l'établissement concernant l'EPI requis.

xxii. Des modifications aux règles susmentionnées peuvent être apportées à la discrétion du coordinateur de la simulation ou d'un membre du corps enseignant.

5.3 Code de conduite dans les laboratoires

Les comportements attendus des utilisateurs dans les laboratoires.

- i. Le code vestimentaire et décorum clinique doit être respecté en tout temps dans les laboratoires.
- ii. Aucune technique « invasive » ne peut être pratiquée sur une personne (soi-même, membres de la famille, amis, collègues de classe, etc.).
- iii. Lors des pratiques indépendantes en laboratoire, l'utilisation d'une aiguille doit être signée et contresignée par le moniteur ou la monitrice une fois que l'aiguille est disposée (jetée).
- iv. Aucun matériel ni équipement ne peut sortir des laboratoires. Tout étudiant ou toute étudiante qui sort ou s'approprie du matériel des laboratoires ou de l'équipement non inclus dans sa trousse est passible de sanctions.
- v. Toute personne qui utilise les laboratoires doit faire preuve de professionnalisme et de courtoisie dans sa conduite et dans ses propos, conformément à la *Politique sur le harcèlement et le harcèlement sexuel* de l'USB.
- vi. Seuls les étudiants et étudiantes inscrites aux cours de technique ou qui sont mandatés par un professeur ou une professeure sont admis dans les laboratoires (les enfants, les amis, les personnes significatives, etc., ne le sont pas).
- vii. La nourriture et les breuvages sont interdits dans les laboratoires.
- viii. Les chaussures sont interdites sur les lits. Les étudiants et étudiantes doivent apporter et utiliser leurs trousseaux de laboratoire applicables en tout temps, certains items à usage unique et en quantité limitée peuvent être fournis par L'ESIES lors de la pratique indépendante.

- ix. La station utilisée dans les laboratoires doit être désinfectée, et rangée après les pratiques, ainsi que tous les équipements utilisés doivent être rangés.
- x. L'accès à l'entrepôt est réservé aux moniteurs et monitrices.
- xi. Lors des pratiques indépendantes, les étudiants et étudiantes doivent confirmer leurs présences en signant la feuille auprès du moniteur à son arrivée et l'avise de son départ.
- xii. Les enregistrements audio et visuels sont interdits en tout temps.
- xiii. Tout incident ou tout accident qui se produit dans les laboratoires doit être signalé à la personne responsable du laboratoire (professeur ou moniteur).

Toute infraction à ces Règles de conduite dans les laboratoires est passible de sanctions menant à l'expulsion du programme.

5.4 Honnêteté et intégrité des étudiants et étudiantes

Les étudiantes et étudiants sont tenus de se conformer en tout temps à un haut niveau d'intégrité pendant les classes et les pratiques cliniques (y compris les activités se déroulant dans le centre de simulation, les laboratoires infirmiers et les agences cliniques).

Bien que des manquements mineurs soient attendus dans le cadre de son apprentissage, certains comportements constituent des infractions graves au devoir professionnel et peuvent avoir une incidence sur le statut de l'étudiant, y compris le retrait de l'étudiant qui démontre une inaptitude à exercer la profession infirmière.

Voici des exemples d'infractions graves au devoir professionnel :

- Falsifier ou produire frauduleusement un dossier de patient ou un rapport le concernant (p. ex., contrefaire un rapport de visite à domicile).
- Omettre de signaler un événement ou un accident survenu dans le cadre de soins prodigués à un patient (p. ex., ne pas informer quiconque d'une erreur de médicaments). Signaler une erreur est bien vu; NE PAS la signaler est mal vu.
- Abuser de la confiance d'un patient ou d'un client (p. ex., manque de respect, vol, maltraitance verbale, physique ou psychologique, acceptation d'une somme d'argent à des fins personnelles).
- S'approprier des médicaments ou autres substances pour usage personnel (p. ex., des narcotiques).
- Divulguer des renseignements personnels (p. ex., discuter d'un patient avec un autre dans un bus, afficher un commentaire à propos d'un patient sur Facebook).
- Se présenter dans un milieu clinique dans un état tel que la qualité de soins serait compromise (p. ex., se présenter dans un milieu clinique en état d'ébriété ou avec facultés affaiblies par la drogue).

5.5 Inaptitude professionnelle

Veiller à ce que les étudiantes et étudiants acquièrent la compétence professionnelle leur permettant d'offrir des soins de façon sécuritaire et compétente, et en respectant les normes de la profession infirmière.

Politique

a) *Introduction ou généralités*

L'étudiante ou l'étudiant qui s'engage dans les programmes de sciences infirmières (qui sera appelé « Programme » pour la suite de ce propos) a l'obligation de fournir des soins sécuritaires et conformes aux normes de la profession infirmière. L'École des sciences infirmières et des études en santé (qui sera appelé « ESIES » pour la suite de ce propos) peut exiger le renvoi d'une étudiante ou d'un étudiant (conformément à la procédure expliquée dans la présente politique) s'il juge que cette étudiante ou étudiant est inapte à exercer la profession sur le plan de compétence ou des aptitudes professionnelles requises pour l'exercice de la profession infirmière. Le renvoi peut être exigé à n'importe quel moment de l'année académique ou après la sortie des résultats d'examens, au terme de n'importe quel semestre universitaire.

b) *Motifs justifiant un retrait (renvoi)*

Un motif de renvoi de L'ESIES s'applique aux étudiantes et étudiants qui...

- i. ont adopté une conduite qui, si elle avait été celle d'un membre du personnel infirmier en exercice, aurait provoqué sa suspension ou son expulsion de la profession infirmière; ou l'application de mesures disciplinaires prévues par l'organisme de réglementation de l'exercice de sa profession;
- ii. ont fait preuve d'incompétence dans l'exercice de la profession, quel que soit le milieu clinique;
- iii. ont compromis leur bon jugement professionnel en privilégiant leur intérêt personnel ou en se plaçant en situation de conflit d'intérêts;
- iv. se sont comportés envers les étudiantes et étudiants, les collègues de travail, le corps professoral, le public, de manière abusive, irresponsable ou destructrice;
- v. ont fait l'objet d'une accusation au criminel qui serait de nature à déshonorer la profession; qui a révélé leur manque de jugement ou d'intégrité ou qui ne convient pas de toute autre façon à l'exercice de la profession
- vi. sont atteints d'une condition médicale qui l'empêche de s'acquitter des tâches essentielles exigées par la profession, conformément aux dispositions du Code des droits de la personne du Manitoba et au devoir de l'USB de répondre de façon raisonnable aux besoins particuliers de sa population étudiante;
- vii. ont prodigué des soins ou participé à toute autre activité professionnelle ou relative à l'exercice de la profession infirmière sous l'influence de l'alcool ou de drogues;
- viii. ont fait preuve d'un manque éthique en vertu du code de déontologie de leur ordre professionnelle (*College*)

La prise de décision dans chaque cas particulier s'appuie sur les Codes de déontologie de leur ordre professionnelles, les Normes d'exercice des ordres infirmières et infirmiers autorisés et auxiliaires et la *Loi sur les infirmières et les infirmiers du Manitoba*.

c) Comité d'examen sur l'inaptitude professionnelle (CIP)

1. L'ESIES doit établir un comité permanent appelé Comité sur l'inaptitude professionnelle (CIP) qui reçoit et examine les questions d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle en matière de soins infirmiers.
2. La composition du CIP sera la suivante :
 - a. Président ou présidente (non-votant sauf en cas d'égalité des votes) est le coordonnateur académique, lequel est membre permanent du comité.
 - b. Membres du Comité :
 - i. Le doyen de l'École des sciences infirmières et des études en santé, membre permanent du comité.
 - ii. Deux enseignants à plein temps de l'ESIES, élus par le corps enseignant des sciences infirmières, pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable.
 - iii. Deux (2) étudiants de chaque programme de sciences infirmières; nommés par l'Association des étudiantes et des étudiants pour un mandat d'un (1) an, renouvelable, l'étudiantes ou l'étudiants ne participeront au comité que si le signalement vient de leur programme respectif.
 - iv. Deux (2) infirmières ou infirmiers en exercice et membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Manitoba (OIIM/CRNM) ou l'Ordre des infirmiers et infirmières auxiliaires du Manitoba (College of Licensed Practical Nurses of Manitoba) nommés par l'OIIM ou le CLPNM de préférence avec une expérience dans le traitement des questions disciplinaires, pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable

d. Procédure générale

- i. Toute question qui touche une conduite ou des circonstances telles que décrites à la Section a) Introduction et à la Section b) Motifs justifiant un retrait sera portée à l'attention du président ou de la présidente du CIP. Le président ou la présidente du CIP soumettra ensuite une telle question pour examen à ses membres dans un rapport écrit, indiquant le nom de l'étudiante ou de l'étudiant concerné, les allégations et le ou les motifs justifiant un retrait conformément aux paragraphes 1.01 et 1.02.2. au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la réception du signalement. L'affaire ne sera pas entendue si les allégations ou la documentation sont anonymes. Une documentation anonyme se définit comme une documentation « dont l'auteur n'a pas été dévoilé ».
- ii. Le président ou présidente du CIP, le doyen ou la doyenne et le secrétaire général détermineront s'il y a un motif valable pour suspendre l'étudiant ou l'étudiante pendant l'examen de l'affaire par le CIP. Si oui, un avis de suspension temporaire sera envoyé à l'étudiant ou à l'étudiante.

- iii. Après réception de la demande d'examen, le président ou la présidente du CIP informera l'étudiant ou l'étudiante dans les plus brefs délais qu'un avis d'audience lui sera envoyé par écrit indiquant les motifs du renvoi de la question au CIP, la composition du CIP, la date, l'heure et le lieu de l'audience. On informera également l'étudiant ou l'étudiante que l'avis d'audience écrit comprendra une déclaration indiquant que, si le bien-fondé des allégations contenues dans la demande a été établi à la satisfaction du CIP, on pourrait alors demander à l'étudiant ou à l'étudiante de se retirer du programme.
- iv. L'avis d'audience sera envoyé à l'étudiante ou à l'étudiant concerné par courrier recommandé à sa dernière adresse connue figurant dans les dossiers de l'USB au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la soumission de l'affaire au CIP. À la demande de l'étudiant ou de l'étudiante, l'information additionnelle pourra être envoyée par courrier ordinaire, par courriel ou par télécopieur.
- v. On informera l'étudiante ou l'étudiant des services de représentation offerts par l'Association étudiante de l'USB et qu'il pourra réagir par écrit aux motifs invoqués au plus tard une semaine après la réception de l'avis d'audience. Cette réaction sera envoyée au président ou à la présidente du CIP.
- vi. Le CIP s'assurera de procéder à l'audience dans les plus brefs délais et prendra une décision appropriée aux circonstances.
- vii. Une fois que le CIP aura reçu une demande d'examen de l'affaire, les procédures pourront se poursuivre même si l'étudiant ou l'étudiante se retire volontairement du programme ultérieurement ou a refusé de participer aux procédures.

e) Procédures d'audience

- i. L'étudiante ou l'étudiant devra se présenter en personne à l'audience et se représentera lui-même. Il peut choisir d'être accompagné d'un représentant ou d'une représentante qui n'est pas un conseiller juridique. Un conseiller juridique peut être présent à titre d'observateur, mais ne peut participer directement aux délibérations.
- ii. Le Programme et l'étudiant ou l'étudiante peuvent appeler des témoins au besoin. Un avis par écrit indiquant l'intention d'appeler des témoins sera remis au président ou à la présidente du CIP avant l'audience et mis à la disposition de l'autre partie avant le début de celle-ci. Si une partie veut appeler des témoins de l'autre partie, elle doit en aviser l'autre partie par écrit avant l'audience.
- iii. L'audience ne sera pas ouverte au public et seuls les membres du Comité, l'étudiant ou l'étudiante, la représentante ou le représentant désigné et les témoins pourront être présents.
- iv. L'étudiant ou l'étudiante aura le droit d'appeler des témoins, d'entendre et de contre-interroger des témoins, d'avoir accès à tous les documents soumis pour examen au CIP au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'audience; de présenter d'autres preuves.
- v. L'étudiante ou l'étudiant ne sera pas tenu de présenter lui-même les preuves directement, mais s'il choisit de le faire, il pourrait alors être interrogé par les membres du CIP.
- vi. Le quorum du CIP nécessite la présence de quatre de ses membres et du président ou de la présidente.

- vii. Une majorité simple des membres qui entendent l'affaire sera nécessaire pour établir toute conclusion ou pour déterminer la façon appropriée de régler l'affaire.
- viii. Le président ou la présidente du CIP votera seulement pour rompre l'égalité des voix.
- ix. Les membres du CIP seront liés par la confidentialité eu égard à l'information reçue par le Comité. L'information ne sera divulguée que si cela est raisonnablement nécessaire pour mettre en œuvre l'enquête, finaliser les modalités de toute mesure imposée, ou conformément à la loi.
- x. a) On n'interdira pas automatiquement à un membre du corps professoral des programmes en sciences infirmières de participer à l'audience d'une affaire en tant que membre du CIP, pour la seule raison qu'il aurait eu des contacts antérieurs avec l'étudiant ou l'étudiante, ou qu'il aurait personnellement eu vent de la cause.
b) L'étudiante ou l'étudiant dont on examine le cas a le droit de contester ce fait, ce qui pourrait donner lieu à l'exclusion d'au plus deux membres du Comité d'examen. Dans un tel cas, le Programme en sciences infirmières peut remplacer les membres exclus.
- xi. Les résultats de l'audience et leur explication seront transmis par écrit à l'étudiant ou à l'étudiante, à son représentant désigné et à la direction responsable du Programme.

f) Décision relative à l'affaire

- i. Les membres du CIP, après avoir entendu toutes les preuves, se réuniront à huis clos pour :
 - a. examiner les preuves;
 - b. tirer des conclusions;
 - c. déterminer si la sécurité et les intérêts du public sont menacés;
 - d. déterminer la façon appropriée de régler l'affaire, si les allégations sont prouvées;
 - e. rejeter l'affaire ou faire d'autres recommandations jugées appropriées, si les allégations ne sont pas prouvées.
- ii. Le CIP peut prendre toute mesure qu'il juge appropriée dans les circonstances. Il choisira une des options suivantes ou une combinaison de celles-ci :
 - a. Déterminer qu'aucune autre mesure ne sera appliquée;
 - b. permettre à l'étudiant ou à l'étudiante de poursuivre son Programme et lui imposer des conditions à respecter quant à sa conduite à l'avenir. Ces conditions demeureront en vigueur pendant toute période que le Comité jugera appropriée;
 - c. réprimander l'étudiant ou l'étudiante par écrit;
 - d. suspendre l'étudiant ou l'étudiante du Programme pendant une période précise;
 - e. demander à l'étudiant ou à l'étudiante de se retirer du Programme (quitter le Programme) pendant une période indéterminée;
 - f. exiger que l'étudiant ou l'étudiante se retire du programme indéfiniment

- g. imposer des conditions à remplir avant que toute demande de réadmission puisse être examinée;
 - h. renvoyer l'étudiant ou l'étudiante du Programme sans avoir le droit de faire une demande de réadmission.
- iii. On peut demander à l'étudiant ou à l'étudiante de se retirer du Programme, selon le point h. ci-dessus, à tout moment au cours de l'année académique ou à tout moment au cours de son Programme.
 - iv. Dans les cas où la décision prise à l'issue de l'audience serait d à h telles que décrites à la rubrique f 2, le coordonnateur académique doit faire parvenir les résultats de l'audience au registraire qui inscrira les remarques appropriées au relevé de notes de l'étudiant ou l'étudiante.
 - v. L'étudiant ou l'étudiante peut demander au CIP d'examiner la possibilité de faire retirer cette remarque du relevé de notes.

g) Appels

1. Si l'étudiant ou l'étudiante souhaite appeler de la décision du CIP, cette personne doit s'adresser au comité d'appel du Sénat conformément aux procédures de cet organisme.
2. Dans le cas d'un appel, la mise en application de toute décision du Comité est suspendue jusqu'à ce que l'organisme qui entend l'appel soit parvenu à un règlement. Sous réserve de ce qui précède, si le recteur de l'Université est d'avis qu'il agit dans le meilleur intérêt de l'Université, il peut, à tout moment, rendre une ordonnance d'exclusion temporaire de l'étudiante ou de l'étudiant de tout programme de l'Université, sujette à la décision définitive de la part de l'autorité appropriée.

h) Dossiers

1. Un document sur la conclusion d'inaptitude professionnelle et sur le règlement de l'affaire sera conservé dans le dossier de l'étudiant ou de l'étudiante de l'ESIES au Registrariat.
2. Toute information relative à l'audience devant le CIP sera conservée dans le bureau du Coordonnateur académique dans un dossier confidentiel.

5.6 Immatriculation à titre d'étudiant

Consulter [Le Guide des exigences non académiques](#).

5.7 Communication :

Les étudiants et les professeurs sont obligés d'utiliser le système de courrier électronique de l'USB pour toute communication relative aux activités de cours. Il est interdit d'utiliser son courriel personnel.

Afin de faciliter une communication ouverte entre les étudiants et le corps professoral et clinique, l'ESIES a mis en place des lignes de communication pour résoudre des conflits qui

peuvent survenir en classe et/ou sur le site clinique (ex: problèmes académiques, difficultés personnelles).

Les questions ou préoccupations des étudiants doivent être traitées rapidement et conformément au processus de communication décrit ci-dessous. Communiquer avec la personne suivante dans la ligne de communication est seulement nécessaire uniquement si le problème n'a pas été résolu après avoir adressé le problème avec la personne concernée. Les rencontres peuvent avoir lieu en personne ou virtuellement.

1. En premier lieu, l'étudiant ou l'étudiante doit communiquer directement avec la personne concernée (superviseur clinique ou professeur).
2. Dans le cas où le conflit n'est pas résolu, l'étudiant ou l'étudiante en discute avec l'Administrateur de la formation clinique et communautaire (stage) ou la Coordinatrice académique.
3. Dans le cas où l'étudiant ou l'étudiante n'est pas satisfait, il peut procéder à une plainte formelle selon la procédure ci-dessous.

5.8 Guide de traitement des plaintes

Lignes directrices en matière de traitement des plaintes

I. Principes d'équité procédurale

1. Une procédure est équitable lorsqu'on accueille équitablement les préoccupations ou les plaintes formulées, et que ce sont des décideurs justes et impartiaux qui prennent les décisions qui s'y rapportent.
2. Un plaignant (une étudiante ou un étudiant aux fins du présent document) a le droit de déposer une plainte sans crainte de représailles.
3. Un plaignant a le droit à ce que le doyen ou la personne désignée à cette fin qui n'est pas en conflit d'intérêts et peut répondre aux préoccupations sans parti pris s'occupe du problème sans délai.
4. La personne contre laquelle la plainte est déposée (ci-après appelée « le défendeur ») a le droit de répondre à toute plainte formulée à son égard.
5. Le plaignant a le droit d'être informé de la réaction du défendeur et d'y répondre.
6. Les deux parties ont le droit de savoir comment on a traité et résolu le problème. Il faut tenir compte du respect de la confidentialité.
7. Bien qu'il soit préférable de parvenir à une entente à l'amiable, le plaignant et le défendeur ont le droit d'être informés de tous les recours officiels à leur disposition.

II. Procédure de présentation d'une plainte

1. Lorsque la question ne peut se résoudre par les premières étapes (ci-dessus) à la satisfaction de l'étudiant, ce dernier, s'il décide de poursuivre la démarche, doit porter la plainte à l'attention du doyen ou de la doyenne de l'École des sciences infirmières et des études de la santé.

2. Dans l'une ou l'autre des deux étapes décrites ci-dessus, l'étudiant peut obtenir de l'aide de l'Association étudiante et du Service d'intervention (Orientation, counseling et placement) de l'Université de Saint-Boniface.
3. Normalement, l'étudiant peut accéder aux services de l'ombudsman après avoir franchi toutes les étapes de la procédure de résolution de conflit et de la procédure d'appel officiel.

III. Rôle de l'agent administratif

(Aux fins du présent document, l'agent administratif est tout employé de l'École de sciences infirmières et des études de la santé qui a le pouvoir d'entendre ce que les membres de la population étudiante ont à dire et de prendre des décisions les concernant, comme le Doyen ou la Coordinatrice académique).

1. Procurer des renseignements sur les procédures de règlement des plaintes.
2. Tenir compte des droits et des intérêts du plaignant et du défendeur.
3. Faciliter le règlement de la plainte au moyen d'un règlement à l'amiable, comme indiqué aux alinéas a) à d).
 - a) Conseiller l'étudiant sur le type de règlement auquel il peut s'attendre.
 - b) Conseiller le défendeur contre qui une plainte a été déposée, sur une résolution efficace et rapide.
 - c) Faire office de source d'information sur le renvoi à la médiation, la défense des droits, le counseling et d'autres services à la disposition de l'étudiant et du défendeur.
 - d) Assurer la médiation entre l'étudiant et le défendeur.
4. Enquêter s'il le juge pertinent.

IV. Procédures recommandées

Entrevue avec l'étudiant

1. Écouter les préoccupations de l'étudiant.
2. Mettre ses propos par écrit et discuter de la confidentialité de ce compte-rendu.
3. Vérifier si l'étudiant a discuté de la question avec le membre du corps professoral.
4. Déterminer comment l'étudiant s'attend à ce qu'on règle la question.
5. Examiner les options (telles que résumées aux alinéas 6a) à 6f).
- 6
 - a) L'étudiant pourrait exprimer ses préoccupations au défendeur contre qui il a déposé une plainte.
 - b) L'agent administratif discute avec le défendeur (sans révéler le nom de l'étudiant s'il importe de respecter la confidentialité) pour connaître son point de vue.
 - c) L'agent administratif pourrait organiser une réunion avec l'étudiant, le défendeur et lui-même ou une tierce partie à titre de médiateur.
 - d) L'agent administratif ne prend aucune mesure sans directives supplémentaires de la part de l'étudiant.
 - e) Dans les cas où le plaignant a tenté sans succès de résoudre l'affaire directement avec le membre du corps professoral, ou lorsque l'étudiant n'est pas à l'aise de le faire lui-même, l'agent administratif peut entreprendre une enquête.

- f) Autres actions jugées appropriées sur lesquelles s'entendent l'agent administratif et l'étudiant.

Discussion avec le membre du corps professoral ou de la population étudiante contre qui une plainte a été déposée.

1. Informer le défendeur de la plainte.
2. Informer le défendeur qu'on mettra ses propos par écrit. Lui faire lire le compte-rendu de la discussion qui sera déposé dans un dossier (confidentialité).
3. Expliquer en détail les préoccupations soulevées par l'étudiant.
4. Obtenir le point de vue du défendeur.
5. Résumer les choix présentés à l'étudiant et ce que ce dernier désire.
6. Demander au défendeur comment il souhaite régler l'affaire.
7. Discuter des prochaines étapes avec le défendeur, ce qui peut amener l'agent administratif à discuter de sa réaction avec l'étudiant ou à organiser une réunion avec le plaignant et le défendeur.

Enquêtes

1. Effectuer une enquête sur la plainte, afin de déterminer la pertinence de poursuivre la démarche. Cela comprend un entretien direct avec le défendeur et peut aussi comprendre l'interrogatoire de tout autre témoin permettant d'évaluer le fondement de la plainte. L'étudiant aura l'occasion de répondre à la réaction du défendeur.
2. Si l'enquête préliminaire semble justifier une enquête officielle complète, l'affaire sera renvoyée au doyen. Durant l'enquête ultérieure, les droits de toutes les parties doivent être respectés.
3. Le doyen a le pouvoir de décider si une enquête officielle est justifiée et peut attribuer les fonctions de l'enquête officielle.
4. L'enquêteur doit aviser l'étudiant et le défendeur de l'autorisation d'une enquête officielle et qu'il informera pleinement le défendeur de la plainte déposée par l'étudiant. Le défendeur doit avoir une possibilité raisonnable de réagir complètement à la plainte. Durant l'enquête subséquente, le droit de toutes les parties doit être respecté et toutes les parties doivent être pleinement informées des attentes d'une enquête officielle, soit du respect de la confidentialité, de la tenue de dossiers, de la LAIPVP, etc.
5. L'enquêteur informe l'étudiant que des mesures disciplinaires peuvent être prises advenant le cas où l'enquête officielle déterminerait que la plainte est frivole ou vexatoire.
6. Si l'enquête officielle conclut que la plainte est fondée, l'agent administratif détermine la marche à suivre et en informe le défendeur. L'agent administratif avise également l'étudiant de la décision, en tenant compte du droit à la vie privée du défendeur et de ses droits en vertu de la convention collective.

Autres politiques et procédures à consulter :

- Accessibilité et accommodement pour les étudiants et étudiantes ayant une incapacité
- Harcèlement et harcèlement sexuel
- Règlement disciplinaire

- Rendement scolaire, probation, suspension
- Politique en matière de violence à caractère sexuel
- Politique de prévention de la violence
- Gestion des plaintes de l'AEUSB <https://aeusb.ca>

SECTION VI : POLITIQUES ET PROCÉDURES

6.1 Académiques

6.1.1 Statut d'inscription

Les étudiantes et les étudiants admis au programme de Baccalauréat en sciences infirmières doivent s'inscrire à un minimum de 3 crédits de cours aux sessions d'automne et d'hiver dans l'année de leur admission et pendant chaque session consécutive.

Les étudiantes et les étudiants admis au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires doivent s'inscrire à un minimum de 3 crédits de cours aux sessions d'automne, d'hiver et été dans l'année de leur admission et pendant chaque session consécutive.

Procédures :

- Les étudiantes et les étudiants sont tenus de s'inscrire à au moins un cours de sciences infirmières pendant chaque session consécutive afin de demeurer inscrits au programme.
- Les étudiantes et les étudiants qui souhaitent interrompre leurs études doivent présenter une demande de congé autorisé ou une demande de congé parental et congé de maternité par écrit au Coordonnateur académique.

Congé autorisé

L'étudiante ou l'étudiant qui croit avoir besoin d'un congé autorisé doit en faire la demande.

Il peut arriver qu'une étudiante ou un étudiant doive s'absenter pour cause de maladie ou des raisons familiales (p. ex., situation de crise dans la famille). L'étudiante ou l'étudiant qui croit avoir besoin d'un congé autorisé doit en faire la demande. Profiter d'un congé autorisé peut avoir certains avantages comme pouvoir passer sa convalescence à la maison et d'aider les membres de sa famille en crise. Par contre, on risque de perdre un semestre ou une année d'études, et d'avoir de la difficulté à reprendre la formation en milieu clinique.

Procédures :

- Processus de demande

L'étudiante ou l'étudiant doit demander un congé autorisé par écrit au coordonnateur académique. Des documents à l'appui de cette demande peuvent être exigés. Cette demande d'un congé autorisé doit être soumise au coordonnateur académique au plus tard le 1er juin. Des demandes ultérieures

peuvent être considérées dans des circonstances exceptionnelles. Un congé est normalement accordé pour une durée maximale d'un an (12 mois). Les étudiantes ou étudiants n'obtiennent généralement qu'un seul congé autorisé pendant toute la durée de leur programme d'études.

ii. Processus de réintégration au Programme

Pour retourner aux études, les étudiantes ou les étudiants doivent soumettre une demande écrite de réintégration au coordonnateur académique, au plus tard le 1er mai de l'année de retour. Les demandes de réintégration ne seront pas considérées après cette date. Les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas fait de demande de réintégration avant le 1er mai seront considérés comme ayant quitté le programme et seront retirés de celui-ci. Ces étudiantes et étudiants devront alors formuler une nouvelle demande d'admission au programme.

Si une étudiante ou un étudiant ayant obtenu un congé autorisé équivalant à une année universitaire ne reprend pas ses études au semestre suivant, elle ou il doit quitter le programme. Cette étudiante ou étudiant peut formuler une nouvelle demande d'admission au cours de l'année suivant son retrait du programme, après quoi elle pourrait devoir recommencer le programme.

Une étudiante ou un étudiant qui revient d'un congé autorisé pour cause de maladie doit présenter des preuves de traitement médical ou psychosocial indiquant qu'elle ou il est maintenant en mesure de reprendre ses études.

Un congé autorisé ne prolonge pas la durée du programme décrite dans l'annuaire. Pour que l'autorisation de congé reste valable et ne pas être retiré du programme, les étudiantes et les étudiants ne doivent pas assister à un autre programme, faculté ou institution au cours de la période dans laquelle le congé autorisé est en vigueur. Les étudiantes et les étudiants en congé seront soumis aux mêmes exigences du casier judiciaire, registre de la maltraitance des enfants et registre de l'abus des adultes que les étudiants qui suivent des cours. Au moment de la demande de retourner aux études, les étudiantes et les étudiants seront tenus de fournir une auto-déclaration de l'état de leur casier judiciaire, leur registre de la maltraitance des enfants et leur registre de l'abus des adultes. Consulter la politique sur le *Casier judiciaire et les mauvais traitements à l'intention des étudiantes et étudiants de l'Université de Saint-Boniface*.

L'étudiante ou l'étudiant qui fréquente un autre programme, une faculté ou une institution pendant son congé autorisé ou qui a été retirée du programme, car elle ne s'est pas vu accorder un congé autorisé et n'a pas pris au moins un cours dans le programme au semestre automne et hiver doit présenter une nouvelle demande d'admission si elle ou il souhaite retourner aux études.

Congé parental et congé de maternité

Un congé parental ou un congé de maternité est permmissible lors du programme d'étude. Par contre le cheminement académique fera alors l'objet d'un examen au cas par cas.

Procédures :

- i. L'étudiante ou l'étudiant doit aviser et faire une demande auprès du coordonnateur académique le plus tôt possible et remplir une demande de congé.

- ii. Le coordonnateur académique évaluera l'impact du congé parental ou du congé de maternité sur les cours et les stages.
- iii. L'étudiante ou l'étudiant doit trouver une solution de rechange si ce congé aura une incidence sur des cours ou des travaux importants.
- iv. L'étudiante ou l'étudiant doit aviser le coordonnateur académique si elle ou il nécessitera plus de temps de congé.

Réintégration dans la pratique clinique

Les étudiantes et étudiants qui retournent aux études en sciences infirmières suivant un délai d'un an (12 mois consécutif) ou plus entre les cours cliniques et la pratique clinique seront tenus de démontrer leurs acquis en matière de compétences psychomotrices avant de réintégrer la pratique clinique. Cette évaluation sera effectuée dans le laboratoire de compétences techniques.

Procédures :

- i. L'étudiante ou l'étudiant devra communiquer son intention de se soumettre à une évaluation de réintégration au coordonnateur académique avant le 1er mai.
- ii. Le coordonnateur académique devra transmettre la demande d'évaluation au coordonnateur du laboratoire dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la réception de la demande de la part de l'étudiant.
- iii. Le coordonnateur du laboratoire contactera l'étudiante ou l'étudiant pour fixer la date de l'évaluation dans les trois jours ouvrables suivants la demande de la part du coordonnateur académique.
- iv. L'étudiante ou l'étudiant devra confirmer la date à laquelle il ou elle subira l'évaluation dans un délai de trois (3) jours ouvrables.
À noter : cette évaluation devra être effectuée avant le 1er juillet.
- v. Le coordonnateur du laboratoire s'assurera que les laboratoires sont mis à la disposition de l'étudiante ou l'étudiant pour se pratiquer.
- vi. Les lignes directrices suivantes s'appliquent au processus d'évaluation pour réintégration clinique :
 - a. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de passer en revue les compétences psychomotrices acquises antérieurement et de les appliquer. Il ou elle se doit de les pratiquer dans le laboratoire.
 - b. L'étudiante ou l'étudiant devra passer en revue les principes de l'administration sécuritaire de médicaments ainsi que ses compétences en calcul pour calculer de façon précise le dosage à administrer.
 - c. L'étudiante ou l'étudiant doit passer en revue le processus de soins infirmiers et les lignes directrices concernant la planification de soins.
- vii. Pour toute question ou assistance, l'étudiante ou l'étudiant devra consulter le coordonnateur du laboratoire le plus tôt possible.
- vii. Le coordonnateur académique rencontrera l'étudiante ou l'étudiant dans les cinq jours ouvrables suivants l'évaluation et lui présentera un plan d'apprentissage.
- viii. Le plan d'apprentissage devra avoir été exécuté avant la réintégration de l'étudiante ou l'étudiant dans la pratique.

6.1.2 Rendement de l'étudiant

Une étudiante ou un étudiant qui n'atteint pas le seuil minimum de rendement attendu sera mis en période probatoire et éventuellement suspendu.

L'École des sciences infirmières et des études de la santé se réserve le droit de mettre en période probatoire ou de suspendre une étudiante ou un étudiant qui n'obtient pas le seuil de rendement minimal en fin de session, soit une moyenne cumulative de 2,5 ou de C+ (sauf si indiqué autrement pour le programme d'études en question). Une fois inscrit sur la liste des étudiantes et étudiants en période probatoire, l'étudiante ou l'étudiant qui atteint le seuil minimal de rendement durant la prochaine session à laquelle il est inscrit ne figurera plus sur cette liste et redeviendra étudiante ou étudiant régulier. Sinon, la personne sera inscrite à la liste de suspension et ne pourra se réinscrire qu'après un laps de temps d'une année suivant la suspension. Cette inscription n'est cependant pas automatique.

Une personne inscrite sur la liste des étudiants en période probatoire devra, à la suite de ses examens finals, discuter avec le doyen ou la direction de son programme pour connaître les cours qui devront être répétés. À la fin de ce nouveau programme, l'étudiante ou l'étudiant devra avoir fourni le minimum de rendement requis afin d'être rayé de la liste probatoire. Dans le cas contraire, il sera inscrit sur la liste de suspension et pourra s'inscrire de nouveau, mais seulement après une période d'une année. Cette réinscription n'est pas automatique.

La Faculté des arts, la Faculté des sciences et la Faculté d'éducation et des études professionnelles n'acceptent pas les étudiantes et étudiants suspendus des autres facultés de l'Université du Manitoba ou de l'USB ou d'autres universités. De façon générale, l'École des sciences infirmières et des études de la santé n'accepte pas les étudiantes et les étudiants suspendus d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

La moyenne pondérée cumulative (MPC) est calculée à la fin de chaque session. Selon la MPC obtenue par l'étudiante ou l'étudiant, il pourrait recevoir une des mentions suivantes.

Une étudiante ou un étudiant ayant obtenu une MPC de 2,5 ou plus satisfait aux exigences minimales du programme.

Avertissement académique

La première fois que la MPC d'une étudiante ou un étudiant n'atteint pas le seuil de rendement de 2,5, il recevra un avertissement académique.

Période probatoire

La deuxième fois que la MPC d'une étudiante ou un étudiant n'atteint pas le seuil de rendement de 2,5, il se verra mis en période probatoire.

Suspension

La troisième fois que la MPC d'une étudiante ou un étudiant n'atteint pas le seuil de rendement de 2,5, il sera suspendu et son nom sera inscrit sur la liste de suspensions. Les étudiantes et les étudiants inscrits sur la liste de suspensions ne pourront suivre aucun cours à l'Université de Saint-Boniface ou autres universités pendant une période de 12 mois (pour les étudiantes et les étudiants à temps plein). Une

étudiante ou un étudiant peut se réinscrire sur une base probatoire une fois que la période de suspension est terminée.

Retrait du programme obligatoire

Les étudiantes et les étudiants dont le rendement est nettement inférieur au seuil attendu devront se retirer de leur programme d'études. Ces étudiants ne peuvent pas être réadmis au programme d'études.

Raisons motivant le retrait obligatoire :

1. L'étudiante ou étudiant échoue des cours totalisant 18 crédits et comptant dans le calcul de la MPC;
2. L'étudiante ou étudiant échoue la reprise d'un cours obligatoire;
3. L'étudiante ou étudiant obtient la note « non-satisfaisant » dans deux ou plus stage clinique/pratiques;
4. La MPC de l'étudiante ou étudiant à la fin de l'année académique est inférieure à 1,75;
5. L'étudiante ou étudiant se réinscrit après une suspension et obtient MPC inférieure à 2,5 pour une quatrième fois.

Réadmission

1. Les membres de la population étudiante qui ont dû se retirer de l'ESIES parce qu'ils ont échoué deux fois à un cours en sciences infirmières ou d'autres cours connexes, parce qu'ils ont échoué à deux cours cliniques de leur programme, ou pour d'autres raisons scolaires ne peuvent être réadmis qu'après trois ans.
2. Les membres de la population étudiante qui ont été renvoyés pour avoir enfreint la politique d'inaptitude professionnelle, la politique de malhonnêteté relative aux études et/ou le code de vie (code de conduite) se verront refuser la réadmission à tous les programmes de l'École des sciences infirmières et des études de santé (ESIES).

6.1.3 Calcul de la moyenne pondérée cumulative (MPC)

À la fin de chaque session, le relevé de notes fait mention d'une moyenne pondérée cumulative. Celle-ci reflète une moyenne pondérée calculée comme suit :

- Chaque cours comporte un nombre normatif total d'heures d'enseignement, à savoir le nombre d'heures prescrit pour l'atteinte des objectifs (que le mode d'enseignement varie ou non). Le nombre de points accumulés par cours se calcule en multipliant le nombre normatif d'heures ou de crédits d'enseignement par la valeur numérique de la note obtenue. L'expression numérique ainsi obtenue correspond à la valeur cumulative.
- La valeur cumulative totale est divisée par le nombre total d'heures ou de crédits d'enseignement pour lesquels une note ayant une valeur numérique a été attribuée. Le résultat de cette opération constitue la moyenne pondérée cumulative.
- Une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,5 est requise pour l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un baccalauréat.

Cours ou mentions exclus du calcul

Les cours suivis hors programme ou comme auditeur libre, les cours exemptés, les abandons, les notes incomplètes et les notes R et E ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

6.1.4 Seuil de rendement

- Une note minimale de C+ dans les cours DSI, SINP et SANT (sauf les cours de formation clinique et technique)
- Une note minimale de C dans tout autre cours
- Une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,5
- La note minimale de R « réussite » pour tous les cours de formation clinique et de techniques

Quelles que soient les modalités d'évaluation utilisées dans le cadre d'un cours ou d'une activité pédagogique, une note est attribuée à chaque étudiante ou à chaque étudiant qui y est inscrit. Cette note est exprimée par l'une des lettres suivantes ayant la signification indiquée.

Le barème des notes accordées est le suivant :

A+	4,5	Exceptionnel	90 % à 100 %
A	4,0	Excellent	80 % à 89,9 %
B+	3,5	Très bien	75 % à 79,9 %
B	3,0	Bien	70 % à 74,9 %
C+	2,5	Satisfaisant	65 % à 69,9 %
C	2,0	Échec	60 % à 64,9 %
D	1,0		50% à 59,9%
F	0,0		49,9% et moins

Les notes A+, A, B+, B, C+, S signifient que l'activité pédagogique ou le cours a été complété avec succès. Un programme peut exiger une note de passage plus élevée pour un cours (p. ex. : Aide en soins de santé – note minimale de passage de B).

Les notes de passage pour les cours suivis dans d'autres facultés ou écoles sont celles qui sont exigées par ces facultés ou ces écoles. Le sigle R (réussite) ou E (échec) peut être utilisé lorsque l'on juge que la notation A+, A, B+, B, C+ s'applique difficilement (p. ex. : pour évaluer un stage).

La note R (réussite) est utilisée lorsqu'un cours est réussi, mais que le résultat du cours n'entre pas dans le calcul des moyennes cumulatives pondérées. La note E (échec) est utilisé lorsqu'un cours n'a pas été réussi, mais que le résultat n'entre pas dans le calcul des moyennes cumulatives. Les cours cliniques et techniques seront notés réussite R ou échec E.

Le barème des notes pour les cours cliniques et de techniques et méthode de soins est le suivant :

R = Réussite

E = Échec

6.1.5 Travaux en retard

Les travaux remis en retard, sans une extension négociée, seront pénalisés. Tout travail qui n'est pas remis à la date et à l'heure précisées, ou tout travail pour lequel une extension a été accordée et qui n'est pas remis à la date et à l'heure négociées, ainsi qu'à l'emplacement spécifié, est assujéti aux pénalités suivantes:

- Pour 1 jour de retard (24 heures après), la pénalité est déduite de 5% de la note pour l'affectation (par exemple, la note de 75% serait réduite à 70%)
- Pour chaque jour ultérieur de retard (chaque période de 24 heures), la réduction augmente chaque jour:
 - o pendant 2 jours de retard, déduire 15% (par exemple, la note de 75% serait réduite à 60%)
 - o pour 3 jours de retard, déduire 30%
 - o pour 4 jours de retard, déduire 50%
 - o pendant 5 jours ou plus tard, déduisez 100% (l'attribution est de zéro [0])

Les exceptions à la pénalité de retard pour des raisons valables, telles que la maladie, des motifs de compassion, etc., peuvent être acceptées par le professeur mais nécessiteront des documents d'appui (par exemple, une déclaration du médecin ou autre professionnel de la santé). Généralement, un préavis de 24 heures pour les demandes d'extension est requis. Les affectations soumises après cinq jours civils sans négociation ne seront pas acceptées

6.1.6 Évaluations

Examens de reprises

L'École des sciences infirmières et des études de la santé n'administre pas d'examens de reprise.

Évaluation des Techniques psychomotrices

Les techniques psychomotrices et méthodes de soins en laboratoires sont évaluées selon les cotes « réussite » ou « échec ». Suite à un premier échec, l'étudiante ou l'étudiant est admissible à seulement une reprise.

Procédures :

Pour assurer la cohérence, les procédures suivantes s'appliquent à tous les cours de sciences infirmières ayant une composante d'évaluation des techniques psychomotrices et méthodes de soins en laboratoire :

- i. Le rendement d'une étudiante ou un étudiant dans une évaluation de technique psychomotrice et de méthode de soins sera évalué en tant que réussite ou échec.
- ii. Si une étudiante ou un étudiant ne fait pas preuve de compétence pendant la période d'évaluation (c'est-à-dire qu'il ne réussit pas l'évaluation de la technique psychomotrice), l'évaluatrice ou l'évaluateur fournira des commentaires correctifs à l'étudiante ou l'étudiant et recommandera d'autres exercices.

- iii. Une étudiante ou un étudiant qui ne réussit pas la première évaluation sera admissible seulement à une reprise.
- iv. Une étudiante ou un étudiant qui ne réussit pas la reprise recevra la note d'échec; il ne sera plus admissible au cours en question ni à d'autres cours préalables ou concomitants dans le programme. L'étudiante ou l'étudiant peut consulter la politique de Révision de note (procédure d'appel de note).
- v. Un test de calcul des médicaments est considéré comme une évaluation de technique psychomotrice.
- vi. Pour réussir un test de calcul des médicaments, l'étudiante ou l'étudiant doit recevoir une note de 90 %. Une étudiante ou un étudiant sera autorisé à utiliser une calculatrice pour le test de calcul des médicaments.

L'étudiante ou l'étudiant doit avoir complété certaines évaluations de techniques psychomotrices avant le début du stage clinique.

Dans le cas où le professeur clinique jugerait que les habiletés psychomotrices de l'étudiante ou de l'étudiant sont faibles ou non satisfaisantes, il pourrait exiger que celle-ci ou celui-ci acquière de la pratique additionnelle au laboratoire des sciences infirmières avant de retourner en milieu clinique

À noter :

Il n'y aura aucun accommodement pour l'évaluation des techniques psychomotrices en laboratoire, incluant le test de calcul des médicaments.

6.1.7 Assiduité des étudiants

Les étudiants et étudiantes sont tenus d'assister à tous les cours, y compris les cours magistraux, les laboratoires, les tutoriels, les cliniques, les conférences, etc.

Lignes directrices

- i. La présence des étudiants et étudiantes aux cours, aux cliniques, aux stages et aux conférences est surveillée sur une base régulière.
- ii. L'assiduité est prise en compte dans les évaluations des étudiants et étudiantes.
- iii. En cas de circonstances prévues nécessitant une absence, les étudiants et étudiantes sont tenus de fournir un préavis par écrit justifiant cette absence à leurs professeurs. Ces préavis écrits sont tenus sur un dossier. Une pièce justificative peut être exigée par le professeur responsable (par exemple: note médicale).
- iv. Advenant que les étudiants et étudiantes ne puissent fournir à l'avance un préavis de circonstances nécessitant une absence, ils et elles sont tenus de contacter leurs professeurs dès que possible et de présenter par la suite une justification par écrit. Ces justifications sont tenues sur un dossier.
- v. Les professeurs et professeurs sont tenus de faire rapport au coordonnateur académique si les absences mettent en péril le rendement de l'étudiant.
- vi. Avant le début de leurs stages pratiques ou cliniques, les étudiants et étudiantes sont tenus d'informer leur professeur ou le professeur clinique (idéalement, par écrit) ainsi que leur milieu de stage de toute circonstance qui nécessitera leur absence pendant la période de stage.

- vii. Consulter la politique *d'Examens différés* lorsqu'un étudiant ou une étudiante doit s'absenter pour motif de maladie ou d'une maladie prolongée pendant la période d'évaluations (Ex tests, examens, examens pratiques, etc).
- viii. En cas d'intempéries, les étudiants et étudiantes devront faire preuve de jugement quant aux déplacements pour se rendre à leurs stages, leurs conférences et leurs classes. Fournir un préavis adéquat et ponctuel (par téléphone ou par courriel) d'une absence en raison de mauvais temps est également obligatoire.

6.1.8 Examens finaux différés

Une étudiante ou un étudiant incapable de passer un examen final pour cause de maladie ou d'incapacité doit faire une demande auprès de son professeur ou de sa professeure pour différer cet examen.

Le lien ci-dessous explique toute la politique à suivre : <https://ustboniface.ca/document.doc?id=4019>

6.1.9 Permission de suivre des cours à d'autres universités

Pour suivre un ou des cours à une autre université, il faut obtenir au préalable une lettre de permission de la direction du programme; pour que ces cours soient reconnus, il faut obtenir la note de passage exigée par cette autre université (certains programmes peuvent exiger une note supérieure à C). Consulter le Registraire ou le Service d'orientation pédagogique.

La permission de suivre des cours à une autre université est indiquée au dossier officiel. Pour obtenir une lettre de permission, il faut, au moment d'en présenter la demande, avoir une moyenne pondérée cumulative (MPC) d'au moins 2,5 et ne pas être en probation. Seuls les cours servant à répondre aux exigences du programme seront approuvés.

Le relevé de notes officiel des cours suivis dans une autre université accompagnée de la lettre de permission doit parvenir au Registrariat avant le 15 mai dans le cas des étudiantes et des étudiants inscrits à la collation des grades du printemps.

N. B. : Un cours suivi sans lettre de permission à l'extérieur de l'Université de Saint-Boniface ne sera pas nécessairement reconnu.

6.2 **Pratique clinique**

6.2.1 Processus liés au retrait de stage

L'Administrateur de la formation clinique et communautaire est en droit de retirer du stage une étudiante ou un étudiant qui fait défaut en matière d'assiduité, de pratiques sécuritaires en milieu clinique, et de la remise de ses travaux selon les attentes établies par le professeur de cours. Un manquement d'ordre éthique ou déontologique ou une conduite incompatible avec l'exercice de la profession peut entraîner d'échec d'un stage en tout que le processus de retrait est entamé, l'étudiante ou l'étudiant n'est plus en droit de demander un retrait volontaire du stage en question. Une étudiante ou un étudiant retiré se verra obtenir la note finale d'échec (E) pour le stage dont il est question.

Étapes dans le processus de renvoi :

1. L'étudiante ou l'étudiant est renvoyé du milieu clinique.
2. Le superviseur de stage informe le professeur de cours que l'étudiante ou l'étudiant a été renvoyé du milieu clinique et lui demande conseil pour déterminer s'il y a lieu de procéder à un retrait de stage.
3. Le professeur de cours présente à l'étudiante ou l'étudiant la documentation pouvant justifier des mesures de renvoi et ensemble, ils en discutent. Lorsqu'il est déterminé que les circonstances justifient l'initiation d'un processus de renvoi, l'étudiante ou l'étudiant en est informé verbalement et par écrit de la nature des difficultés.
4. Le professeur de cours informe le coordonnateur académique et l'Administrateur de la formation clinique et communautaire que le processus de renvoi a été entamé et fournit la justification à cet égard.
5. Le professeur de cours fournit des copies de la documentation justifiant un processus de renvoi au coordonnateur académique et l'Administrateur de la formation clinique et communautaire.
6. L'Administrateur de la formation clinique et communautaire organisera une rencontre avec l'étudiante ou l'étudiant dont il est question pour lui présenter la documentation et lui donner une occasion pour la contester.
7. À l'issue de cette rencontre, l'Administrateur de la formation clinique et communautaire communique le résultat de cette rencontre au coordonnateur académique et informe l'étudiante ou l'étudiant et le professeur de cours de sa décision par écrit.
8. L'étudiante ou l'étudiant peut faire appel de cette décision dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de la lettre de décision du responsable du programme.

Pour plus de renseignements, consulter la politique *Processus liés au retrait de stage*.

6.2.2 Manque de pratiques sécuritaires en milieux cliniques

Un mode de comportement ou un fait isolé de la part de l'étudiant ou de l'étudiante en milieu clinique qui met en danger le bien-être physique, émotionnel ou psychologique d'un client, de sa famille ou d'autres constitue un manque de pratiques sécuritaires. Les étudiants et étudiantes qui font preuve d'un manque de pratiques sécuritaires en milieux cliniques seront assujettis aux dispositions de la *Politique et le processus liés à l'expulsion de cours*.

6.2.3 Conséquence d'un échec dans le cadre d'une rotation clinique

Un étudiant ou une étudiante obtenant la note d'échec à l'une des rotations dans le cadre d'un cours comprenant multiples rotations cliniques se verra aussitôt renvoyer du cours et sera attribué la note finale d'« échec » (E). Dès qu'un étudiant ou une étudiante obtient la note d'échec, il ne lui est plus possible de demander pour un retrait volontaire.

6.2.4 Utilisation de médias sociaux et de dispositifs électroniques

Les médias sociaux peuvent inclure les sites « Facebook, Twitter, LinkedIn, Snapchat et Instagram » mais peuvent inclure toute autre plateforme de communication en ligne, incluant site web personnel, blogs, courriels, et « imessaging ».

Les étudiantes et étudiants sont interdits d'afficher sur les médias sociaux des informations confidentielles ou privées sur les clients (images, photos, etc), sur les établissements de santé où s'effectuent leurs stages et sur leurs collègues, et ce, même lorsque les éléments d'identification personnelle ont été supprimés. Cela comprend les antécédents médicaux et les renseignements de niveau protégé conservés par l'Université de Saint-Boniface ainsi que toute photo des clients ou des établissements.

Les étudiants sont interdits de devenir « Amis » avec leurs patients/clients ou leurs familles sur les médias sociaux, ainsi que leurs professeurs et superviseurs de stages.

Les étudiants et étudiantes sont interdits d'utiliser des médias sociaux et des dispositifs électroniques à des fins non académiques pendant toute expérience en milieu pratique.

Toute violation de ce règlement risque d'exposer les étudiantes et étudiants à une action en responsabilité criminelle, civile ou professionnelle et pourrait également enfreindre la Politique sur l'incapacité professionnelle.

Toute violation de confidentialité ou toute infraction touchant la protection de la vie privée doit être signalée immédiatement à un membre du corps professoral. STP référez aux documents d'appui du *College of Registered Nurses of Manitoba* au sujet [des médias sociaux et le réseautage](#) et le *College of Licensed Practical Nurses of Manitoba* [Social Media: Practice Direction](#).

6.2.5 **Code vestimentaire professionnel**

Le code vestimentaire professionnel peut varier selon les établissements. Les étudiants et étudiantes doivent respecter le code vestimentaire professionnel mis en application dans les milieux ou les établissements dans lesquels ils seront appelés à travailler. Avant le début des pratiques cliniques, le code vestimentaire mis en application dans les milieux où les étudiants et étudiantes sont affectés sera passé en revue avec eux.

Attentes en matière de tenue professionnelle dans un milieu hospitalier

- i. Une tenue professionnelle comporte des cheveux propres et qui doivent être attachés s'ils gênent l'exécution des interventions infirmières. Les cheveux longs doivent être attachés de sorte qu'ils libèrent le cou et le visage. Si des accessoires pour cheveux sont nécessaires, ils doivent être maintenus bien en place et d'une apparence professionnelle.
- ii. Les étudiants masculins qui portent une barbe doivent s'assurer qu'elle est soigneusement taillée.
- iii. Le port de bijoux est permis, mais doit être tenu à un minimum. Cela veut dire s'en tenir à des clous d'oreille et un anneau de mariage simple.
- iv. Le port de maquillage sans parfum est permis, mais doit être tenu à un minimum.
- v. Le port de produits parfumés n'est pas permis.
- vi. Les accessoires de perçage corporel visibles doivent être retirés, les clous de langue doivent être remplacés par un dispositif d'espacement transparent.
- vii. Les tatouages doivent être recouverts en tout temps.
- viii. Les ongles doivent être propres, coupés court, sans vernis et d'une apparence soignée. Les ongles acryliques, artificiels ou en gel ne sont pas permis.
- ix. La gomme à mâcher n'est pas permise.
- x. Le porte-nom étudiant de l'établissement d'accueil ainsi que celui de l'USB doivent être portés pendant toute rencontre infirmière-client. La carte étudiante de l'USB doit être disponible.

- xi. Des chaussettes blanches et des chaussures blanches fermées doivent être portées avec l'uniforme. Des chaussures « à usage professionnel » ou des espadrilles blanches en cuir avec un minimum de détails en couleur sont permises. Il est important de porter des souliers qui offrent du support et de l'aération. Les chaussures et les lacets doivent être tenus propres.
- xii. L'uniforme de couleur bordeaux avec le logo USB doit être porté pendant toute rencontre avec les clients. Un gilet blanc peut être porté par-dessus l'uniforme au besoin. La longueur de l'uniforme doit être d'ordre professionnel. Les chemisiers doivent couvrir l'abdomen.

Des vestiaires et des casiers sont disponibles dans les milieux hospitaliers. Les uniformes et les chaussures infirmières ne doivent être portés que sur les lieux de l'établissement. Les étudiants et étudiantes doivent apporter des vêtements de rechange et se revêtir avant de quitter le milieu clinique. Les uniformes et les chaussures ne sont pas portés hors des lieux de l'établissement et des cours (par exemple: laboratoires, simulations et stages).

Attentes en matière de tenue professionnelle dans un milieu communautaire

Bien que le port d'uniformes ne soit pas requis dans tous les milieux de pratique clinique, les étudiants et étudiantes sont tenus de s'habiller de manière qui convient au milieu de pratique. Une tenue appropriée est une responsabilité professionnelle qui exerce une influence sur le type de relations qui se développe avec les clients et qui véhicule auprès des partenaires communautaires une identité professionnelle.

- i. Une tenue professionnelle comporte des cheveux propres et qui doivent être attachés s'ils gênent l'exécution des interventions infirmières. Les cheveux longs doivent être attachés de sorte qu'ils libèrent le cou et le visage. Si des accessoires pour cheveux sont nécessaires, ils doivent être maintenus bien en place et d'une apparence professionnelle.
- ii. Les étudiants masculins qui portent une barbe doivent s'assurer qu'elle est soigneusement taillée.
- iii. Le port de bijoux est permis, mais doit être tenu à un minimum. Cela veut dire s'en tenir à des clous d'oreille et un jonc de mariage simple.
- iv. Le port de maquillage sans parfum est permis, mais doit être tenu à un minimum.
- v. Le port de produits parfumés n'est pas permis.
- vi. Les accessoires de perçage corporel visibles doivent être retirés, les clous de langue doivent être remplacés par un dispositif d'espacement transparent.
- vii. Les tatouages doivent être recouverts en tout temps.
- viii. Les ongles doivent être propres, coupés court, sans vernis et d'une apparence soignée. Les ongles acryliques, artificiels ou en gel ne sont pas permis.
- ix. La gomme à mâcher n'est pas permise.
- x. Le porte-nom étudiant de l'établissement d'accueil ainsi que celui de l'USB doivent être portés pendant toute rencontre infirmière-client.
- xi. Les chaussures doivent être propres, fermées et offrir un bon soutien. Les talons hauts ne sont pas permis. Si du point de vue culturel il est inacceptable de porter des chaussures dans le domicile d'un particulier, des pantoufles avec semelles sont permises.
- xii. Des vêtements propres, soignés, de style semi-décontracté ou professionnel qui permettent aux étudiants et étudiantes d'exécuter leurs tâches en toute aisance sont de mise. Les décolletés, les vêtements exposant le nombril, les pantalons à taille basse qui glissent lorsqu'on se penche pour exécuter des interventions infirmières ne sont pas acceptables dans un milieu

professionnel. Il va de même pour les vêtements décontractés, tels jeans, chaussures de sport, sweatshirts, etc., la seule exception étant le port d'un blouson de laboratoire.

- xiii. Un blouson de laboratoire peut être porté par-dessus des vêtements de style semi-décontracté ou professionnel (mais non par-dessus de jeans ou de sweatshirts). Les porte-noms doivent être portés visiblement sur le blouson de laboratoire.

6.2.6 **Conflits d'intérêts en milieu cliniques**

Les étudiants doivent signaler immédiatement au professeur responsable du stage des situations de conflits d'intérêts reliée aux relations personnelles et familiales en milieu clinique.

Définition

Les membres de la famille comprennent une sœur, un frère, la mère, le père, le conjoint ou la conjointe, un être cher, un enfant, une nièce, un neveu, une tante, un oncle, une cousine, un cousin, grands-parents ou un membre de sa belle-famille.

On s'attend à ce que les étudiants signalent immédiatement au professeur responsable du stage l'une ou l'autre des situations suivantes :

- i. Un membre de la famille de l'étudiant fait partie du groupe concerné par le stage.
- ii. L'étudiant a été assigné à un établissement qui l'emploie.
- iii. L'étudiant a été assigné à un établissement où travaille un membre de sa famille ou qui soigne un membre de sa famille.
- iv. Le professeur responsable du stage, l'aviseur ou le précepteur est apparenté à l'étudiant qui lui a été assigné.
- v. L'étudiant a été assigné à un étage qui l'emploie comme *Undergraduate Nursing Employee (UNE)*.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, le professeur responsable du stage assignera l'étudiant à un autre milieu clinique, là où il n'existe aucun conflit lié au lien de parenté.

6.2.7 **Offre de cadeaux**

Les étudiants sont interdits d'offrir des cadeaux, des récompenses, des faveurs ou toute autre forme d'avantage en guise de reconnaissance envers leurs précepteurs, leurs enseignants, leurs professeurs ainsi que le personnel enseignant en milieux cliniques. Cette interdiction est conforme aux exigences de la pratique professionnelle.

6.2.8 **Signalement d'un évènement indésirable**

Les étudiantes et étudiants sont tenus de signaler immédiatement les évènements indésirables ou quasi-incidents survenus, afin de contribuer au suivi et à l'analyse de systèmes durant leur stage clinique.

Évènement indésirable

Une complication ou blessure non intentionnelle subie par un patient, et qui le laisse handicapé à sa sortie de l'hôpital, cause son décès ou prolonge son hospitalisation, et qui a été causée par la prestation des soins de santé plutôt que par le processus morbide sous-jacent du patient.

Les quasi-incidents comprennent ce qui suit :

- i. Toute intervention qui peut avoir eu ou aurait pu avoir des conséquences pour le patient ou lui causer du tort.
- ii. Le patient s'est blessé lui-même alors qu'il était confié aux soins de la ou du stagiaire.
- iii. La ou le stagiaire omet d'appliquer les interventions prescrites pour un patient qui lui a été confié.
- iv. La ou le stagiaire contrevient à la politique de soins directs au patient de l'USB ou de l'organisme de santé où le stage se déroule.
- v. La ou le stagiaire a prodigué des traitements ou a administré des médicaments non prescrits à un patient donné confié à ses soins.
- vi. Le personnel ou le superviseur ne laisse pas la ou le stagiaire appliquer une procédure ou un traitement, ou administrer un médicament qui risquerait de causer du tort ou des blessures au patient.
- vii. La ou le stagiaire omet de faire appel à son bon jugement clinique en s'occupant d'un patient.

Advenant le cas où un événement indésirable ou un quasi-incident surviendrait, la ou le stagiaire doit s'acquitter de ce qui suit :

1. Évaluer la situation et y réagir immédiatement, puis demander l'aide de la personne responsable de l'enseignement clinique, de l'infirmière principale ou d'un autre fournisseur de soins de santé.
2. Avertir les personnes concernées par l'événement (soit la personne responsable de l'enseignement clinique, l'infirmière principale, le médecin, le patient, les membres de sa famille, etc.).
3. Remplir et faire circuler un formulaire de signalement d'un événement indésirable de l'ORSW conformément à la politique de l'ORSW. (Il est interdit de reproduire ce formulaire.)
4. Remplir un formulaire de signalement d'un événement indésirable de l'École des sciences infirmières et des études de la santé (ESIES) (en annexe) conformément à la politique de l'ESIES. On trouvera la politique et le formulaire sur le site Web de l'USB (eCAMPUS).
5. Informer de l'événement indésirable le membre du corps enseignant qui donne ce cours, par téléphone ou en personne, et lui décrire les interventions appliquées en réaction. Il faut informer cette personne le plus tôt possible après l'événement indésirable, et au plus tard avant la fin du quart de travail.
6. Après une discussion avec la personne responsable de l'enseignement clinique, présenter un formulaire de signalement de l'événement indésirable de l'USB au membre du corps enseignant qui donne ce cours, au plus tard 24 heures après l'événement.

Par la suite, l'Administratrice de la formation clinique et communautaire doit s'acquitter de ce qui suit:

1. Examiner le formulaire de signalement et discuter du suivi avec la personne responsable de l'enseignement clinique au plus tard 24 heures après avoir reçu le formulaire de signalement d'un événement indésirable de l'ESIES.
2. Compiler et analyser les événements relatifs à la sécurité et effectuer des suivis au besoin.

3. Présenter un rapport à la dernière rencontre de l'année académique au CPESIES en vue d'apporter des changements requis, le cas échéant. L'Administratrice conserve tous les signalements d'événements indésirables pendant cinq ans.
4. La coordonnatrice académique ou le doyen présente à l'organisme de réglementation de la profession un rapport annuel faisant mention des mesures de suivi appliquées.

Remarque :

Dans le cas des étudiantes et étudiants inscrits au programme d'infirmière auxiliaire autorisée, on informe le CLPNM de tout événement indésirable qui a causé du tort au patient, et ce, immédiatement après l'événement.

6.2.9 Voyages étudiants et frais

Les étudiants et étudiantes sont responsables de leur déplacement vers et depuis les milieux de stage et toutes les rencontres relatives aux stages, y compris les frais connexes (uniformes, frais de déplacement, frais de transport, repas et logements).

Pour les déplacements supérieurs à 100 km, veuillez-vous référer à la politique du CNFS en matière d'hébergement.

6.2.10 Recommandations aux étudiants pour voyager en sécurité

Voyager en voiture :

- Assurez-vous que votre véhicule est en bon état;
- Assurez-vous que la jauge à essence fonctionne bien;
- Assurez-vous d'avoir suffisamment d'essence pour le voyage aller et retour;
- Assurez-vous de faire le plein de lave-glace;
- Planifiez votre route à l'avance. Utilisez des routes principales autant que possible;
- Avant de partir, ayez un itinéraire précis, de sorte à ne pas devoir vous arrêter pour demander comment continuer votre chemin; ou utilisez un GPS;
- Ayez vos clés dans la main avant d'entrer et de sortir de votre véhicule;
- Une fois à l'intérieur du véhicule, verrouillez toutes les portes;
- Si vous soupçonnez quelqu'un de vous suivre, n'allez pas chez vous. Dirigez-vous plutôt à un commissariat de police ou à une station-service ou un endroit public où vous puissiez appeler la police.
- Apportez avec vous un téléphone cellulaire;
- Ayez une liste de numéros de téléphone d'employés de l'École des sciences infirmières et des études de la santé (p. ex. le professeur responsable des stages, le superviseur de stages ou l'administrateur de l'éducation clinique).

Stationner votre véhicule :

- Faites attention où vous stationnez votre voiture si vous ne comptez y retourner que quand il fait noir;
- Si possible, stationnez dans une zone bien éclairée;
- Évitez de stationner près de murs, de hautes clôtures, ou d'une végétation où un intrus pourrait se camoufler;

- Garez votre voiture en marche arrière de manière à pouvoir sortir en marche avant au cas où vous devriez faire une sortie rapide;
- Avant de quitter votre voiture, vérifiez qu'il n'y ait pas des rôdeurs. Au besoin, cherchez un autre endroit pour vous stationner;
- Verrouillez toujours votre voiture;
- Cachez les objets de valeur qui doivent rester dans votre véhicule;
- Ne laissez pas les clés de la maison, des cartes de crédit, des renseignements personnels y compris des documents ni de l'argent liquide dans votre voiture.

Si votre voiture tombe en panne :

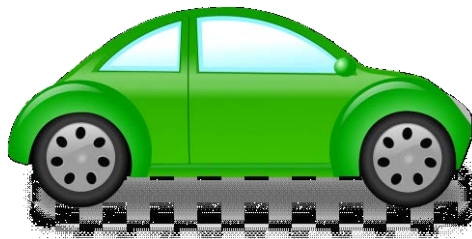
- Si votre voiture tombe en panne, demandez de l'aide (p. ex., soulevez le capot de la voiture; allumez les feux de détresse; appelez l'assistance routière, le cas échéant);
- Restez dans votre véhicule;
- Asseyez-vous dans le siège avant du côté passager lorsque vous attendez les secours; ceci donnera l'impression que vous attendez le retour du conducteur.

Voyager en hiver :

- Avant de partir, vérifiez les conditions météorologiques et l'état de routes;
- Faites preuve de bon sens quand vous décidez de conduire en hiver;
- Portez des vêtements adaptés aux conditions climatiques au cas où vous auriez des problèmes avec votre voiture; aussi, ayez une trousse de survie dans votre voiture;
- Si votre voiture tombe en panne ou vous avez des problèmes reliés aux conditions climatiques, restez avec votre voiture pour être mieux protégé et pour qu'on puisse savoir où vous trouver.

Lignes directrices :

- Évitez de vous promener durant la nuit;
- Évitez de prendre des raccourcis dans des zones peu éclairées;
- Ayez suffisamment de monnaie pour faire des appels d'urgence;
- Si possible, localisez l'emplacement de cabines téléphoniques là où vous prévoyez voyager.



6.2.11 Sécurité interpersonnelle

Lignes directrices pour minimiser le risque de mauvais traitements ou de blessures

1. Tous les étudiants doivent compléter le cours d'intervention non violente en situation d'urgence offert durant la première année du programme.
2. Les étudiants qui se sentent menacés ou vulnérables à un moment quelconque, dans le cadre de n'importe quelle pratique, doivent se retirer immédiatement du lieu où ils se trouvent. Ils doivent notifier dès que possible leur superviseur de stage et, si c'est le cas, le superviseur du personnel de l'organisme.
3. Avant de faire une visite à domicile, dites à une personne que vous connaissez où vous allez et quand vous pensez être de retour; apportez votre téléphone cellulaire, et donnez à la personne votre numéro de téléphone.
4. Quittez tout de suite la maison si quelqu'un qui s'y trouve est sous l'influence de drogues ou de l'alcool.
5. Si vous comptez avoir une conversation « privée », évitez d'utiliser des chambres à coucher privées.
6. Adoptez une attitude professionnelle en ce qui concerne la manière de vous habiller (*voir les politiques du code vestimentaire professionnel*), d'agir et de parler.
7. Respectez les limites professionnelles. Ne divulguez pas des informations personnelles ou confidentielles sur vous-même (p. ex. l'histoire de votre vie, votre numéro de téléphone, ou l'adresse de votre domicile).
8. Récoltez toute information des dossiers des clients qui laisse paraître qu'une situation dangereuse ou risquée pourrait survenir durant de futures rencontres.
9. Avant de faire une visite à domicile, demandez s'il y a des animaux de compagnie et, en collaboration avec le client, élaborer un plan pour minimiser tout risque (p. ex., réactions allergiques, morsure par un animal).

Il incombe aux étudiants de prendre les mesures nécessaires pour se protéger; par exemple, demander une attention particulière, faire des mouvements corporels adéquats, utiliser un système d'alerte médicale, respecter les règles sur la prévention des infections, et ainsi de suite.



SECTION VII : COLLATION DES GRADES

L'Université de Saint-Boniface décernera les grades, les diplômes et les certificats aux étudiants et aux étudiantes qui auront satisfait à toutes les exigences d'un programme d'études. Consulter la section Collation des grades des Règlements académiques.

L'OBTENTION D'UN GRADE N'EST PAS AUTOMATIQUE. Toute candidate ou tout candidat admissible à un grade, à un diplôme ou à un certificat doit remplir un formulaire de demande au moment de son inscription ou avant la date limite fixée par l'Université.

Il faut présenter un extrait de naissance et un certificat de mariage (dans le cas des femmes mariées qui ont changé de nom) au moment de la demande.

Consulter le site web : <https://ustboniface.ca/collation>

7.1 Exigences de diplomation du Baccalauréat en sciences infirmières

- Une note minimale de C+ dans tous les cours SINF, SANT, et PATH (sauf les cours cliniques et techniques)
- Une note minimale de C dans tout autre cours
- Une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,5
- Une note R « réussite » dans tous les cours de formation clinique et de techniques et méthodes de soins

7.2 Exigences de diplomation du Diplôme en sciences infirmières auxiliaires

- Une note minimale de C+ dans les cours DSI, SINF et SANT (sauf les cours cliniques et techniques)
- Une note minimale de C dans tout autre cours
- Une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,5
- Une note minimale de R « réussite » pour tous les cours de formation clinique et de techniques et méthodes de soins

7.3 La mention « Distinction »

Le rendement digne de mention est signalé sur le relevé de notes de toute étudiante ou de tout étudiant qui maintient une moyenne cumulative d'au moins 3,8 pour l'année scolaire en cours et également à la fin de son programme d'études. L'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu une note de D, de F ou de « non-satisfaisant » dans la deuxième moitié de son programme d'étude n'est pas admissible. La mention « Distinction » est indiquée au relevé de notes et au diplôme de fin d'études, le cas échéant. La décision de décerner des certificats ayant la mention « Distinction » relève de l'autorité de la doyenne ou du doyen de l'ESIES.

7.4 Date de la collation des grades

La collation des grades pour les programmes collégiaux de l'Université de Saint-Boniface est à confirmer.

SECTION VIII : LISTE ET DESCRIPTION DES COURS

Veuillez consulter l'horaire des cours et des examens des divers programmes et les dates importantes à <https://ustboniface.ca/horaires>.

Attention : On rappelle aux étudiants et étudiantes qu'ils et elles doivent rester disponibles jusqu'à la fin des périodes des tests et des examens.

8

8.1 Séquence des cours au Baccalauréat en sciences infirmières (Ancien programme)

1 ^{re} année (ancien avant l'automne 2024)		2 ^e année (2024-2025)	
AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
BIOL 1415	BIOL 1417	SINF 2024	PATH 3215
FRAN 1002	FRAN 1004	STAT 1005	SANT 2075
SANT 1035	SINF 1046	SINF 2026	SANT 2115
SINF 1026	SINF 1049	SINF 2045	SINF 2035
SINF 1017	SINF 1116	SINF 2047	SINF 2037
SINF 1018			
PSYC 1215			
Total des crédits – 19	Total des crédits – 14	Total des crédits – 14	Total des crédits – 15
Total de crédits de la 1 ^{re} année - 33		Total de crédits de la 2 ^e année - 29	
3 ^e année		4 ^e année	
AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
MBIO 1225	SINF 3045	SINF 4015	SINF 4045
SINF 3015	SINF 3047	SINF 4017	SINF 4037
SINF 3017	SINF 3055	SINF 4025	SINF 4035 ou SINF 4055
SINF 3025	SINF 3057	SINF 4125	
SINF 3027	SINF 3065		
SINF 3035			
Total des crédits – 15	Total des crédits – 15	Total des crédits – 13	Total des crédits – 15
Total de crédits de la 3 ^e année - 30		Total de crédits de la 4 ^e année – 28	
LISTE DE COURS – 1 ^{er} ANNÉE BSI (avant l'automne 2024)			
BIOL 1415 Anatomie du corps humain			
FRAN 1002 Grammaire de l'écrit 1			
PSYC 1215 Introduction à la psychologie			
SANT 1035 Croissance et développement			
SINF 1018 Introduction aux sciences infirmières			
SINF 1017 Techniques et méthodes de soins I			
SINF 1026 La communication professionnelle en santé			

BIOL 1417	Physiologie du corps humain
FRAN 1004	Grammaire de l'écrit 2
SINF 1046	Évaluation de la santé
SINF 1049	Stage : Introduction à la pratique des soins infirmiers
SINF 1116	Nutrition
LISTE DE COURS – 2^e ANNÉE BSI	
SINF 2024	Pharmacologie et épreuves diagnostiques
STAT 1005	Mesure et analyse de données
SINF 2026	Techniques et méthodes de soins II
SINF 2045	Soins des adultes et de la famille
SINF 2047	Stage : Soins des adultes et de la famille
PATH 3215	Pathophysiologie
SANT 2075	Relations interpersonnelles et pratique collaborative
SANT 2115	Introduction à la recherche en santé
SINF 2035	Soins de la famille en périnatalité
SINF 2037	Stage : Soins de la famille en périnatalité
LISTE DE COURS – 3^e ANNÉE BSI	
MBIO 1225	Microbiologie et immunologie
SINF 3015	Soins infirmiers en santé mentale
SINF 3017	Stage : Santé mentale
SINF 3025	Soins infirmiers en santé communautaire I
SINF 3027	Stage : Soins infirmiers en santé communautaire I
SINF 3035	Techniques et méthodes de soins III
SINF 3045	Soins infirmiers en santé communautaire II
SINF 3047	Stage : Soins infirmiers en santé communautaire II
SINF 3055	Soins complexes I
SINF 3057	Stage : Soins complexes I
SINF 3065	Professionalisme et éthique en soins infirmiers
LISTE DE COURS – 4^e ANNÉE BSI	
SINF 4015	Soins complexes II
SINF 4017	Stage : Soins complexes II
SINF 4025	Théories et approches professionnelles en sciences infirmières
SINF 4035	Soins palliatifs
SINF 4055	Sujets spéciaux
SINF 4045	Leadership dans le contexte des soins de santé
SINF 4125	Tendances actuelles en santé
SINF 4037	Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions

8.2 Description des cours au Baccalauréat en sciences infirmières (ancien programme)

PREMIÈRE ANNÉE (avant l'automne 2024)

BIOL 1415 Anatomie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1411) Discussions sur la micro-anatomie et la macro-anatomie incluant les changements qui se produisent de la conception à la vieillesse. On ne peut se faire créditer les BIOL 1415, BIOL 1411, BIOL 1410 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. Préalable : aucun, mais le cours de biologie du niveau secondaire est fortement recommandé.

FRAN 1002 Grammaire de l'écrit 1 (3 crédits) (Laboratoire requis)

Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie des fonctions syntaxiques de la phrase de base et des classes de mots. Étude systématique de la phrase transformée, de la jonction de phrases syntaxiques et de la notion de paragraphe. Développement d'habitudes de travail telles que l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire. Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires. On ne peut se faire créditer FRAN 1002 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005.

SANT 1035 Croissance et développement (3 crédits)

L'étude du développement de la naissance au vieillissement.

PSYC 1215 Introduction à la psychologie (3 crédits)

(PSYC 1211) Les processus fondamentaux sous-jacents à la psychologie. Les bases psychologiques des comportements, des processus sensoriels, de la perception, des états de conscience, de l'apprentissage et de la mémoire. Descriptions des méthodes de recherche propres à la psychologie scientifique. On ne peut se faire créditer à la fois PSYC 1215, PSYC 1211, PSYC 1200, PSYC 1201 et l'ancien PSY 1501.

SINF 1017 Techniques et méthodes de soins I (1 crédit) (Laboratoire requis)

Application des notions théoriques et apprentissage des habiletés psychomotrices nécessaires pour prodiguer des soins de base à une clientèle diverse en utilisant des stratégies de l'évaluation des besoins, et l'utilisation de la pensée critique. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours (Concomitant : SINF 1018).

SINF 1018 Introduction en sciences infirmières (3 crédits)

Introduction à la discipline infirmière et à la profession dans le contexte de soins de santé canadien. L'accent est mis sur les concepts reliés aux sciences infirmières ainsi que sur les rôles et responsabilités de l'infirmier en soins de santé.

SINF 1026 La communication professionnelle en santé (3 crédits)

Introduction des notions de base de la communication thérapeutique. L'exploration de la connaissance de soi en tant qu'individu dans une relation par l'examen critique de la littérature, des théories et des expériences.

BIOL 1417 Physiologie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1413) L'étude des fonctions de tous les systèmes ainsi que les mécanismes de normalisation homéostatique feront partis des thèmes de base étudiés. On ne peut se faire créditer à la fois BIOL 1417, BIOL 1413, BIOL 1412, BIOL 2411 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. (Préalable : BIOL 1415)

FRAN 1004 Grammaire de l'écrit 2 (3 crédits) (Laboratoire requis)

Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie de la morphologie du verbe, du concept de groupe verbal et de groupe nominal. Étude systématique de l'accord du verbe selon la règle de base, de la distinction des

modes et des temps verbaux, de l'accord dans le groupe nominal et du concept de reprise de l'information par l'emploi de pronoms ou de mots substitués. Développement d'habitudes de travail telles que l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire. Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires. On ne peut se faire créditer FRAN 1004 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005. (Préalable FRAN 1002).

SINF 1046 Évaluation de la santé (3 crédits) (Laboratoire requis)

Introduction à la collecte de données et l'évaluation de la santé chez l'adulte. L'accent est mis sur la variabilité des normes et des facteurs de risques. Ce cours constitue deux composantes : théorie et laboratoire. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours (Préalables : BIOL 1415, SINF 1017 ou DSI 101 **et** SANT 1035, SINF 1026; Concomitant : BIOL 1417).

SINF 1049 Stage : Introduction à la pratique des soins infirmiers (2 crédits)

Introduction à la pratique des soins infirmiers en milieux variés chez des clients adultes. Introduction aux connaissances, habiletés et comportements professionnels requis. Durée de 120 heures. (Préalables : SINF 1018, SINF 1017, SINF 1026; Concomitant : SINF 1046)

SINF 1116 Nutrition (3 crédits)

Cours théorique fondé sur les principes fondamentaux d'une alimentation équilibrée. Accent mis sur l'étude des aliments et des nutriments nécessaires au bon fonctionnement du corps humain. Les concepts étudiés sont : le rôle de la nutrition à travers les cycles de la vie, le rôle de la nutrition par rapport à la prévention et/ou la contribution aux maladies chroniques, les habitudes de consommation, les facteurs (déterminants) qui affectent une bonne alimentation, et les controverses actuelles. (Préalables : SINF 1018, BIOL 1415).

DEUXIÈME ANNÉE (dès 2024-2025)

SINF 2024 Pharmacologie et épreuves diagnostiques (3 crédits)

Une étude de la pharmacothérapie, y compris l'action des médicaments sur l'organisme humain, leur toxicité, les méthodes à l'administration, les observations infirmières et les problèmes associés. Les responsabilités de l'infirmière en ce qui a trait aux épreuves diagnostiques et aux procédures dans les soins infirmiers. (Préalables : BIOL 1417, SINF 1046).

STAT 1005 Mesure et analyse de données (3 crédits) (Laboratoire requis)

Introduction aux principes fondamentaux de statistique et aux procédures utilisées en analyse des données. La cueillette des données, l'affichage et l'élégance des données, les relations entre variables, les distributions échantillonnées, l'estimation et les tests de signification, l'inférence pour les moyennes. On ne peut se faire créditer STAT 1005 et STAT 1001, STAT 1000 ou l'ancien HSS 2781.

SINF 2026 Techniques et méthodes de soins II (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application des habiletés psychomotrices. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : SINF 1017, SINF 1049; Concomitant : SINF 2047).

SINF 2045 Soins des adultes et de la famille (3 crédits)

Concepts et principes de soins de soutien auprès des adultes vivant des maladies aiguës ou chroniques dont l'issue est stable et prévisible, dans divers milieux de soins de santé, couvrant le continuum de soins (prévention, traitement, survie, et palliation). Étude d'interventions ciblées engageant des composantes cognitives, affectives et comportementales du fonctionnement familial. Ces interventions comprennent des stratégies d'éducation pour la santé, de réduction de l'anxiété et de promotion des habiletés de « coping ». Le contexte de référence est celui des familles dont un membre souffre d'une maladie chronique. (Préalables : SINF 1046, SINF 1049, SINF 1116, BIOL 1417; Concomitants : SINF 2047, SINF 2024).

SINF 2047 Stage : Soins des adultes et de la famille (3 crédits)

Pratique clinique centrée sur les soins aux adultes vivant des maladies aiguës et chroniques dont l'issue est stable et prévisible, couvrant le continuum de soins dans différents milieux (simulés ou de soins de santé). Durée de 135 heures. (Préalable : SINF 1049; Concomitants : SINF 2026, SINF 2045, SINF 2024).

PATH 3215 Pathophysiologie (3 crédits)

Étiologie des maladies, des causes et des mécanismes des pathologies, des mesures préventives et des thérapies correctives. On ne peut se faire créditer PATH 3215 et l'ancien PHS 4700. (Préalable : BIOL 1417).

SANT 2075 Relations interpersonnelles et pratique collaborative (3 crédits)

Identification des concepts et compétences essentielles pour établir et maintenir des relations interpersonnelles dans le travail d'équipe interprofessionnelle. (Préalable : PSYC 1215).

SANT 2115 Introduction à la recherche en santé (3 crédits)

Méthodologie, appréciation et évaluation critique de la recherche en soins de santé. Concepts et principes sous-jacents à plusieurs modèles de recherche et utilisation de critères d'évaluation. Identification des composantes d'une recherche, analyse des forces et faiblesses des modèles étudiés; implications pour la pratique. (Préalable : STAT 1005).

SINF 2035 Soins de la famille en périnatalité (3 crédits)

Cours théorique fondé sur la recherche en soins infirmiers auprès de familles périnatales en milieu hospitalier, à domicile et dans la communauté. Accent mis sur les soins mère-enfant en situation de normalité et de risque. Les concepts étudiés sont : les soins de santé en périnatalité, la transition au rôle de parent, l'adaptation de la famille, l'ajustement et les ressources. (Préalables : SINF 2045, SINF 2047 Concomitant : SINF 2037).

SINF 2037 Stage : Soins de la famille en périnatalité (3 crédits)

Soins infirmiers de la famille du nouveau-né en milieu hospitalier ou dans un environnement simulé. Durée de 132 heures. (Préalables : SINF 2026, Concomitant : SINF 2035).

TROISIÈME ANNÉE

**MBIO 1225 Microbiologie et immunologie
(3 crédits)**

Base théorique et pratique nécessaire pour prodiguer des soins infirmiers de qualité aux personnes atteintes de maladies infectieuses et d'infections hospitalières. Microbiologie de base. Description des

bactéries, de leur habitat, des méthodes de culture et d'identification; principes de stérilisation, de désinfection et description des techniques septiques; étiologie des infections; mode de transmission et de prévention de ces infections. Virologie. Propriétés essentielles des virus, leur importance pour la médecine et pour les soins infirmiers et les problèmes particuliers qu'ils posent. Immunologie. Les principes de l'immunité ainsi que la théorie et la pratique de l'immunisation. On ne peut se faire créditer MBIO 1225 et MBIO 1220 ou l'ancien BAC 2500.

SINF 3015 Soins infirmiers en santé mentale (3 crédits)

Fondements théoriques des soins infirmiers auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale y compris l'étiologie, le diagnostic et le traitement des troubles mentaux. Accent mis sur l'acquisition de la communication thérapeutique et relationnelle, le soutien familial et les ressources communautaires. (Préalables : SINF 2024, PSYC 1215, SINF 2035; Concomitant : SINF 3017).

SINF 3017 Stage : Santé mentale (3 crédits)

Soins à des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Application d'interactions thérapeutiques, d'habiletés relationnelles, d'évaluation et de soutien familial dans des environnements simulés et des milieux de soins de santé. Durée de 112 heures. (Préalables : SINF 2024, SINF 2037; Concomitant : 3015).

SINF 3025 Soins infirmiers en santé communautaire I (3 crédits)

Introduction à la théorie et aux principes généraux de la pratique infirmière en santé communautaire. Étude de la santé des populations, du rôle professionnel infirmier et de la démarche infirmière en santé communautaire. (Préalable : SANT 2115; Concomitant : SINF 3027).

SINF 3027 Stage : Soins infirmiers en santé communautaire I (1 crédit)

Pratique infirmière avec individus, familles et communautés comme clients dans divers milieux communautaires mettant l'accent sur l'engagement communautaire, le partenariat et le travail en collaboration interprofessionnelle. Durée de 45 heures. (Concomitant : SINF 3025).

SINF 3035 Techniques et méthodes de soins III (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application d'habiletés psychomotrices avancées. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée à ce cours (Préalables : SINF 2026).

SINF 3045 Soins infirmiers en santé communautaire II (3 crédits)

Étude des théories et des stratégies qui favorisent la création d'environnements sains. Étude des principes et des méthodes reliées à la mise en œuvre et à l'évaluation de programmes. (Préalables : SINF 3025, SINF 3027; Concomitant : SINF 3047).

SINF 3047 Stage : Soins infirmiers en santé communautaire II (3 crédits)

Pratique infirmière avec individus, familles, et communauté comme clients dans divers milieux et rôles infirmiers mettant l'accent sur la planification, l'application et l'évaluation d'interventions en santé communautaire. Durée de 120 heures. (Concomitant : SINF 3045).

SINF 3055 Soins complexes I (3 crédits)

Concepts et principes de soins infirmiers auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes atteints d'une maladie aiguë ou chronique. Soins centrés sur la famille, soins de soutien, évaluation et gestion de soins à domicile et dans divers milieux de soins de santé. (Préalables : PATH 3215, SINF 3035; Concomitant : SINF 3057)

SINF 3057 Stage : Soins complexes I (3 crédits)

Pratique infirmière en situation de soins complexes auprès d'individus (enfants, adolescents et adultes), de groupes ou de collectivités. Gestion de soins infirmiers complexes sur le plan de la santé familiale, communautaire ou sociale et des soins de santé primaires ou tertiaires dans la communauté, y compris en pédiatrie. Durée de 168 heures. (Concomitant : SINF 3055).

SINF 3065 Professionnalisme et éthique en soins infirmiers (3 crédits)

Étendue et normes de la pratique infirmière. Examen exhaustif de l'éthique, de situations ayant une portée juridique et des dilemmes de la pratique. Accent mis sur la clarification des valeurs, l'image et la socialisation professionnelle et la pratique interprofessionnelle. (Préalable : SANT 2075; Concomitant : SINF 3055)

QUATRIÈME ANNÉE**SINF 4015 Soins complexes II (3 crédits)**

Examen en profondeur de situations complexes de pratique infirmière auprès de populations sélectionnées y compris en pédiatrie. Exploration des rôles infirmiers dépendants et indépendants auprès d'individus, de groupes et de collectivités ayant des besoins complexes. (Préalables : SINF 3055, SINF 3057; Concomitant : SINF 4017).

SINF 4017 Stage : Soins complexes II (4 crédits)

Pratique infirmière en situation de soins complexes dispensés à des individus, des groupes ou des collectivités. Gestion de soins infirmiers complexes sur le plan de la santé familiale, communautaire ou sociale et des soins de santé primaires ou tertiaires dans la communauté. Durée de 176 heures. (Concomitant : SINF 4015).

SINF 4025 Théories et approches professionnelles en sciences infirmières (3 crédits)

Études des bases philosophiques, structurelles et théoriques de la discipline. Utilisation de théories pour expliquer les phénomènes infirmiers. Exposition à une gamme de conceptions, de théories et d'approches pertinentes à la pratique infirmière. (Préalables : SANT 2115, SINF 3065).

SINF 4035 Soins palliatifs (3 crédits) (Simulation requise)

Philosophie et pratique des soins palliatifs et de fin de vie tout au long du cycle de vie et dans divers milieux de santé. Examen critique de la théorie, de la recherche et de la pratique associée aux soins des personnes et des familles aux prises avec une maladie mortelle. Exploration des concepts de mort, d'agonie et de deuil dans les systèmes de soins de santé, la culture et la société et selon une approche interprofessionnelle. (Préalables : SANT 2075, SINF 3065).

SINF 4055 Sujets spéciaux (3 crédits)

Lectures dirigées ou études concentrées sur un aspect particulier des sciences infirmières ou des sujets relatifs à la santé. Le contenu peut varier d'année en année. (Préalables : SINF 3065, SINF 4025).

SINF 4045 Leadership dans le contexte des soins de santé (3 crédits)

Facteurs historiques, sociopolitiques et économiques influant sur l'exercice de la profession d'infirmière. Analyse des théories du leadership et du changement. Étude des stratégies pouvant influencer sur les politiques et provoquer des changements dans le réseau de la santé. (Préalables : SINF 3065, SINF 4025).

SINF 4125 Tendances actuelles en santé (3 crédits)

Les tendances actuelles et leur influence sur la profession et la pratique infirmière sont analysées et critiquées. (Préalable : SINF 3065).

SINF 4037 Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions (9 crédits)

Promotion de la transition entre le rôle d'étudiant ou d'étudiante en fin d'études et celui en début de pratique professionnelle par la pratique intensive dans un domaine d'intérêt personnel. Ce dernier cours clinique met l'accent sur l'intégration et la synthèse des connaissances et des habilités acquis au préalable, et à l'application de la théorie et de la recherche à la pratique infirmière. Durée de 450 heures. (Préalables : avoir réussi tous les cours et stages, moyenne pondérée de diplomation d'au moins 2,5).

8.3 Séquence des cours au Baccalauréat en sciences infirmières (Nouveau programme dès septembre 2024)

1 ^{re} année		2 ^e année	
AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
BIOL 1415	BIOL 1417	SINF 2024	PATH 3215
FRAN 1002	FRAN 1004	STAT 1005	SANT 2075
SANT 1035	SINF 1046	SINF 2026	SINF 2116
SINF 1026	SINF 1049	SINF 2045	SINF 2035
SINF 1017	PSYC 1217	SINF 2047	SINF 2037
SINF 1018			
Total des crédits – 16	Total des crédits – 14	Total des crédits – 14	Total des crédits – 15
Total de crédits de la 1 ^{re} année - 30		Total de crédits de la 2 ^e année - 29	
3 ^e année		4 ^e année	
AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
SANT 3115	MBIO 1225	SINF 4015	SINF 4045
SINF 3015	SINF 3045	SINF 4017	SINF 4037
SINF 3017	SINF 3047	SINF 4025	SINF 4035 ou SINF 4055
SINF 3025	SINF 3055	SINF 4125	
SINF 3027	SINF 3057	SINF 4065	
SINF 3035			
Total des crédits – 15	Total des crédits – 15	Total des crédits – 16	Total des crédits – 15
Total de crédits de la 3 ^e année - 30		Total de crédits de la 4 ^e année – 31	
LISTE DE COURS – 1 ^{er} ANNÉE BSI			
BIOL 1415 Anatomie du corps humain			
FRAN 1002 Grammaire de l’écrit 1			
SANT 1035 Croissance et développement			
SINF 1018 Introduction aux sciences infirmières			
SINF 1017 Techniques et méthodes de soins I			
SINF 1026 La communication professionnelle en santé			
BIOL 1417 Physiologie du corps humain			
FRAN 1004 Grammaire de l’écrit 2			

SINF 1046	Évaluation de la santé
SINF 1049	Stage : Introduction à la pratique des soins infirmiers
PSYC 1217	Introduction à la psychologie 2
LISTE DE COURS – 2^e ANNÉE BSI	
SINF 2024	Pharmacologie et épreuves diagnostiques
STAT 1005	Mesure et analyse de données
SINF 2026	Techniques et méthodes de soins II
SINF 2045	Soins des adultes et de la famille
SINF 2047	Stage : Soins des adultes et de la famille
PATH 3215	Pathophysiologie
SANT 2075	Relations interpersonnelles et pratique collaborative
SINF 2116	Nutrition
SINF 2035	Soins de la famille en périnatalité
SINF 2037	Stage : Soins de la famille en périnatalité
LISTE DE COURS – 3^e ANNÉE BSI	
SANT 3115	Introduction à la recherche en santé
SINF 3015	Soins infirmiers en santé mentale
SINF 3017	Stage : Santé mentale
SINF 3025	Soins infirmiers en santé communautaire I
SINF 3027	Stage : Soins infirmiers en santé communautaire I
SINF 3035	Techniques et méthodes de soins III
MBIO 1225	Microbiologie et immunologie
SINF 3045	Soins infirmiers en santé communautaire II
SINF 3047	Stage : Soins infirmiers en santé communautaire II
SINF 3055	Soins complexes I
SINF 3057	Stage : Soins complexes I
LISTE DE COURS – 4^e ANNÉE BSI	
SINF 4015	Soins complexes II
SINF 4017	Stage : Soins complexes II
SINF 4025	Théories et approches professionnelles en sciences infirmières
SINF 4125	Tendances actuelles en santé
SINF 4065	Professionnalisme et éthique en soins infirmiers
SINF 4045	Leadership dans le contexte des soins de santé
SINF 4037	Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions
SINF 4035	Soins palliatifs
SINF 4055	Sujets spéciaux

8.4 Description des cours au Baccalauréat en sciences infirmières (nouveau programme dès septembre 2024)

PREMIÈRE ANNÉE

BIOL 1415 Anatomie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1411) Discussions sur la micro-anatomie et la macro-anatomie incluant les changements qui se produisent de la conception à la vieillesse. On ne peut se faire créditer les BIOL 1415, BIOL 1411, BIOL 1410 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. Préalable : aucun, mais le cours de biologie du niveau secondaire est fortement recommandé.

FRAN 1002 Grammaire de l'écrit 1 (3 crédits) (Laboratoire requis)

Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie des fonctions syntaxiques de la phrase de base et des classes de mots. Étude systématique de la phrase transformée, de la jonction de phrases syntaxiques et de la notion de paragraphe. Développement d'habitudes de travail telles que l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire. Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires. On ne peut se faire créditer FRAN 1002 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005.

SANT 1035 Croissance et développement (3 crédits)

L'étude du développement de la naissance au vieillissement.

PSYC 1217 Introduction à la psychologie 2 (3 crédits)

(PSYC 1221) Étude des connaissances utilisées par les psychologues pour aider l'être humain dans sa compréhension personnelle et ses interactions sociales. Exploration des motivations, de l'intelligence, de la personnalité et de la psychopathologie. Description des outils et des méthodes de travail propres à la psychologie appliquée. On ne peut se faire créditer PSYC 1221 et PSYC 1201 ou PSYC 1200.

SINF 1017 Techniques et méthodes de soins I (1 crédit) (Laboratoire requis)

Application des notions théoriques et apprentissage des habiletés psychomotrices nécessaires pour prodiguer des soins de base à une clientèle diverse en utilisant des stratégies de l'évaluation des besoins, et l'utilisation de la pensée critique. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours.

SINF 1018 Introduction en sciences infirmières (3 crédits)

Introduction à la discipline infirmière et à la profession dans le contexte de soins de santé canadien. L'accent est mis sur les concepts reliés aux sciences infirmières ainsi que sur les rôles et responsabilités de l'infirmier en soins de santé.

SINF 1026 La communication professionnelle en santé (3 crédits)

Introduction des notions de base de la communication thérapeutique. L'exploration de la connaissance de soi en tant qu'individu dans une relation par l'examen critique de la littérature, des théories et des expériences.

BIOL 1417 Physiologie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1413) L'étude des fonctions de tous les systèmes ainsi que les mécanismes de normalisation homéostatique feront partis des thèmes de base étudiés. On ne peut se faire créditer à la fois BIOL 1417, BIOL 1413, BIOL 1412, BIOL 2411 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. (Préalable : BIOL 1415).

FRAN 1004 Grammaire de l'écrit 2 (3 crédits) (Laboratoire requis)

Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie de la morphologie du verbe, du concept de groupe verbal et de

groupe nominal. Étude systématique de l'accord du verbe selon la règle de base, de la distinction des modes et des temps verbaux, de l'accord dans le groupe nominal et du concept de reprise de l'information par l'emploi de pronoms ou de mots substitués. Développement d'habitudes de travail telles que l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire. Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires. On ne peut se faire créditer FRAN 1004 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005. (Préalable FRAN 1002).

SINF 1046 Évaluation de la santé (3 crédits) (Laboratoire requis)

Introduction à la collecte de données et l'évaluation de la santé chez l'adulte. L'accent est mis sur la variabilité des normes et des facteurs de risques. Ce cours constitue deux composantes : théorie et laboratoire. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée à ce cours (Préalables : BIOL 1415, SINF 1017 ou DSI 101 et SINF 1026, SANT 1035; Concomitant : BIOL 1417).

SINF 1049 Stage : Introduction à la pratique des soins infirmiers (2 crédits)

Introduction à la pratique des soins infirmiers en milieux variés chez des clients adultes. Introduction aux connaissances, habiletés et comportements professionnels requis. Durée de 120 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : SINF 1018, SINF 1017, SINF 1026; Concomitant : SINF 1046).

DEUXIÈME ANNÉE

SINF 2024 Pharmacologie et épreuves diagnostiques (3 crédits)

Une étude de la pharmacothérapie, y compris l'action des médicaments sur l'organisme humain, leur toxicité, les méthodes à l'administration, les observations infirmières et les problèmes associés. Les responsabilités de l'infirmière en ce qui a trait aux épreuves diagnostiques et aux procédures dans les soins infirmiers. (Préalables : BIOL 1417, SINF 1046).

STAT 1005 Mesure et analyse de données (3 crédits) (Laboratoire requis)

Introduction aux principes fondamentaux de statistique et aux procédures utilisées en analyse des données. La cueillette des données, l'affichage et l'élagage des données, les relations entre variables, les distributions échantillonnées, l'estimation et les tests de signification, l'inférence pour les moyennes. On ne peut se faire créditer STAT 1005 et STAT 1001, STAT 1000 ou l'ancien HSS 2781.

SINF 2026 Techniques et méthodes de soins II (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application des habiletés psychomotrices. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : SINF 1017, SINF 1049; Concomitant : SINF 2047).

SINF 2045 Soins des adultes et de la famille (3 crédits)

Concepts et principes de soins de soutien auprès des adultes vivant des maladies aiguës ou chroniques dont l'issue est stable et prévisible, dans divers milieux de soins de santé, couvrant le continuum de soins (prévention, traitement, survie, et palliation). Étude d'interventions ciblées engageant des composantes cognitives, affectives et comportementales du fonctionnement familial. Ces interventions comprennent des stratégies d'éducation pour la santé, de réduction de l'anxiété et de promotion des habiletés de « coping ». Le contexte de référence est celui des familles dont un membre souffre d'une maladie chronique. (Préalables : SINF 1046, SINF 1049, BIOL 1417; Concomitants : SINF 2047, SINF 2024).

SINF 2047 Stage : Soins des adultes et de la famille (3 crédits)

Pratique clinique centrée sur les soins aux adultes vivant des maladies aiguës et chroniques dont l'issue est stable et prévisible, couvrant le continuum de soins dans différents milieux (simulés ou de soins de santé). Durée de 135 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalable : SINF 1049; Concomitants : SINF 2026, SINF 2045, SINF 2024).

PATH 3215 Pathophysiologie (3 crédits)

Étiologie des maladies, des causes et des mécanismes des pathologies, des mesures préventives et des thérapies correctives. On ne peut se faire créditer PATH 3215 et l'ancien PHS 4700. (Préalable : BIOL 1417).

SANT 2075 Relations interpersonnelles et pratique collaborative (3 crédits)

Identification des concepts et compétences essentielles pour établir et maintenir des relations interpersonnelles dans le travail d'équipe interprofessionnelle. (Préalable : PSYC 1217).

SINF 2116 Nutrition (3 crédits)

Cours théorique fondé sur les principes fondamentaux d'une alimentation équilibrée. Accent mis sur l'étude des aliments et des nutriments nécessaires au bon fonctionnement du corps humain. Les concepts étudiés sont : le rôle de la nutrition à travers les cycles de la vie, le rôle de la nutrition par rapport à la prévention et/ou la contribution aux maladies chroniques, les habitudes de consommation, les facteurs (déterminants) qui affectent une bonne alimentation, et les controverses actuelles. On ne peut se faire créditer SINF 2116 et l'ancien SINF 1116. (Préalable : BIOL 1417).

SINF 2035 Soins de la famille en périnatalité (3 crédits)

Cours théorique fondé sur la recherche en soins infirmiers auprès de familles périnatales en milieu hospitalier, à domicile et dans la communauté. Accent mis sur les soins mère-enfant en situation de normalité et de risque. Les concepts étudiés sont : les soins de santé en périnatalité, la transition au rôle de parent, l'adaptation de la famille, l'ajustement et les ressources. (Préalables : SINF 2045, SINF 2047 Concomitant : SINF 2037).

SINF 2037 Stage : Soins de la famille en périnatalité (3 crédits)

Soins infirmiers de la famille du nouveau-né en milieu hospitalier ou dans un environnement simulé. Durée de 132 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : SINF 2026, Concomitant : SINF 2035).

TROISIÈME ANNÉE**SANT 3115 Introduction à la recherche en santé (3 crédits)**

Méthodologie, appréciation et évaluation critique de la recherche en soins de santé. Concepts et principes sous-jacents à plusieurs modèles de recherche et utilisation de critères d'évaluation. Identification des composantes d'une recherche, analyse des forces et faiblesses des modèles étudiés; implications pour la pratique. On ne peut se faire créditer SANT 3115 et l'ancien SANT 2115. (Préalable : STAT 1005; Concomitant : SINF 3025).

SINF 3015 Soins infirmiers en santé mentale (3 crédits)

Fondements théoriques des soins infirmiers auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale y compris l'étiologie, le diagnostic et le traitement des troubles mentaux. Accent mis sur

l'acquisition de la communication thérapeutique et relationnelle, le soutien familial et les ressources communautaires. (Préalables : SINF 2024, PSYC 1217, SINF 2035; Concomitant : SINF 3017).

SINF 3017 Stage : Santé mentale (3 crédits)

Soins à des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Application d'interactions thérapeutiques, d'habiletés relationnelles, d'évaluation et de soutien familial dans des environnements simulés et des milieux de soins de santé. Durée de 112 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : SINF 2024 ou l'ancien SINF 2025, SINF 2037; Concomitant : 3015).

SINF 3025 Soins infirmiers en santé communautaire I (3 crédits)

Introduction à la théorie et aux principes généraux de la pratique infirmière en santé communautaire. Étude de la santé des populations, du rôle professionnel infirmier et de la démarche infirmière en santé communautaire. (Concomitant : SINF 3027, SANT 3115).

SINF 3027 Stage : Soins infirmiers en santé communautaire I (1 crédit)

Pratique infirmière avec individus, familles et communautés comme clients dans divers milieux communautaires mettant l'accent sur l'engagement communautaire, le partenariat et le travail en collaboration interprofessionnelle. Durée de 45 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Concomitant : SINF 3025).

SINF 3035 Techniques et méthodes de soins III (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application d'habiletés psychomotrices avancées. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalable : SINF 2026).

MBIO 1225 Microbiologie et immunologie (3 crédits)

Base théorique et pratique nécessaire pour prodiguer des soins infirmiers de qualité aux personnes atteintes de maladies infectieuses et d'infections hospitalières. Microbiologie de base. Description des bactéries, de leur habitat, des méthodes de culture et d'identification; principes de stérilisation, de désinfection et description des techniques septiques; étiologie des infections; mode de transmission et de prévention de ces infections. Virologie. Propriétés essentielles des virus, leur importance pour la médecine et pour les soins infirmiers et les problèmes particuliers qu'ils posent. Immunologie. Les principes de l'immunité ainsi que la théorie et la pratique de l'immunisation. On ne peut se faire créditer MBIO 1225 et MBIO 1220 ou l'ancien BAC 2500.

SINF 3045 Soins infirmiers en santé communautaire II (3 crédits)

Étude des théories et des stratégies qui favorisent la création d'environnements sains. Étude des principes et des méthodes reliées à la mise en œuvre et à l'évaluation de programmes. (Préalables : SINF 3025, SINF 3027; Concomitant : SINF 3047).

SINF 3047 Stage : Soins infirmiers en santé communautaire II (3 crédits)

Pratique infirmière avec individus, familles, et communauté comme clients dans divers milieux et rôles infirmiers mettant l'accent sur la planification, l'application et l'évaluation d'interventions en santé communautaire. Durée de 120 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Concomitant : SINF 3045).

SINF 3055 Soins complexes I (3 crédits)

Concepts et principes de soins infirmiers auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes atteints d'une maladie aiguë ou chronique. Soins centrés sur la famille, soins de soutien, évaluation et gestion de soins

à domicile et dans divers milieux de soins de santé. (Préalables : PATH 3215, SINF 3035; Concomitant : SINF 3057).

SINF 3057 Stage : Soins complexes I (3 crédits)

Pratique infirmière en situation de soins complexes auprès d'individus (enfants, adolescents et adultes), de groupes ou de collectivités. Gestion de soins infirmiers complexes sur le plan de la santé familiale, communautaire ou sociale et des soins de santé primaires ou tertiaires dans la communauté, y compris en pédiatrie. Durée de 168 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Concomitant : SINF 3055).

QUATRIÈME ANNÉE

SINF 4015 Soins complexes II (3 crédits)

Examen en profondeur de situations complexes de pratique infirmière auprès de populations sélectionnées y compris en pédiatrie. Exploration des rôles infirmiers dépendants et indépendants auprès d'individus, de groupes et de collectivités ayant des besoins complexes. (Préalables : SINF 3055, SINF 3057; Concomitant : SINF 4017).

SINF 4017 Stage : Soins complexes II (4 crédits)

Pratique infirmière en situation de soins complexes dispensés à des individus, des groupes ou des collectivités. Gestion de soins infirmiers complexes sur le plan de la santé familiale, communautaire ou sociale et des soins de santé primaires ou tertiaires dans la communauté. Durée de 176 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Concomitant : SINF 4015).

SINF 4025 Théories et approches professionnelles en sciences infirmières (3 crédits)

Études des bases philosophiques, structurelles et théoriques de la discipline. Utilisation de théories pour expliquer les phénomènes infirmiers. Exposition à une gamme de conceptions, de théories et d'approches pertinentes à la pratique infirmière. (Concomitant : SINF 4065).

SINF 4125 Tendances actuelles en santé (3 crédits)

Les tendances actuelles et leur influence sur la profession et la pratique infirmière sont analysées et critiquées. (Concomitant : SINF 4065).

SINF 4065 Professionnalisme et éthique en soins infirmiers (3 crédits)

Étendue et normes de la pratique infirmière. Examen exhaustif de l'éthique, de situations ayant une portée juridique et des dilemmes de la pratique. Accent mis sur la clarification des valeurs, l'image et la socialisation professionnelle et la pratique interprofessionnelle. On peut se faire créditer SINF 4065 et l'ancien SINF 3065. (Préalable : SANT 2075, SINF 2037 ou SINF 2047).

SINF 4045 Leadership dans le contexte des soins de santé (3 crédits)

Facteurs historiques, sociopolitiques et économiques influant sur l'exercice de la profession d'infirmière. Analyse des théories du leadership et du changement. Étude des stratégies pouvant influencer sur les politiques et provoquer des changements dans le réseau de la santé. (Préalables : SINF 4065, SINF 4025).

SINF 4037 Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions (9 crédits)

Promotion de la transition entre le rôle d'étudiant ou d'étudiante en fin d'études et celui en début de pratique professionnelle par la pratique intensive dans un domaine d'intérêt personnel. Ce dernier cours

clinique met l'accent sur l'intégration et la synthèse des connaissances et des habilités acquis au préalable, et à l'application de la théorie et de la recherche à la pratique infirmière. Durée de 450 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : avoir réussi tous les cours et stages, moyenne pondérée de diplomation d'au moins 2,5).

SINF 4035 Soins palliatifs (3 crédits) (Simulation requise)

Philosophie et pratique des soins palliatifs et de fin de vie tout au long du cycle de vie et dans divers milieux de santé. Examen critique de la théorie, de la recherche et de la pratique associée aux soins des personnes et des familles aux prises avec une maladie mortelle. Exploration des concepts de mort, d'agonie et de deuil dans les systèmes de soins de santé, la culture et la société et selon une approche interprofessionnelle. (Préalables : SANT 2075, SINF 4065).

SINF 4055 Sujets spéciaux (3 crédits)

Lectures dirigées ou études concentrées sur un aspect particulier des sciences infirmières ou des sujets relatifs à la santé. Le contenu peut varier d'année en année. (Préalables : SINF 4065).



8.5 Séquence des cours au Diplôme en sciences infirmières auxiliaires

1^{re} année		
AUTOMNE	HIVER	ÉTÉ
BIOL 1415	BIOL 1417	SINF 2024
FRAN 1002	FRAN 1004	DSI 110
SANT 1035	SINF 1046	DSI 111
DSI 101	DSI 106	DSI 113
SINF 1018	DSI 107	
SINF 1026	DSI 108	
DSI 104		
Total des crédits – 17	Total des crédits – 16	Total des crédits – 12
Total de crédits de la 1^{re} année – 45		

2^e année		
AUTOMNE	HIVER	ÉTÉ
MBIO 1225	SINF 1116	DSI 208
PSYC 1215	DSI 204	
DSI 201	DSI 206	

DSI 203	DSI 211	
DSI 205	DSI 209	
	DSI 210	
Total des crédits – 16	Total des crédits – 18	Total des crédits – 8
Total de crédits de la 2^e année – 42		

LISTE DE COURS – 1^{er} année DSIA	
BIOL 1415	Anatomie du corps humain
FRAN 1002	Grammaire de l'écrit 1
SANT 1035	Croissance et développement
DSI 101	Techniques et méthodes de soins I
SINF 1018	Introduction aux sciences infirmières
SINF 1026	La communication professionnelle en santé
DSI 104	Stage : Introduction à la pratique infirmière
BIOL 1417	Physiologie du corps humain
FRAN 1004	Grammaire de l'écrit 2
SINF 1046	Évaluation de la santé
DSI 106	Les maladies chroniques
DSI 107	Techniques et méthodes de soins II
DSI 108	Stage : Soins des adultes
SINF 2024	Pharmacologie et épreuves diagnostiques
DSI 110	Soins complexes
DSI 111	Stage : Soins complexes
DSI 113	Techniques et méthodes de soins III
LISTE DE COURS – 2^e année DSIA	
MBIO 1225	Microbiologie et immunologie
PSYC 1215	Introduction à la psychologie
DSI 201	Pédiatrie et réadaptation
DSI 203	Stage : Pédiatrie et soins aigus
DSI 205	Gérontologie et soins palliatifs
SINF 1116	Nutrition
DSI 204	Santé communautaire
DSI 206	Stage : Santé mentale et périnatalité
DSI 211	Professionnalisme, leadership et enjeux éthiques
DSI 209	Périnatalité
DSI 210	Santé mentale
DSI 209	Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions

8.6 Description des cours au Diplôme en sciences infirmières auxiliaires

PREMIÈRE ANNÉE

BIOL 1415 Anatomie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1411) Discussions sur la micro-anatomie et la macro-anatomie incluant les changements qui se produisent de la conception à la vieillesse. On ne peut se faire créditer les BIOL 1415, BIOL 1411, BIOL

1410 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. Préalable : aucun, mais le cours de biologie du niveau secondaire est fortement recommandé.

FRAN 1002 Grammaire de l'écrit 1 (3 crédits) (Laboratoire requis)

Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie des fonctions syntaxiques de la phrase de base et des classes de mots. Étude systématique de la phrase transformée, de la jonction de phrases syntaxiques et de la notion de paragraphe. Développement d'habitudes de travail telles que l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire. Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires. On ne peut se faire créditer FRAN 1002 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005.

SANT 1035 Croissance et développement (3 crédits)

L'étude du développement de la naissance au vieillissement.

DSI 101 Techniques et méthodes de soins I (1 crédit) (Laboratoire requis)

Application des notions théoriques et apprentissage des habiletés psychomotrices nécessaires pour prodiguer des soins de base à une clientèle diverse en utilisant des stratégies de l'évaluation des besoins, et l'utilisation de la pensée critique. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Concomitants : BIOL 1415, DSI 104).

SINF 1018 Introduction en sciences infirmières (3 crédits)

Introduction à la discipline infirmière et à la profession dans le contexte de soins de santé canadien. L'accent est mis sur les concepts reliés aux sciences infirmières ainsi que sur les rôles et responsabilités de l'infirmier en soins de santé.

SINF 1026 La communication professionnelle en santé (3 crédits)

Introduction des notions de base de la communication thérapeutique. L'exploration de la connaissance de soi en tant qu'individu dans une relation par l'examen critique de la littérature, des théories et des expériences.

DSI 104 Stage : Introduction à la pratique infirmière (1 crédit)

Introduction à la pratique des soins infirmiers en milieux variés chez des clients adultes. Introduction aux connaissances, habiletés et comportements professionnels requis. Durée de 40 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Concomitants : DSI 101, SINF 1018, SINF 1026).

BIOL 1417 Physiologie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1413) L'étude des fonctions de tous les systèmes ainsi que les mécanismes de normalisation homéostatique feront partis des thèmes de base étudiés. On ne peut se faire créditer à la fois BIOL 1417, BIOL 1413, BIOL 1412, BIOL 2411 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. Préalable : BIOL 1415.

FRAN 1004 Grammaire de l'écrit 2 (3 crédits) (Laboratoire requis)

Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie de la morphologie du verbe, du concept de groupe verbal et de groupe nominal. Étude systématique de l'accord du verbe selon la règle de base, de la distinction des modes et des temps verbaux, de l'accord dans le groupe nominal et du concept de reprise de l'information par l'emploi de pronoms ou de mots substitués. Développement d'habitudes de travail telles que l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire.

Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires.

On ne peut se faire créditer FRAN 1004 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005. (Préalable FRAN 1002).

SINF 1046 Évaluation de la santé (3 crédits) (Laboratoire requis)

Introduction à la collecte de données et l'évaluation de la santé chez l'adulte. L'accent est mis sur la variabilité des normes et des facteurs de risques. Ce cours constitue deux composantes : théorie et laboratoire. Une note de réussite ou d'échec sera attribué pour ce cours. (Préalables : BIOL 1415, SINF 1017 ou DSI 101 et SANT 1035, SINF 1026; Concomitant : BIOL 1417).

DSI 106 Les maladies chroniques (3 crédits)

Introduction à la santé, au bien-être et aux maladies. Acquisition d'une compréhension fondamentale de soin de client adulte et leur famille, qu'il soit en phase aiguë ou en phase chronique de leur maladie et ce dans une variété d'environnements cliniques. (Préalable : SINF 1018; Concomitants : BIOL 1417, DSI 108).

DSI 107 Techniques et méthodes de soins II (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application des habiletés psychomotrices. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : DSI 101, DSI 104; Concomitants : BIOL 1417, SINF 1046).

DSI 108 Stage : Soins des adultes (2 crédits)

Pratique clinique centrée sur les soins aux adultes vivant avec des maladies chroniques dans n'importe quel stade y compris les périodes d'exacerbation de la maladie. La pratique se déroule à travers différents milieux de soins. Durée de 80 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribué pour ce cours. (Préalables : SINF 1018, SINF 1026, DSI 104; Concomitants : BIOL 1417, DSI 106, DSI 107).

SINF 2024 Pharmacologie et épreuves diagnostiques (3 crédits)

Une étude de la pharmacothérapie, y compris l'action des médicaments sur l'organisme humain, leur toxicité, les méthodes à l'administration, les observations infirmières et les problèmes associés. Les responsabilités de l'infirmière en ce qui a trait aux épreuves diagnostiques et aux procédures dans les soins infirmiers. (Préalables : BIOL 1417, SINF 1046).

DSI 110 Soins complexes (3 crédits)

Continuation de l'apprentissage des connaissances et des habiletés spécifiques aux soins de clients et leur famille, qu'ils soient en phase aiguë ou en phase chronique de leur maladie dans une variété d'environnements cliniques. (Préalables : BIOL 1417, SINF 1046, DSI 106, DSI 107; Concomitants : SINF 2024, DSI 111, DSI 113).

DSI 111 Stage : Soins complexes (4 crédits)

Pratique infirmière en situation de soins complexes auprès d'individus adultes ou les enfants et adolescents. Gestion de soins infirmiers complexes sur le plan de la santé familiale et des soins de santé primaire. Le stage se déroule en chirurgie et/ou en médecine. Durée de 160 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribué pour ce cours. (Préalable : DSI 108; Concomitants : SINF 2024, DSI 110, DSI 113).

DSI 113 Techniques et méthodes de soins III (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application d'habiletés psychomotrices avancées. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : DSI 107, DSI 108; Concomitants : SINP 2024, DSI 110, DSI 111).

DEUXIÈME ANNÉE

MBIO 1225 Microbiologie et immunologie (3 crédits)

Base théorique et pratique nécessaire pour prodiguer des soins infirmiers de qualité aux personnes atteintes de maladies infectieuses et d'infections hospitalières. Microbiologie de base. Description des bactéries, de leur habitat, des méthodes de culture et d'identification; principes de stérilisation, de désinfection et description des techniques septiques; étiologie des infections; mode de transmission et de prévention de ces infections. Virologie. Propriétés essentielles des virus, leur importance pour la médecine et pour les soins infirmiers et les problèmes particuliers qu'ils posent. Immunologie. Les principes de l'immunité ainsi que la théorie et la pratique de l'immunisation. On ne peut se faire créditer MBIO 1225 et MBIO 1220 ou l'ancien BAC 2500.

PSYC 1215 Introduction à la psychologie (3 crédits)

(PSYC 1211) Les processus fondamentaux sous-jacents à la psychologie. Les bases psychologiques des comportements, des processus sensoriels, de la perception, des états de conscience, de l'apprentissage et de la mémoire. Descriptions des méthodes de recherche propres à la psychologie scientifique. On ne peut se faire créditer à la fois PSYC 1215, PSYC 1211, PSYC 1200, PSYC 1201 et l'ancien PSY 1501.

DSI 201 Pédiatrie et réadaptation (3 crédits)

Compréhension fondamentale des soins infirmiers spécifiques à certaines spécialités telles la pédiatrie et la réadaptation. (Préalables : SINP 2024, DSI 110, DSI 111, DSI 113; Concomitant : DSI 203).

DSI 203 Stage : Pédiatrie et soins aigus (4 crédits)

Application pratique des connaissances théoriques reliées aux soins des clients de tous âges qui sont en phase aiguë de leur maladie et dans des spécialités de soins infirmiers telles que : la pédiatrie et la réadaptation. Durée de 160 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribué pour ce cours. (Préalables : SINP 2024, DSI 111, DSI 113; Concomitant : DSI 201).

DSI 205 Gériatrie et soins palliatifs (3 crédits)

L'étude du phénomène de vieillissement chez l'être humain ainsi que de ses conditions de vie : des concepts sociologiques, économiques et épidémiologiques. Et la compréhension de la compassion et du respect de la dignité humaine à travers les soins de qualité qui répondent de façon sécuritaire aux besoins des clients mourants et de leurs familles. (Préalables : SINP 2024, DSI 110, DSI 111, DSI 113).

SINP 1116 Nutrition (3 crédits)

Cours théorique fondé sur les principes fondamentaux d'une alimentation équilibrée. Accent mis sur l'étude des aliments et des nutriments nécessaires au bon fonctionnement du corps humain. Les concepts étudiés sont : le rôle de la nutrition à travers les cycles de la vie, le rôle de la nutrition par rapport à la prévention et/ou la contribution aux maladies chroniques, les habitudes de consommation, les facteurs (déterminants) qui affectent une bonne alimentation, et les controverses actuelles. (Préalables : SINP 1018, BIOL 1415).

DSI 204 Santé communautaire (3 crédits)

Introduction aux concepts, théories et principes généraux de la pratique infirmière en santé communautaire et promotion de la santé aux individus, familles et groupes. (Préalables : SINF 1018, SINF 1026).

DSI 206 Stage : Santé mentale et périnatalité (3 crédits)

Application pratique des connaissances théoriques reliées aux soins des clients de tous âges et dans des spécialités de soins infirmiers dans les domaines de la santé mentale et de la périnatalité. Durée de 120 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : DSI 201, DSI 203, DSI 205; Concomitants : DSI 209, DSI 210).

DSI 211 Professionnalisme, leadership et enjeux éthiques (3 crédits)

Introduction au professionnalisme et au leadership. Développement des aptitudes personnelles et professionnelles des apprenants en relation avec la pratique des sciences infirmières auxiliaires dans le cadre d'une équipe interprofessionnelle. Une réflexion éthique sur la pratique professionnelle et sur les conditions dans lesquelles cette pratique a lieu. Les notions de leadership seront introduites. On ne peut se faire créditer DSI 211 et l'ancien DSI 207. (Préalables : SINF 1018, SINF 1026, DSI 203).

DSI 209 Périnatalité (3 crédits)

Acquisition d'une compréhension fondamentale des soins infirmiers prodigués durant la grossesse, l'accouchement et la phase postpartum, sans et avec complications. Acquisition d'une compréhension des soins infirmiers prodigués auprès du nouveau-né, y compris les soins à domicile et le processus d'adaptation par la famille. (Préalables : DSI 201, DSI 203, DSI 205; Concomitant : DSI 206).

DSI 210 Santé mentale (3 crédits)

Fondements théoriques des soins infirmiers auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale y compris l'étiologie, le diagnostic et le traitement des troubles mentaux. Accent mis sur l'acquisition de la communication thérapeutique et relationnelle, le soutien familial et les ressources communautaires. (Préalables : SINF 2024, PSYC 1215; Concomitant : DSI 206).

DSI 208 Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions (8 crédits)

Intégration et application des connaissances, des habilités acquis et du comportement professionnel dans l'exécution du rôle de l'infirmière et l'infirmier auxiliaire. Le préceptorat est le mode d'apprentissage choisi, car il permet au stagiaire de se responsabiliser et de développer la confiance et les habiletés requises pour devenir autonome. Durée de 360 heures. Une note de réussite ou d'échec sera attribuée pour ce cours. (Préalables : Réussite de tous les cours du programme (théorie, laboratoire, stage) et avoir obtenu la moyenne minimale de passage de 2,5).

8.7 Liste de manuels

Les titres des manuels indiqués dans l'**ANNEXE A** sont **obligatoires** pour les cours des programmes en sciences infirmières. La personne-étudiante a le choix d'acheter le manuel copie papier ou copie numérique (e-book). Notez bien que si vous choisissez de vous procurer une ancienne édition dudit manuel obligatoire ou autre manuel ne figurant pas sur la liste obligatoire, aucun accommodement ne sera fait de la part du professeur. Vous seul aurez la responsabilité de combler les manques à gagner, car les cours, travaux et activités sont basés exclusivement à partir des nouvelles éditions.

En dehors du format papier des manuels (livres imprimés), que vous pourrez acheter à la Librairie **À la Page** – courriel : alapage@mymts.net

LIBRAIRIE À LA PAGE BOOKSHOP - ouvert du mardi au samedi de 10h-17h

FERMÉ LES DIMANCHES & LUNDIS

200, boulevard Provencher

Winnipeg (Manitoba) R2H 0G3

téléphone : 204.233.7223

télécopie : 866.511.6168

site Web : <https://www.librairiealapage.ca/>

Vous pouvez aussi vous procurer ces manuels au format numérique (E-book) auprès des maisons d'éditions indiquées, telles qu'Elsevier Canada, dont voici le lien du Site-étudiant :

<https://evolve.elsevier.com/studentlife/index.html>

(cliquer sur l'onglet « Elsevier eBooks » pour trouver les détails sur les manuels numériques).



SECTION IX : LES SERVICES DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

9.1 Le Centre étudiant Étienne-Gaboury (local 1102)

Le Centre étudiant est un lieu idéal pour socialiser, se divertir, se restaurer, naviguer sur Internet ou étudier. C'est là où se trouve la cafétéria, qui offre des menus variés, ainsi que le Café Internet. On y trouve aussi une estrade où des spectacles sont présentés à l'occasion.

9.2 Le Café rencontre (local 1102)

Le Café rencontre prépare une variété de mets locaux et internationaux pour satisfaire à tous les goûts. C'est avec plaisir que l'équipe de la cafétéria vous accueille en proposant des spéciaux quotidiens du lundi au vendredi.

9.3 Service d'animation culturelle (local 1237)

L'Université de Saint-Boniface, c'est un véritable bain de culture! Le Service d'animation culturelle (SAC) vous offre de multiples occasions de mener une vie culturelle bien remplie sur le campus et dans la communauté. Voici quelques activités parrainées par le SAC :

- La troupe de théâtre Chiens de soleil;
- Le volet musique qui offre des occasions de performer devant public, et un local de répétition de musique bien équipé;
- La galerie d'art où les artistes étudiants et membres du personnel peuvent exposer leurs œuvres;
- Un club photo;
- Un club cinéma; et bien plus encore.

Par l'entremise de la Bourse d'animation culturelle (Boursac), le SAC fournit aussi les ressources humaines, financières et techniques nécessaires à la mise sur pied de projets culturels passionnants.

Des ateliers de formation, des conférences et des forums sont aussi offerts.

9.4 Le Radio Réveil FM (local 1101)

La Radio Réveil FM est une radio par et pour la communauté universitaire de Saint-Boniface. La radio offre une programmation diverse. La radio sera bientôt disponible en ligne. Surveillez le site <https://aeusb.ca/radio-etudiante/> pour toute information.

9.5 Le Réveil (local 1239)

Le Réveil est le journal étudiant de l'Association étudiante de l'Université de Saint-Boniface. Il est indépendant et est financé par les étudiants inscrits à l'USB. Il est alimenté par le dynamisme des jeunes journalistes et contributeurs de la communauté universitaire de Saint-Boniface. Le Réveil est distribué à travers La Liberté au Manitoba, en édition papier et numérique.

9.6 Le Théâtre Chiens de soleil

Le théâtre Chiens de soleil est un théâtre de découverte qui vit grâce à la passion des étudiants de l'USB et de celle des membres de la communauté francophone du Manitoba. Il propose des productions audacieuses pour les adolescents et les adultes. Le théâtre Chiens de soleil est aussi producteur du Théâtre dans le cimetière.

Ses quatre volets d'activités sont les suivants :

- Ateliers de création;
- Création et diffusion théâtrales uniques et contemporaines;
- Formation continue des artistes de la relève;

- Accueil de productions.

Le théâtre Chiens de soleil est géré par le Service d'animation culturelle.

9.7 Sportex (local 0340) Centre d'entraînement

Coordination : bureau 0501, 204-235-4407

Courriel : sportex@ustboniface.ca

Page Web : <https://ustboniface.ca/sportexgym/accueil>

Le Sportex est un milieu propice pour la pratique d'activités physiques adaptées aux participants de tous niveaux. Il s'agit d'un centre d'entraînement de choix grâce à un grand nombre d'appareils : cardiovasculaires, de musculation (bancs, haltères et poids libres). Ainsi qu'une variété de classes proposées par des instructeurs certifiés (Yoga, taichi, Hiit, ...).

Les services du Sportex incluent la production de cartes étudiantes, la location de casiers et la vente de carte Peggo (transport en commun).

Enfin, le Sportex propose une boutique regroupant des articles (vêtements, nutrition...) de l'Université, des Rouges et du Sportex

9.8 Service de perfectionnement linguistique (local 2411)

Courriel : spl@ustboniface.ca

Centre de tutorat

Vous demandez-vous par où commencer votre travail écrit ? Vous perdez-vous dans vos recherches ? Éprouvez-vous des difficultés dans l'organisation de votre travail ? Aimeriez-vous qu'une personne lise vos productions écrites pour vous assurer que vous avez bien exprimé vos idées ? Les tuteurs et tutrices du Centre de tutorat peuvent servir de guide durant chaque étape de la rédaction : les remue-méninges, la pré-écriture, le brouillon, la révision et la préparation du texte final. Ils vous aident à organiser votre travail logiquement, à transmettre votre message clairement et correctement, et à appliquer les techniques d'auto correction. Si vous le souhaitez, des explications et des exercices d'appoint en grammaire et en orthographe seront proposés. Le Centre de tutorat offre gratuitement ce service individualisé d'enrichissement en français, en anglais et en espagnol, à l'écrit et à l'oral.

9.9 Bibliothèque Alfred-Monnin (local 2110)

Courriel : biblio@ustboniface.ca

Page Web : ustboniface.ca/biblio

La bibliothèque vous offre :

- De l'aide personnalisée avec votre recherche : stratégie, planification et préparation (du lundi au samedi à certaines heures seulement);
- Une orientation pour bien utiliser l'Outil de découverte, trouver un livre sur les rayons, réserver ou renouveler un livre en ligne;
- Des prêts directs de nos collections et de celles de l'Université du Manitoba;
- L'accès à plus de 500 banques de données;
- Des prêts de bibliothèques d'ailleurs (prêt entre bibliothèques);

- 16 postes de travail branchés à Internet avec les logiciels Microsoft;
- Photocopieurs et imprimantes payants;
- Un lieu pour le travail en groupe ou pour l'étude individuelle.

Votre carte étudiante valide est obligatoire pour emprunter les ressources documentaires imprimées.

9.10 Registrariat (local 1113)

Tél. : 204-235-4408

Courriel : registraire@ustboniface.ca

Le Registrariat sert de point d'entrée pour tous les étudiantes et étudiants qui choisissent de venir étudier à l'USB. Le personnel est en mesure de fournir tous les renseignements pertinents concernant l'admission, l'inscription, les changements de cours, les abandons, les transferts de crédits, l'aide financière, les horaires de cours et d'examen, les attestations d'études, les demandes de relevés de notes, les demandes de participation à la collation des grades, les changements de notes, etc.. La majorité des formulaires du Registrariat sont affichés sur la page ustboniface.ca/registrariat.

Des renseignements concernant les bourses, prix et médailles ainsi que les options d'aide financière sont disponibles sur le site www.ustboniface.ca/bourses ou au Registrariat.

Les services informatiques (local 1443) <http://ustboniface.ca/serviceinformatique>

9.11 Service d'orientation pédagogique (local 1118)

Courriel : orientation@ustboniface.ca

Un service d'orientation pédagogique offrant des services d'appui et des conseils sur votre choix de programmes et de cours nécessaires pour mener à bonne fin votre programme d'études est mis à votre disposition. Sur demande, vous recevrez des informations concernant l'obtention d'équivalences de crédits ou des conseils concernant votre programme d'études, soit sur la façon de les modifier ou d'apporter des changements sur la possibilité de changer de programmes, etc. Vous pouvez également y recevoir des renseignements sur vos droits et responsabilités vis-à-vis de l'USB et sur les options à votre disposition lorsque vous vivez une situation difficile ou exceptionnelle dans le cadre de vos études. La prise de rendez-vous se fait directement dans votre portail MonUSB.

Vous pourrez aussi recevoir des informations sur des cours et des programmes qui peuvent être suivis à distance, sur les programmes d'études postsecondaires offerts ailleurs, y compris ceux offerts en affiliation ou en partenariat avec d'autres collèges et ou universités.

Ce service offre des conseils et un appui aux choix de programmes et de cours à l'intérieur et à l'extérieur de l'USB. Par exemple :

- Orientation pédagogique;
- Demandes et services d'intervention;
- Conseiller sur le harcèlement;
- Monitorat et tutorat;
- Centre d'information de ressources;
- Aide financière;
- Recherche d'emploi et offres d'emploi;

- Centre de carrière;
- Info-hebdo.

9.12 Service de soutien au bien-être et à la santé mentale (counseling) (local 1132)

Page web : <https://ustboniface.ca/bienetre>

La santé mentale peut avoir plusieurs définitions. De façon générale, elle concerne la façon de se sentir, de penser, d'agir et d'interagir avec le monde environnant. De plus, la santé mentale peut fluctuer au long de la vie, c'est normal!

Avoir une bonne santé mentale nous permet d'être conscients de nos capacités, de réaliser notre plein potentiel, de composer avec les tensions normales de la vie et de contribuer à notre communauté. Le mieux-être signifie quelque chose de différent pour chacun, et il n'y a pas une seule façon d'être en bonne santé.

Notre bien-être mental, physique, social et spirituel, ainsi que notre environnement sont des éléments qui contribuent à la santé mentale et au mieux-être. Voulez-vous en parler dans une place sécuritaire et sans jugement? Nous sommes là pour vous écouter!

Fixez un rendez-vous sur le portail MonUSB! <https://ustboniface.ca/monusb>
Questions? Envoyez un texto ou un WhatsApp au 204-794-3450

Le service bilingue est offert sur le campus ou à l'extérieur, selon la préférence de l'étudiante ou de l'étudiant, et est disponible promptement le jour, en soirée et en fin de semaine.

9.13 Services d'accessibilité aux études (local 1119)

Coordination : 204-237-1818 (poste 314)

Courriel : accessibilite@ustboniface.ca

Page Web: <http://ustboniface.ca/accessibilite-aux-etudes>

L'Université de Saint-Boniface offre un service d'appui aux étudiantes et étudiants qui ont besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation. Une personne qui a une incapacité physique, un trouble de santé mentale, une maladie chronique, le TDA/H, l'anxiété généralisée, le trouble du spectre de l'autisme, des difficultés d'apprentissage, etc. peut recevoir un appui dès réception d'une preuve médicale.

➤ Vous êtes un nouvel étudiant, ou encore une étudiante qui étudie déjà à l'USB qui cherche à recevoir des accommodements, veuillez fixer une rencontre initiale sur le portail monusb : <https://ustboniface.ca/monusb>.

➤ Pour ceux et celles déjà inscrits au service, veuillez fixer une rencontre sur le portail monusb pour renouveler l'accès à vos accommodements.

Services disponibles :

Tutorat individuel; prises de notes; accommodements pour les examens; accommodements pour les cours; équipements ergonomiques; médias substituts; logiciels spécialisés; information pour bourses d'études, etc.

9.14 Bureau international (local 1111)

Coordination : 204-237-1818 (poste 304)

Courriel : international@ustboniface.ca

Le Bureau international offre un soutien aux détenteurs de permis d'études de leur admission à l'USB jusqu'à leur diplomation: la préparation avant de voyager, l'accueil à l'aéroport, les ateliers préparatoires, l'aide avec l'installation, l'accompagnement et l'appui pour l'intégration et la navigation des systèmes au Canada, ainsi que pour maintenir son statut légal au Canada.

L'USB offre des opportunités de voyage dans une variété de pays dans le cadre de plusieurs programmes d'études. Certains voyages sont en groupe et de courte durée, organisés par un membre du corps professoral; et d'autres sont taillés sur mesure pour une personne étudiante pendant une session dans une université partenaire. Le Bureau international joue un rôle dans la sélection, la planification, la gestion de risques et l'apprentissage interculturel. Explorez vos options : <https://ustboniface.ca/mobilite>

Le Bureau international s'occupe des initiatives d'internationalisation avec ses partenaires sur le campus. Il coordonne les activités d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux et appuie le recrutement de ceux-ci. Le Bureau international offre des séances d'orientation, des ateliers d'information aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux membres du personnel, et certaines activités touristiques ou culturelles.

Le Bureau international a aussi pour mandat de favoriser la mobilité des étudiants par la participation au programme des études à l'étranger. À cette fin, le Bureau international coordonne les ententes de mobilité, informe les étudiants intéressés et les assiste dans leurs démarches.

Le Bureau international facilite un programme de jumelage pour la clientèle internationale et canadienne. L'objectif est de rapprocher des personnes de différentes origines pour un échange de connaissances, car tout le monde a quelque chose à contribuer de sa culture, de sa langue, de sa perspective et de ses connaissances.

De plus, le Bureau international offre des services et des programmes qui donnent une dimension internationale à l'établissement. Le Bureau international publie Le Cosmopolite, un bulletin électronique, livré dans votre boîte courriel de l'USB.

9.15 Service des technologies de l'information (local 1441)

Courriel : sti@ustboniface.ca

Le service des technologies de l'information (STI) assure l'accès, la gestion ainsi que le développement de systèmes informatiques modernes de sorte que la clientèle étudiante, le corps professoral et le personnel des unités administratives de l'Université de Saint-Boniface puissent les utiliser à des fins pédagogiques, informatives et Administratives.

Le service des technologies de l'information (STI) offre un service de première ligne à sa clientèle étudiante et assure la gestion des divers laboratoires d'informatique. Tous utilisateurs et toutes utilisatrices doivent obtenir un compte informatique au préalable. Le compte informatique comprend :

- Un compte de courrier électronique ;
- Accès à la suite Microsoft 365 (Office, OneDrive, Teams) ;
- L'accès à un réseau sans fil sécurisé sur le campus et à la résidence ;
- L'accès à la plateforme d'apprentissage eCAMPUS

9.16 Bureau de logement et programme de résidences (480 rue Aulneau)

Résidence : 204-795-0748

Courriel : logement@ustboniface.ca

Coordination : 204-237-1818 (poste 431)

Page Web : <https://ustboniface.ca/logement>

Résidence Père Théophile-Lavoie : 480 et 474 rue Aulneau

Vivre en résidence enrichit grandement la vie étudiante. Vous y ferez des rencontres marquantes tout en apprenant à partager des espaces communs, ce qui fortifie les valeurs de respect et d'ouverture. La résidence de l'USB propose des logements fonctionnels, abordables et proches de tout. On y vit dans une ambiance chaleureuse, multiculturelle, et propice à la réussite des études. Notre résidence est à deux pas des salles de classe, des laboratoires, de la bibliothèque, du Centre étudiant et des installations sportives. En plein cœur de Saint-Boniface, elle donne accès, à pied, aux resto, boutiques, centres d'activités et épiceries du chaleureux quartier francophone de Winnipeg.

Bureau de la vie étudiante (BVÉ) – local 1237

Coordination : bureau 1237, 204-237-1818 (poste 410)

Courriel : vieetudiante@ustboniface.ca

Page Web : <https://ustboniface.ca/vieetudiante>

Le Bureau de la vie étudiante est le catalyseur des activités socioculturelles à l'Université de Saint-Boniface. Vous voulez vous exprimer ou réaliser des projets passionnants ou faire des ateliers transformateurs ? Vous aimeriez œuvrer dans les coulisses de la galerie d'art ou faire partie de la troupe de théâtre Chiens de soleil ? Le BVE est là pour vous ! La raison d'être du BVE est de mettre la voix étudiante à l'avant-plan avec des activités qui visent l'inclusion, la diversité et l'engagement étudiant. Le BVE est aussi fier d'appuyer la population étudiante avec des bourses qui reconnaissent l'engagement dans la vie étudiante à l'USB. Contactez le BVE ou visitez ustboniface.ca/culturel pour en savoir plus!

Les Rouges - Service des activités sportives et récréatives – local 0510

Direction adjointe : bureau 0510, 204-237-1818 (poste 330)

Courriel : lesrouges@ustboniface.ca

Page Web : <https://ustboniface.ca/lesrouges/>

Le point de mire de cette unité est l'offre du programme de sport universitaire et collégial lié aux équipes Les Rouges. La programmation des Rouges vise les étudiants et les étudiantes qui souhaitent poursuivre la pratique du volleyball, du basketball, du soccer et du futsal en français dans un milieu postsecondaire. Toutes les initiatives de cette unité visent la poursuite de l'excellence académique et athlétique chez la population étudiante athlète de l'USB ainsi que l'enrichissement de l'esprit de la communauté de l'USB et de la francophonie manitobaine

9.17 Guide de survie

Chez Norma (Banque Alimentaire)

L'Association étudiante de l'Université de Saint-Boniface a mis en place le 12 septembre 2018 une banque alimentaire afin de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants

de l'USB.

Une banque alimentaire est un service gratuit qui collecte et distribue des denrées alimentaires aux personnes qui ont un besoin au quotidien.

Si vos besoins alimentaires ne sont pas satisfaits, la banque alimentaire Chez Norma est là pour vous. Pour en bénéficier, c'est très simple. Vous avez juste à communiquer par courriel à cheznorma@ustboniface.ca votre besoin. Par la suite, nous communiquerons avec vous pour vous remettre de la nourriture sous forme de denrée non périssable afin de vous dépanner pendant quelques jours. Le service est totalement anonyme. Vous pouvez également venir nous parler aux bureaux de l'AEUSB aux bureaux 1240, 1241, 1242 et 1243 ou aux concierges de l'USB si vous désirez avoir un service en Personne.

La banque alimentaire est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 23h15, vendredi de 9h à 19h et les samedis et dimanches de 9h à 15h30.

Si vous avez besoin d'aide à long terme, vous n'avez qu'à l'indiquer dans votre courriel.

Si tel est le cas, nous vous aiderons à vous inscrire auprès de Moisson Winnipeg Harvest. Ce service est gratuit.

Meubles et vêtements

Vous pouvez vous procurer des meubles et des vêtements gratuits au Centre Flavie-Laurent, situé au 450 boulevard Provencher et au 164, rue Marion. Communiquez le 204-233-4936. (Les services du Centre Flavie-Laurent pourraient être affectés par la pandémie de Covid-19)



ANNEXE A

1.1 Liste des manuels pour le programme Baccalauréat en sciences infirmières (BSI) pour les cours SINF et SANT : Année 2025-2026

Les titres des manuels indiqués sont obligatoires pour les cours des programmes en sciences infirmières.

La personne-étudiante a le choix d'acheter le manuel copie papier ou copie numérique (*E-book*).

****** Notez bien que si vous choisissez de vous procurer une ancienne édition dudit manuel obligatoire ou autre manuel ne figurant pas sur la liste obligatoire, aucun accommodement ne sera fait de la part du professeur. Vous seul aurez la responsabilité de combler les manques à gagner, car les cours, travaux et activités sont basés exclusivement à partir des nouvelles éditions.

Librairie à la Page alapage@mts.net

LIBRAIRIE À LA PAGE BOOKSHOP - ouvert du mardi au samedi de 10h-17h

FERMÉ LES DIMANCHES & LUNDIS

200, boulevard Provencher

Winnipeg (Manitoba)

R2H 0G3

téléphone : 204.233.7223 télécopie : 866.511.6168

En dehors du format papier des manuels (livres imprimés), que vous pourrez acheter à la librairie *A la page*, vous pouvez aussi vous procurer ces manuels au format électronique (E-book) auprès des maisons d'éditions indiquées, telles qu'Elsevier Canada, dont voici le lien du Site-étudiant :

<https://evolve.elsevier.com/studentlife/index.html>

Tutorat pour les livres électroniques : Elsevier

<http://downloads.vitalbook.com/tutorials/publish/index.html?did=elsevier>

Les copies électroniques pour les manuels de Lippincott Williams Wilkins sont disponibles au site Web suivant (à utiliser le numéro ISBN pour faire votre recherche) : <https://lb.ca/cgi/c/bookshelf?/Z109991>

******A noter: Vous aurez aussi des manuels à acheter pour les cours connexes au programme (FRAN, PSYC, BIOL, MBIO, STAT); ces informations vous seront communiquées par les professeurs responsables de ces cours.

****Cours de *Techniques et méthodes de soins II et III* :** une trousse de matériaux nécessaires pour la pratique en laboratoire fait partie de vos frais de scolarité. Ces troussees seront distribuées votre professeure responsable. ******

Pour tous les cours

Années 1 à 4 : American Psychological Association (2020). *Publication Manuel of the American Psychological Association. 7th Ed.* APA, ISBN: 978-1-4338-3217-8 (reliure spirale) **ou** 978-1-4338-3216-1 (livre de poche)

COURS - ANNÉE 1

SANT 1035 Croissance et développement

Boyd, D, Johnson, Bee, H., Andrews (adaptatrice), Lord, C. (adaptatrice) et Gosselin, F. (adaptateur) (2017). *Les âges de la vie. 5e édition*, ERPI, Manuel + MonLab + Manuel en ligne (12 mois) - ISBN: 978-2-7613-6710-3 **ou** MonLab + édition en ligne (12 mois) – ISBN : 978-2-7613-8615-9

SINF 1018 Introduction aux sciences infirmières

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Jarvis, C., & Eckhardt, A. (2024) *Jarvis Physical Examination and Health Assessment*, 4th Canadian Edition text + Health Assessment Online (HAE) ISBN: 978-0-323-87496-0, 4th Edition package (User Guide and Access Code), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32382-741-6 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-521-9 (copie électronique)

Phaneuf, M. (2016). *La relation soignant-soigné: l'accompagnement thérapeutique*. 2^e édition. Chenelière Éducation, ISBN: 978-2-76505-008-7

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO* (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

SINF 1017 Techniques et méthodes de soins I

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO* (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 : 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 : 978-27661-5770-9 (copie électronique)

SINF 1026 La communication professionnelle en santé

Jarvis, C., & Eckhardt, A. (2024) *Jarvis Physical Examination and Health Assessment*, 4th Canadian Edition text + Health Assessment Online (HAE) ISBN: 978-0-323-87496-0, 4th Edition package (User Guide and Access Code), Elsevier Canada, ISBN 978-0-32382-741-6 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-521-9 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO* (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Phaneuf, M. (2016). *La relation soignant-soigné: l'accompagnement thérapeutique*. 2^e édition. Chenelière Éducation, ISBN : 978-2-76505-008-7

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 : 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 : 978-27661-5770-9 (copie électronique)

SINF 1046 Évaluation de la santé

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Jarvis, C., & Eckhardt, A. (2024) *Jarvis Physical Examination and Health Assessment*, 4th Canadian Edition text + Health Assessment Online (HAE) ISBN: 978-0-323-87496-0, 4th Edition package (User Guide and Access Code), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32382-741-6 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-521-9 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO* (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Phaneuf, M. (2016). *La relation soignant-soigné: l'accompagnement thérapeutique*. 2^e édition. Chenelière Éducation, ISBN: 978-2-76505-008-7

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 : 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 : 978-27661-5770-9 (copie électronique)

SINF 1049 Stage : Introduction à la pratique des soins infirmiers

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Jarvis, C., & Eckhardt, A. (2024) *Jarvis Physical Examination and Health Assessment*, 4th Canadian Edition text + Health Assessment Online (HAE) ISBN: 978-0-323-87496-0, 4th Edition package (User Guide and Access Code), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32382-741-6 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-521-9 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0*, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 : 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 : 978-27661-5770-9 (copie électronique)

Voyer, P. (2021). *Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie*, 3^e édition, ERPI, Manuel imprimé et électronique + MonLab ISBN: 978-2-7613-8605-0 ou manuel électronique + MonLab ISBN : 978-2-7661-0396-6

Elsevier Shadow Health® – *Health Assessment Digital Clinical Experiences*, 1st Ed. ISBN: 978-0-323-75367-8 – Le code et le lien pour ce produit sera disponible pour achat au mois de décembre.

COURS - ANNÉE 2

PATH 3215 Pathophysiologie

VanMeter, K.C. et Hubert, R. J. (2023). *Gould's Pathophysiology for Health Professions*, 7e edition. Elsevier. ISBN: 978-0-32379-288-2 (copie imprimée) ISBN : 978-0-32379-290-5 (copie électronique)

SINF 2024 Pharmacologie et épreuves diagnostiques

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 : 999-8-20221-151-9 (copie imprimée) ISBN13 : 978-2-76506-482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif à l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Sealock, K. & Seneviratne, C. (2025). *Lilley's Pharmacology for Canadian Health Care Practice*. 5th Edition. Elsevier Canada. ISBN: 978-0-323-81027-2 (copie imprimée); ISBN: 978-0-323-81164-4 (copie électronique)

Sealock, K. (2025). *Study Guide for Lilley's Pharmacology for Canadian Health Care Practice*, Edition 5, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-323-81142-2 (copie électronique)
MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

SINF 2026 Techniques et méthodes de soins II

Lamontagne, C., & Fortin, M. (2025). *Math et Méd: Pour une administration sécuritaire des médicaments*, 4^e édition. Chenelière Éducation. ISBN13 978-2-7650-7043-6 (copie imprimée); ISBN13 978-2-7650-7044-3 (copie électronique).

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 : 999-8-20221-151-9 (copie imprimée) ISBN13 : 978-2-76506-482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif à l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 : 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 : 978-27661-5770-9 (copie électronique)

SINF 2045 Soins des adultes et de la famille

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 : 999-8-20221-151-9 (copie imprimée) ISBN13 : 978-2-76506-482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif à l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Voyer, P. (2021). *Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie*, 3^e édition, ERPI, Manuel imprimé et électronique + MonLab ISBN: 978-2-7613-8605-0 ou manuel électronique + MonLab ISBN : 978-2-7661-0396-6

SINF 2047 Stage : Soins des adultes et de la famille

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7

<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 : 999-8-20221-151-9 (copie imprimée) ISBN13 : 978-2-76506-482-4 (copie électronique) et

plateforme i+ Interactif à l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

SANT 2075 Relations interpersonnelles et pratique collaborative

DeVito, J. A., Vezeau, C., et Chassé, G. (2019). *La communication interpersonnelle*. 4^e édition, ERPI. ISBN: 978-2-7613-9902-9

SINF 2035 Soins de la famille en périnatalité

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7

<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2020). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique); à commander l'accès électronique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?/Z109991/19781975102067>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

SINF 2037 Stage : Soins de la famille en périnatalité

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7

<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2020). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique); à commander l'accès électronique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?/Z109991/19781975102067>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

SINF 2116 Nutrition

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7

<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Grodner, M., Escott-Stump, S. & Dorner, S. (2022). *Nutritional Foundations and Clinical Applications: A Nursing Approach*. 8th Edition. Elsevier. ISBN : 978-03238-1024-1 (copie imprimée); eSBN: 978-03238-1194-1 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

COURS - ANNÉE 3

SINF 3015 Soins infirmiers en santé mentale

Austin, Kunyk, PetermelJ-Taylor & Boyd (2022). *Psychiatric & Mental Health Nursing for Canadian Practice* 5th Edition, Lippincott, Williams & Wilkins. ISBN13: 978-1-975-17904-5 (copie imprimée); ISBN-13: 978-1-975-17905-2 (copie électronique); vous pouvez commander au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/newsearch1?/Z1099991>

SINF 3017 Stage : Santé mentale

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Austin, Kunyk, PetermelJ-Taylor & Boyd (2022). *Psychiatric & Mental Health Nursing for Canadian Practice* 5th Edition, Lippincott, Williams & Wilkins. ISBN13: 978-1-975-17904-5 (copie imprimée); ISBN-13: 978-1-975-17905-2 (copie électronique); vous pouvez commander au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/newsearch1?/Z1099991>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

SINF 3025 Soins infirmiers en santé communautaire I

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

Dosani, A., Etowa, J., van Daalen-Smith, C. (2024). *Community Health Nursing: A Canadian Perspective*, 6th Edition. Pearson + MyLab Nursing with Pearson eTextbook (copie électronique seulement est disponible) **ISBN-13: 978-0-1379-5902-0**
<https://www.pearson.com/en-ca/subject-catalog/p/community-health-nursing-a-canadian-perspective/P200000010908/9780137959921>

SINF 3027 Stage : Soins infirmiers en santé communautaire I

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

ET

Dosani, A., Etowa, J., van Daalen-Smith, C. (2024). *Community Health Nursing: A Canadian Perspective*, 6th Edition. Pearson + MyLab Nursing with Pearson eTextbook (copie électronique seulement est disponible) **ISBN-13: 978-0-1379-5902-0**

<https://www.pearson.com/en-ca/subject-catalog/p/community-health-nursing-a-canadian-perspective/P200000010908/9780137959921>

SINF 3035 Techniques et méthodes de soins III

Fortin, M & Lamontagne, C. (2020). *Math et méd : guide pour une administration sécuritaire des médicaments*, 3^e édition. Chenelière Éducation, ISBN: 978-2-7650-5944-8

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3^e édition. ISBN13 : 999-8-20221-151-9 (copie imprimée) ISBN13 : 978-2-76506-482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif à l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Astle, B. J., Dugleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2017). *Cahier de terminologie médicale*, 2^e édition, ERPI, ISBN: 9782761385602

SINF 3045 Soins infirmiers en santé communautaire II

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

Dosani, A., Etowa, J., van Daalen-Smith, C. (2024). *Community Health Nursing: A Canadian Perspective*, 6th Edition. Pearson + MyLab Nursing with Pearson eTextbook (copie électronique seulement est disponible) **ISBN-13: 978-0-1379-5902-0**

<https://www.pearson.com/en-ca/subject-catalog/p/community-health-nursing-a-canadian-perspective/P200000010908/9780137959921>

SINF 3047 Stage : Soins infirmiers en santé communautaire II

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7

<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Dosani, A., Etowa, J., van Daalen-Smith, C. (2024). *Community Health Nursing: A Canadian Perspective*, 6th Edition. Pearson + MyLab Nursing with Pearson eTextbook (copie électronique seulement est disponible) **ISBN-13: 978-0-1379-5902-0**

<https://www.pearson.com/en-ca/subject-catalog/p/community-health-nursing-a-canadian-perspective/P200000010908/9780137959921>

SINF 3055 Soins complexes I

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2020). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique);

à commander l'accès électronique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?/Z109991/9781975102067>

Chernecky, Macklin and Murphy-Ende (2006). *Saunders Nursing Survival Guide: Fluids and Electrolytes*, 2nd edition, Elsevier, ISBN: 978-1-4160-2879-6 (copie imprimée), non disponible en format numérique.

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif à l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

SINF 3057 Stage : Soins complexes I

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7

<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2020). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique);

à commander l'accès électronique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?/Z109991/19781975102067>

Chernecky, Macklin and Murphy-Ende (2006). *Saunders Nursing Survival Guide: Fluids and Electrolytes*, 2nd edition, Elsevier, ISBN: 978-1-4160-2879-6 (copie imprimée), non disponible en format numérique.

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif à l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

SINF 3065 Professionnalisme et éthique en soins infirmiers

Keatings, M., et Adams, P. (2025). *Questions éthiques et juridiques dans le secteur des soins infirmiers au Canada*. 5^e édition, Elsevier Canada ISBN: 978-0-44312-104-3 (copie imprimée) ou ISBN: 978-0-44312-287-3 (copie électronique)

COURS - ANNÉE 4

SINF 4015 Soins complexes II

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2020). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique);

à commander l'accès numérique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?/Z109991/19781975102067>

Chernecky, Macklin and Murphy-Ende (2006). *Saunders Nursing Survival Guide: Fluids and Electrolytes*, 2nd edition, Elsevier, ISBN: 978-1-4160-2879-6 (copie imprimée), non disponible en format numérique.

Lewis et al. (2016). *Soins infirmiers médecine chirurgie*, 2^e édition Chenelière Éducation, ISBN: 999-8-2014-1094-4

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

Skidmore-Roth, L. (2015). *Le guide de médicament, soins infirmiers*, Chenelière Éducation, ISBN : 978-2-7650-5163-3

SINF 4017 Stage : Soins complexes II

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2019). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique); à commander l'accès numérique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?/Z109991/19781975102067>

Chernecky, Macklin and Murphy-Ende (2006). *Saunders Nursing Survival Guide: Fluids and Electrolytes*, 2nd edition, Elsevier, ISBN: 978-1-4160-2879-6 (copie imprimée), non disponible en format électronique.

Lewis et al. (2016). *Soins infirmiers médecine chirurgie*, 2^e édition Chenelière Éducation, ISBN: 999-8-2014-1094-4

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

Skidmore-Roth, L. (2015). *Le guide de médicament, soins infirmiers*, Chenelière Éducation, ISBN : 978-2-7650-5163-3

SINF 4025 Théories et approches professionnelles en sciences infirmières

Pépin, J., Bourbonnais, A., et Ducharme, F. (2024). *La pensée infirmière*. Chenelière Education. ISBN : 978-2-7650-7118-1 (copie imprimée); ISBN13 : 978-2-7650-7117-4 (copie électronique)

SINF 4035 Soins palliatifs

Matzo, M. et Sherman, D. (2018). *Palliative Care Nursing, Quality Care to the End of Life*, 5th Edition. Springer Publishing Company. ISBN : 978-0-8261-2712-9

SINF 4045 Leadership dans le contexte des soins de santé

Yoder-Wise, P. S., et Walton, N. (2024). *Yoder-Wise Leading and Managing in Canadian Nursing*. Third Edition. Elsevier Canada, ISBN 978-0-323-87284-3 (copie imprimée); ISBN: 978-0-3238-7286-7 (copie électronique)

SINF 4125 Tendances actuelles en santé

McIntyre, M., et McDonald, C. (2019). *Realities of Canadian Nursing: Professional, Practice and Power Issues*, 5th Edition. Lippincott, Williams & Wilkins. ISBN: 978-1-4963-8404-1 (copie imprimée); ISBN: 978-1-9751-0973-8 (copie électronique); vous pouvez commander au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/newsearch1?/Z109991>

SINF 4037 Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

Skidmore-Roth, L. (2015). *Le guide de médicament, soins infirmiers*, Chenelière Éducation. ISBN : 978-2-7650-5163-3

** et tout autre manuel de cours associé à votre milieu de stag5

1.2 Liste des manuels pour le programme Diplôme en sciences infirmières auxiliaires (DSIA) pour les cours DSI, SANT et SINF : Année 2025-2026

Les titres des manuels indiqués sont obligatoires pour les cours des programmes en sciences infirmières.

La personne-étudiante a le choix d'acheter le manuel copie papier ou copie numérique (*E-book*).

**Notez bien que si vous choisissez de vous procurer une ancienne édition dudit manuel obligatoire ou autre manuel ne figurant pas sur la liste obligatoire, aucun accommodement ne sera fait de la part du professeur. Vous seul aurez la responsabilité de combler les manques à gagner, car les cours, travaux et activités sont basés exclusivement à partir des nouvelles éditions.

Librairie à la Page alapage@mymts.net

LIBRAIRIE À LA PAGE BOOKSHOP - ouvert du mardi au samedi de 10h-17h

FERMÉ LES DIMANCHES & LUNDIS

200, boulevard Provencher

Winnipeg (Manitoba)

R2H 0G3

téléphone : 204.233.7223 télécopie : 866.511.6168

En dehors du format papier des manuels (livres imprimés), que vous pourrez acheter à la librairie *A la page*, vous pouvez aussi vous procurer ces manuels au format électronique (E-book) auprès des

maisons d'éditions indiquées, telles qu'Elsevier Canada, dont voici le lien du Site-étudiant :
<https://evolve.elsevier.com/studentlife/index.html>

Tutorat pour les livres électroniques : Elsevier
<http://downloads.vitalbook.com/tutorials/publish/index.html?did=elsevier>

Les copies électroniques pour les manuels de Lippincott Williams Wilkins sont disponibles au site Web suivant (à utiliser le numéro ISBN pour faire votre recherche) : <https://lb.ca/cgi/c/bookshelf?/Z109991>

****A noter:** Vous aurez aussi des manuels à acheter pour les cours connexes au programme (FRAN, PSYC, BIOL, MBIO); ces informations vous seront communiquées par les professeurs responsables de ces cours.

****Cours de *Techniques et méthodes de soins II et III* :** une trousse de matériaux nécessaires pour la pratique en laboratoire fait partie de vos frais de scolarité. Ces troussees seront distribuées votre professeure responsable. ******

Pour tous les cours

Années 1 et 2: American Psychological Association (2020). *Publication Manuel of the American Psychological Association. 7th Ed.* APA, ISBN: 978-1-4338-3217-8 (reliure spirale) ou 978-1-4338-3216-1 (livre de poche)

COURS - ANNÉE 1

SANT 1035 Croissance et développement

Boyd, D, Johnson, Bee, H., Andrews (adaptatrice), Lord, C. (adaptatrice) et Gosselin, F. (adaptateur) (2017). *Les âges de la vie. 5e édition*, ERPI, Manuel + MonLab + Manuel en ligne (12 mois) - ISBN: 978-2-7613-6710-3 ou MonLab + édition en ligne (12 mois) - ISBN : 978-2-7613-8615-9

SINF 1018 Introduction aux sciences infirmières

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Jarvis, C., & Eckhardt, A. (2024) *Jarvis Physical Examination and Health Assessment*, 4th Canadian Edition text + Health Assessment Online (HAE) ISBN: 978-0-323-87496-0, 4th Edition package (User Guide and Access Code), Elsevier Canada, ISBN 978-0-32382-741-6 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-521-9 (copie électronique)

Phaneuf, M. (2016). *La relation soignant-soigné: l'accompagnement thérapeutique. 2^e édition*. Chenelière Éducation, ISBN: 978-2-76505-008-7

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0*, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

DSI 101 Techniques et méthodes de soins I

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 978-27661-5770-9 (copie électronique)

Voyer, P. (2021). *Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie*, 3^e édition, ERPI, Manuel imprimé et électronique + MonLab ISBN: 978-2-7613-8605-0 ou manuel électronique + MonLab ISBN : 978-2-7661-0396-6

SINF 1026 La communication professionnelle en santé

Jarvis, C., & Eckhardt, A. (2024) *Jarvis Physical Examination and Health Assessment*, 4th Canadian Edition text + Health Assessment Online (HAE) ISBN: 978-0-323-87496-0, 4th Edition package (User Guide and Access Code), Elsevier Canada, ISBN 978-0-32382-741-6 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-521-9 (copie électronique)

Phaneuf, M. (2016). *La relation soignant-soigné: l'accompagnement thérapeutique*. 2^e édition, Chenelière Éducation, ISBN: 978-2-76505-008-7

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 978-27661-5770-9 (copie électronique)

DSI 104 Stage : Introduction à la pratique infirmière

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Jarvis, C., & Eckhardt, A. (2024) *Jarvis Physical Examination and Health Assessment*, 4th Canadian Edition text + Health Assessment Online (HAE) ISBN: 978-0-323-87496-0, 4th Edition package (User Guide and Access Code), Elsevier Canada, ISBN 978-0-32382-741-6 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-521-9 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 978-27661-5770-9 (copie électronique)

Voyer, P. (2021). *Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie*, 3^e édition, ERPI, Manuel imprimé et électronique + MonLab ISBN: 978-2-7613-8605-0 ou manuel électronique + MonLab ISBN : 978-2-7661-0396-6

SINF 1046 Évaluation de la santé

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Jarvis, C., & Eckhardt, A. (2024) *Jarvis Physical Examination and Health Assessment*, 4th Canadian Edition text + Health Assessment Online (HAE) ISBN: 978-0-323-87496-0, 4th Edition package (User Guide and Access Code), Elsevier Canada, ISBN 978-0-32382-741-6 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-521-9 (copie électronique)

Phaneuf, M. (2016). *La relation soignant-soigné: l'accompagnement thérapeutique*. 2^e édition. Chenelière Éducation, ISBN: 978-2-76505-008-7

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0*, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 978-27661-5770-9 (copie électronique)

DSI 106 Les maladies chroniques

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif → l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Astle, B. J., Duggleby, W., Potter, P. A., Perry, A. G., Stockert, P. A., & Hall, A. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0*, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

DSI 107 Techniques et méthodes de soins II

Lamontagne, C., & Fortin, M. (2025). *Math et Méd: Pour une administration sécuritaire des médicaments*, 4^e édition. Chenelière Éducation. ISBN13 978-2-7650-7043-6 (copie imprimée) ; ISBN13 978-2-7650-7044-3 (copie électronique).

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif → l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0*, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 978-27661-5770-9 (copie électronique)

DSI 108 Stage : Soins des adultes

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif → l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.
<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Jarvis, C., & Eckhardt, A. (2024) *Jarvis Physical Examination and Health Assessment*, 4th Canadian Edition text + Health Assessment Online (HAE) ISBN: 978-0-323-87496-0, 4th Edition package (User Guide and Access Code), Elsevier Canada, ISBN 978-0-32382-741-6 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-521-9 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W., Potter, P. A., Perry, A. G., Stockert, P. A., & Hall, A. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition* + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

SINF 2024 Pharmacologie et épreuves diagnostiques

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif → l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.
<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Sealock, K. & Seneviratne, C. (2025). *Lilley's Pharmacology for Canadian Health Care Practice*. 5th Edition. Elsevier Canada. ISBN: 978-0-323-81027-2 (copie imprimée); ISBN: 978-0-323-81164-4 (copie électronique)

Sealock, K. (2025). *Study Guide for Lilley's Pharmacology for Canadian Health Care Practice*, 5th Edition, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-323-81028-9 (copie imprimée); ISBN: 978-0-323-81141-5 (copie électronique)

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

DSI 110 Soins complexes

Chernecky, Macklin and Murphy-Ende (2006). *Saunders Nursing Survival Guide: Fluids and Electrolytes*, 2nd edition, Elsevier (Saunders), ISBN: 978-1-4160-2879-6; non disponible en format électronique

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif → l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.
<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

DSI 111 Stage : Soins complexes

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Chernecky, Macklin and Murphy-Ende (2006). *Saunders Nursing Survival Guide: Fluids and Electrolytes*, 2nd edition, Elsevier, ISBN: 978-1-4160-2879-6; non disponible en format électronique

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif → l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

DSI 113 Techniques et méthodes de soins III

Lamontagne, C., & Fortin, M. (2025). *Math et Méd: Pour une administration sécuritaire des médicaments*, 4^e édition. Chenelière Éducation. ISBN13 978-2-7650-7043-6 (copie imprimée); ISBN13 978-2-7650-7044-3 (copie électronique).

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif → l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0*, ISBN: 978-0-323-87497-7)), Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Soucy, S. (2024). *Cahier de terminologie médicale*, 3^e édition, ERPI, ISBN13 978-27661-5769-3 (copie imprimée) ISBN13 978-27661-5770-9 (copie électronique)

COURS - ANNÉE 2

DSI 201 Pédiatrie et réadaptation

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2020). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique); à commander l'accès électronique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?Z109991/19781975102067>

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et

plateforme i+ Interactif→ l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

Voyer, P. (2021). *Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie*, 3^e édition, ERPI, Manuel imprimé et électronique + MonLab ISBN: 978-2-7613-8605-0 ou manuel électronique + MonLab ISBN : 978-2-7661-0396-6

DSI 203 Stage : Pédiatrie et soins aigus

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7

<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2020). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique); à commander l'accès électronique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?/Z109991/19781975102067>

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif→ l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

DSI 205 Gériatrie et soins palliatifs

Boyd, D, Johnson, Bee, H., Andrews (adaptatrice), Lord, C. (adaptatrice) et Gosselin, F. (adaptateur) (2017). *Les âges de la vie. 5e édition* Manuel + MonLab + Manuel en ligne (12 mois) - ISBN: 978-2-7613-6710-3 ou MonLab + édition en ligne (12 mois) - ISBN : 978-2-7613-8615-9

Harding, M. M., Kwong, J., Hagler, D. et Reinisch, C. (2024). *Lewis Médecine chirurgie*, 3e édition. ISBN13 999-8-2022-1151-9 (copie imprimée) ISBN13 978-2-7650-6482-4 (copie électronique) et plateforme i+ Interactif→ l'achat du texte direct de l'éditeur en ligne est moins cher que d'acheter du magasin A la page.

<https://www.cheneliere.ca/fr/medecine-chirurgie-3e-edition.html>

Matzo, M. et Sherman, D. (2018). *Palliative Care Nursing, Quality Care to the End of Life*, 5th Edition. Springer Publishing Company. ISBN : 978-0-8261-2712-9

Voyer, P. (2021). *Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie*, 3^e édition, ERPI, Manuel imprimé et électronique + MonLab ISBN: 978-2-7613-8605-0 ou manuel électronique + MonLab ISBN : 978-2-7661-0396-6

SINF 2116 Nutrition

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Grodner, M., Escott-Stump, S. & Dorner, S. (2022). *Nutritional Foundations and Clinical Applications: A Nursing Approach*. 8th Edition. Elsevier. ISBN : 978-03238-1024-1 (copie imprimée); eSBN: 978-03238-1194-1 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

DSI 204 Santé communautaire

MacDonald, S. A. & Jakubec (2021). *Stanhope and Lancaster's Community Health Nursing in Canada*, 4th Edition, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-323-69395-0 (copie imprimée); ISBN: 978-0-323-69397-4 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

DSI 206 Stage : Santé mentale et périnatalité

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

Austin, Kunyk, Petermell-Taylor & Boyd (2022). *Psychiatric & Mental Health Nursing for Canadian Practice* 5th Edition, Lippincott, Williams & Wilkins. ISBN13: 978-1-975-17904-5 (copie imprimée); ISBN-13: 978-1-975-17905-2 (copie électronique); vous pouvez commander au lien suivant :
<https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/newsearch1?/Z109991>

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2020). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique); à commander l'accès électronique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?/Z109991/19781975102067>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie imprimée); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie électronique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

DSI 211 Professionnalisme, leadership et enjeux éthiques

Keatings, M., et Adams, P. (2025). *Questions éthiques et juridiques dans le secteur des soins infirmiers au Canada*. 5^e édition, Elsevier Canada ISBN: 978-0-44312-104-3 (copie papier) ou ISBN: 978-0-44312-287-3 (copie numérique)

Astle, B. J., Duggleby, W. (2024) *Potter and Perry's Canadian Fundamentals of Nursing, 7th Edition + NSO (Nursing Skills Online 5.0, ISBN: 978-0-323-87497-7)*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-065-8 (copie imprimée); ISBN : 978-0-32387-067-2 (copie électronique)

MacDonald, S. A. & Jakubec (2021). *Stanhope and Lancaster's Community Health Nursing in Canada*, 4th Edition, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-323-69395-0 (copie imprimée); ISBN: 978-0-323-69397-4 (copie électronique)

DSI 209 Périnatalité

Webster, J., Sanders, C, Ricci, S., Kyle, T. & Carmen, S. (2020). *Canadian Maternity and Pediatric Nursing*. Second Edition. Lippincott Williams & Wilkins, ISBN: 978-1-9751-0206-7 (copie électronique); à commander l'accès électronique au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/additem.bbx?/Z109991/19781975102067>

DSI 210 Santé mentale

Austin, Kunyk, Petermell-Taylor & Boyd (2022). *Psychiatric & Mental Health Nursing for Canadian Practice* 5th Edition, Lippincott, Williams & Wilkins. ISBN13: 978-1-975-17904-5 (copie imprimée); ISBN-13: 978-1-975-17905-2 (copie électronique); vous pouvez commander au lien suivant : <https://lb.ca/cgi-bin/cgiwrap/newsearch1?/Z109991>

DSI 208 Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions

Makic, M. & Martinez-Kratz, M. (2023). *Ackley and Ladwig's Nursing Diagnosis Handbook: An Evidence-Based Guide to Planning Care*, 13th Edition. Elsevier. ISBN: 978-0-3237-7683-7
<https://evolve.elsevier.com/cs/product/9780323776837?role=student>

MacDonald, S. A., Pagana, K. D., Pagana, T. J., Pagana, T. N. (2024) *Pagana's Canadian Manual of Diagnostic and Laboratory Tests, 3rd Edition*, Elsevier Canada, ISBN: 978-0-32387-093-1 (copie papier); ISBN: 978-0-32387-095-5 (copie numérique)

** et tout autre manuel de cours associé à votre milieu de stage